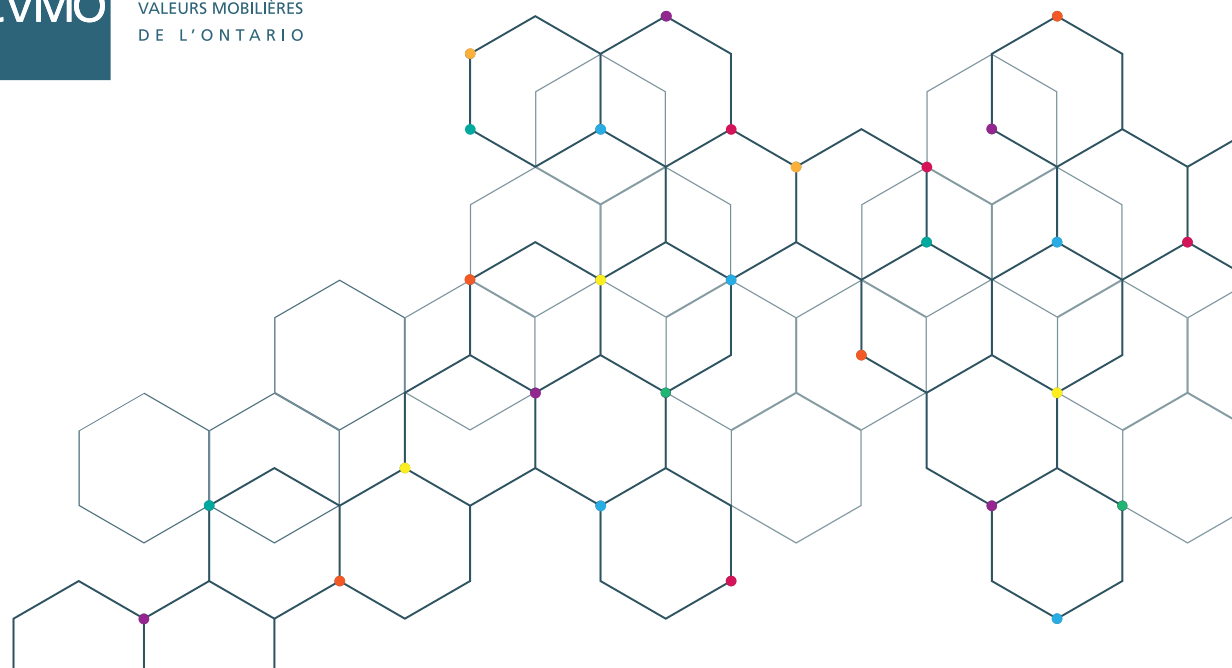


Rapport annuel
2022-2023 :

Une assise solide pour une réglementation adaptative



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO



Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Rapport annuel 2022-2023

À PROPOS DE LA CVMO

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) est une société d'État autofinancée chargée de la supervision des marchés financiers de l'Ontario.

Elle contribue à la santé et à la performance de l'économie de l'Ontario en exerçant ses pouvoirs de réglementation et d'exécution pour protéger les investisseurs, dissuader les comportements financiers répréhensibles et orienter les participants aux marchés financiers en Ontario. Elle réglemente les participants au marché, notamment les sociétés et les particuliers qui vendent des titres et des instruments dérivés et qui fournissent des conseils en Ontario, ainsi que les sociétés ouvertes. En outre, elle réglemente les marchés et les bourses.

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre et applique la [*Loi sur les valeurs mobilières*](#) et la [*Loi sur les contrats à terme sur marchandises*](#), en plus d'exercer les pouvoirs, les responsabilités et les fonctions qui lui sont accordés par la [*Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*](#) et toute autre loi, y compris la [*Loi sur les sociétés par actions*](#).

Le présent rapport couvre l'exercice débutant le 1^{er} avril 2022 et se terminant le 31 mars 2023.

MANDAT DE LA CVMO

Le mandat de la CVMO est de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses, de favoriser des marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels ainsi que la confiance à l'égard de ces marchés, de favoriser la formation de capital et de contribuer à la stabilité du système financier et à la réduction du risque systémique.

Table des matières

4	Coup d'œil sur la CVMO en 2022–2023
6	Lettre du président et chef de la direction
9	Notre équipe de la haute direction
11	Gouvernance
18	Comités consultatifs
30	Le Tribunal des marchés financiers
34	Rapport sur l'Énoncé des priorités
100	Rapport de gestion
128	États financiers
135	Notes afférentes aux états financiers

Coup d'œil sur 2022–2023

Bâtir pour l'avenir

- Mise en œuvre des modifications structurelles et de gouvernance adoptées en vertu de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, notamment :
 - la séparation du **poste de président et chef de la direction** en deux postes distincts;
 - la création du Tribunal des marchés financiers en tant qu'**arbitre indépendant des marchés financiers** supervisé par le nouveau directeur de l'arbitrage.
- Réalisation d'**un recensement démographique amélioré** pour obtenir des renseignements précieux sur l'organisation et renforcer notre stratégie en matière d'inclusion et de diversité.
- Mise en œuvre de **nouvelles plateformes d'analyse de données et de gestion des causes** dans le cadre de la stratégie pluriannuelle de facilitation des données et de modernisation technologique.

Mise en oeuvre des modification structurelles et de gouvernance

adoptées en vertu de
la *Loi de 2021 sur la
Commission des valeurs
mobilières*

Réglementation des marchés financiers de l'Ontario

- **Surveillance de 3 056 sociétés ouvertes**, de 4 580 sociétés émettrices de fonds d'investissement, de 1 369 compagnies inscrites et de 70 077 personnes inscrites en Ontario.
- Examen de **406 prospectus de sociétés ouvertes** et de 284 prospectus de fonds d'investissement et de produits structurés.
- Lancement d'**un projet pilote visant à élargir les possibilités d'investissement** pour les investisseurs de l'Ontario ayant des connaissances financières avancées.
- Traitement d'**un nombre record de 77 858 demandes d'inscription individuelles** et de dépôts d'information, en hausse de 77 % par rapport à l'année précédente.
- Réponse à plus de **9 300 demandes et plaintes** par l'entremise de notre InfoCentre.

Réponse à plus de

9 300

**demandes et
plaintes**

Réaction à un secteur en évolution

- Enregistrement de **six plateformes de négociation de cryptoactifs** (PNC) et instauration de nouvelles exigences pour protéger les investisseurs.
- Ouverture de **sept enquêtes liées aux cryptoactifs** et contribution à la protection des investisseurs et à l'intégrité des marchés en ajoutant 217 PNC non enregistrées et parties connexes aux listes d'avertissements à l'intention des investisseurs.
- Achèvement de la **première ronde du TestLab de la CVMO**, le nouvel environnement d'essai de solutions novatrices liées à la réglementation des marchés financiers, avec la participation de sept sociétés.
- Publication d'**une étude sur la ludification et les pratiques de mobilisation numérique** auprès des investisseurs particuliers démontrant leur grande influence sur le comportement des investisseurs.

Enregistrement de **six plateformes de négociation de cryptoactifs** (PNC)

Protéger les investisseurs et l'intégrité des marchés

- **Mise en œuvre complète des réformes axées sur le client** ainsi que des interdictions visant les frais de rachat et certaines commissions de suivi.
- Évaluation de **880 dossiers** à la Direction de l'application de la loi, dont 331 ont été transférés à des fins de dissuasion (incluant des avertissements et des alertes du public), 46 ont été renvoyés à d'autres directions ou à des organismes externes et 21 ont été transférés à des fins d'enquête plus approfondie.
- Rencontre de 7 799 résidents de l'Ontario dans le cadre de **151 événements de sensibilisation des investisseurs**, notamment 81 événements pour les aînés et 55 événements pour les communautés multiculturelles.
- Introduction d'instances d'application de la loi qui ont donné lieu à 89 sanctions administratives, soit plus du double de l'an dernier, et à **23,6 millions de dollars en sanctions pécuniaires**.
- Réalisation de **178 examens de divulgations des fonds d'investissement**, en hausse de 22 % par rapport à l'an dernier.

Enregistrement de **quatre plateformes de négociation de cryptoactifs** (PNC)

Message du chef de la direction

La stabilité face au changement

Une année marquée par une conjoncture macroéconomique en pleine évolution et une incertitude constante sur les marchés financiers a mis en évidence l'importance d'une réglementation judicieuse permettant de promouvoir la stabilité et la résilience dans nos marchés financiers.

Au début de l'exercice, d'importantes modifications structurelles et de gouvernance sont entrées en vigueur à la CVMO, ce qui a renforcé notre base organisationnelle et nous a mis en bonne position pour faire face aux défis qui nous attendent. Ces changements, qui comprennent la séparation du poste de président et chef de la direction en deux postes distincts et la séparation de nos fonctions de réglementation de nos fonctions d'arbitrage, ont renforcé notre organisation.

Sous la direction compétente de Kevan Cowan, président du conseil, le conseil d'administration de la CVMO a joué un rôle essentiel pour soutenir cette évolution et nos efforts tout au long de l'année. Les solides compétences et l'expérience variée des membres du conseil d'administration favorisent l'efficacité des débats. Cela nous a aidés à relever les défis et à continuer de réaliser des progrès dans le cadre d'importantes initiatives en matière de politiques. J'aimerais également souligner le travail du Tribunal des marchés financiers, la nouvelle division d'arbitrage indépendante de la CVMO, dirigée par le directeur de l'arbitrage Tim Moseley, qui vise à renforcer cette fonction essentielle de la réglementation des valeurs mobilières. Ses activités sont présentées dans le présent rapport.

Tout au long de cette période de changement, la CVMO a bénéficié du leadership du ministre Bethlenfalvy et de l'équipe du ministère des Finances de l'Ontario, qui

nous ont apporté un énorme soutien dans le cadre de la transition vers notre nouvelle structure ainsi que dans de nombreux secteurs d'activité. Grâce à l'appui de notre gouvernement, nous avons continué de trouver un équilibre entre les éléments de notre mandat élargi, dont la nécessité de promouvoir des marchés concurrentiels et la formation de capital.

Ces nouveaux éléments occupent une place importante dans notre travail visant à simplifier la réglementation pour les participants au marché et à fournir de nouveaux moyens pour la mobilisation de capitaux. Par exemple, l'adoption de la dispense pour financement de l'émetteur coté des ACVM réduira les coûts pour les émetteurs qui recueillent des montants moindres de capitaux sur les marchés organisés et offrira aux investisseurs particuliers un plus large éventail de placements. La CVMO a également annoncé un projet pilote de dispense de prospectus qui fournit une nouvelle source de capital aux sociétés et donne aux investisseurs expérimentés de l'Ontario ayant des connaissances financières avancées un accès à des possibilités d'investissement accrues.

Cette année a également marqué un nouveau départ pour nos organismes d'autorégulation du secteur grâce à la création d'une seule entité récemment nommée Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI). Je me réjouis du travail de la CVMO, de nos partenaires des ACVM, du personnel de l'OCRI, des conseillers aux investisseurs et de ceux du secteur qui a permis ce changement en vue d'améliorer la réglementation du secteur de l'investissement fondée sur un mandat d'intérêt public clair. Sous la direction chevronnée d'Andrew Kriegler, l'OCRI réduira la complexité réglementaire à laquelle font face les courtiers et les conseillers tout en améliorant l'accès à de nouveaux produits et services pour les investisseurs.

Continuer de nous concentrer sur les investisseurs

Alors que notre organisation et notre secteur continuent de subir des changements importants, l'engagement de la CVMO visant à protéger les investisseurs est indéfectible et à l'avant-plan de tous nos travaux en matière de politiques.

Nous continuons de superviser la mise en œuvre et les résultats des principales initiatives de protection des investisseurs qui sont entrées en vigueur au cours du dernier exercice (y compris les réformes axées sur le client). Nous avons collaboré étroitement avec nos organismes de réglementation partenaires pour accroître la transparence relativement aux frais et aux coûts d'investissement dans le cadre du projet de déclaration des coûts totaux pour les fonds d'investissement et les fonds distincts. Ces nouvelles exigences donneront aux investisseurs une meilleure idée de la totalité des coûts de leurs investissements.

Nous avons grandement bénéficié des consultations menées sur ce projet auprès du secteur de l'investissement et de nombreux autres intervenants au cours de l'année et nous maintiendrons nos engagements tout au long du processus de mise en œuvre. Ce dialogue est essentiel pour faire en sorte que les nouvelles exigences en matière de déclaration soient viables et fonctionnent comme prévu.

Nous continuons de consacrer beaucoup de temps et de ressources à la surveillance réglementaire des cryptoactifs. Ce segment de marché volatil continue d'inciter les investisseurs particuliers à faire des investissements spéculatifs malgré les cas de fraude et d'insolvabilité. Notre démarche consiste à définir clairement les attentes pour les participants au marché et à collaborer étroitement avec des intervenants légitimes qui cherchent à innover et à exploiter le potentiel de la technologie des chaînes de blocs. Nous avons également mené à bien des mesures d'application de la loi visant à tenir responsables les plateformes internationales de négociation de cryptoactifs qui ignorent les règles.

Les ACVM ont souligné le fait que nous nous attendons à ce que les plateformes qui prennent des mesures pour s'inscrire fournissent un engagement préalable à l'inscription concernant les questions de protection des investisseurs pour pouvoir exercer leurs activités

pendant que leur demande est en cours d'examen. Nous avons ensuite accru ces engagements en réponse aux principaux manquements du marché. Ceux-ci comprennent des engagements accrus concernant la garde, la séparation des éléments d'actif et l'effet de levier. Il est nécessaire dans ce secteur émergent de fournir une excellente protection aux investisseurs pour maintenir la confiance dans nos marchés et favoriser la réussite à long terme du secteur des cryptoactifs.

Alors que de nombreux investisseurs particuliers reçoivent de l'information provenant de nombreuses sources, dont les réseaux sociaux, la CVMO s'efforce constamment de renforcer son travail de sensibilisation et d'aider les investisseurs à comprendre les risques et à les protéger contre la fraude. Nous avons lancé le site [Getsmarteraboutcrypto.ca](https://www.getsmarteraboutcrypto.ca), un ajout important à notre éventail de ressources en ligne. Le site Web présente de l'information ciblée sur l'investissement dans des cryptoactifs, notamment des termes clés, des explications sur la façon dont les entités sont réglementées et des conseils pour prévenir la fraude. Nous poursuivons également nos efforts de sensibilisation ciblée en mettant l'accent sur les aînés et d'autres personnes souvent ciblées par la fraude.

Fort du succès du Groupe consultatif des investisseurs (GCI) de la CVMO créé en 2010, je suis heureux de constater que les ACVM ont établi un GCI national qui fournit des commentaires précieux sur les intérêts des investisseurs particuliers et soutient l'élaboration de politiques. Ce travail fait en sorte que la voix de l'investisseur demeure au cœur de ce que nous faisons partout au pays. Le GCI de la CVMO continuera de jouer un rôle essentiel de conseiller pour nous.

Nous allons en outre aborder les enjeux soulevés par les investisseurs et plus précisément l'amélioration des exigences en matière d'obligation d'information des sociétés ouvertes portant sur les principales considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Alors que certaines de ces questions sont de plus en plus politisées, nous nous concentrons sur ce qui est important pour les investisseurs et ce qui revêt une importance à long terme pour les marchés financiers et notre économie.

À la suite de la publication des propositions des ACVM concernant l'information fournie sur le changement climatique, nous analysons les recommandations des principaux pays et organismes internationaux de

normalisation. Dans les forums internationaux, nous faisons la promotion de la mise en œuvre de normes convenant à différents marchés, différents secteurs et différentes tailles de sociétés. Cela est particulièrement important pour de nombreuses petites sociétés émettrices ainsi que le secteur énergétique et celui des producteurs de biens. Nous avons pour objectif d'élaborer une règle à l'intention des ACVM qui répond aux besoins des marchés financiers canadiens et qui respecte le consensus international.

La CVMO s'engage auprès d'un grand nombre d'intervenants à explorer les questions liées à une plus grande diversité au sein des conseils d'administration et des postes de cadres de direction. De nombreux investisseurs perçoivent le manque de diversité au niveau de la direction comme étant un risque, car il est largement prouvé que des équipes plus diversifiées produisent de meilleurs résultats. Nous nous associons aux ACVM pour procéder à des consultations sur deux démarches proposées reposant sur les exigences actuelles d'obligation d'informations en ce qui concerne la représentation des femmes, le processus de nomination des membres et le renouvellement du conseil. À la CVMO, nous continuons de renforcer notre stratégie en matière d'inclusion et de diversité à l'interne afin que nous puissions puiser dans le plus grand bassin de talents possible et que notre équipe représente le public que nous servons.

Aller de l'avant sur des bases solides

En nous fondant sur la solidité de notre nouveau modèle de structure et de gouvernance, nous adoptons de nouveaux outils technologiques et collaborons avec nos intervenants de nouvelles façons.

Le Bureau de l'innovation de la CVMO poursuit son travail avec les sociétés pour fournir une dispense afin de mettre à l'essai des idées novatrices dans un environnement contrôlé. J'ai été ravi de constater l'excellente réaction à la cohorte inaugurale de notre environnement d'essai sur les marchés financiers, soit le TestLab de la CVMO. Nous avons choisi sept sociétés pour mettre des solutions à l'essai à l'aide de technologies, comme l'intelligence artificielle et l'apprentissage machine, qui permettraient aux sociétés réglementées de se conformer plus efficacement au droit des valeurs mobilières.

En coulisse, la CVMO investit dans les technologies, l'infrastructure et la cybersécurité, alors que sa

transformation numérique se poursuit. Cela améliorera l'accès aux données et à l'information, ce qui permettra de mieux cerner les tendances et les risques ainsi que de soutenir l'analyse et la prise de décisions. Nous tentons également de déterminer et de perfectionner les compétences nécessaires pour que les futurs dirigeants de la CVMO puissent prospérer dans notre environnement axé sur les données.

Alors que les technologies sans frontières et les enjeux mondiaux, comme le changement climatique, mettent à l'épreuve les organismes de réglementation partout dans le monde, la collaboration en matière de réglementation avec nos homologues internationaux ne fera que gagner en importance. Les rôles de direction de la CVMO au sein de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), son engagement considérable dans le Global Financial Innovation Network et les relations bilatérales étroites avec d'autres organismes de réglementation sont essentiels pour cerner les problèmes émergents et y réagir. Nous continuerons d'exploiter ces plateformes au profit des investisseurs ontariens.

Il est tout aussi important que nous continuions d'écouter ce qu'ont à dire les entités que nous réglementons et le public que nous servons sur les principales questions de politiques qui touchent les marchés financiers et l'économie de l'Ontario. Nos portes sont ouvertes pour que vous puissiez communiquer avec nous; vos commentaires sont essentiels dans le cadre de notre travail pour rendre la CVMO plus agile et plus efficace.

Enfin, j'aimerais exprimer ma gratitude à l'équipe entière de la CVMO pour l'énorme travail qu'elle accomplit en vue de continuer de relever le défi emballant de la réglementation de nos marchés en constante évolution. Elle a surmonté les nombreux problèmes auxquels nous avons été confrontés avec son professionnalisme caractéristique et elle continue d'exécuter notre mandat dans l'intérêt supérieur des investisseurs de l'Ontario. Son dévouement et son engagement à servir le public inspirent quotidiennement mon travail et me donnent confiance en l'avenir de la CVMO.

Grant Vingoe

Chef de la direction

Notre équipe de la haute direction

D. Grant Vingoe

Président et chef de la direction

Leslie Byberg

Directrice générale

Deana Djurdjevic

Chef de l'administration

Sonny Randhawa

Directrice générale

Manjish Abraham

Chef du service numérique,
solutions numériques

Mary Campione

Directrice des finances et directrice,
gestion financière et établissement
de rapports

Raymond Chan

Directeur, fonds d'investissement et
produits structurés

Pat Chaukos

Directrice, bureau de la croissance
économique et de l'innovation

Cezar Drugescu

Chef de la sécurité de l'information

Kevin Fine

Directeur, produits dérivés

Tyler Fleming

Directeur, Bureau des investisseurs

Debra Foubert

Directrice, réglementation des
personnes et compagnies inscrites
et de la conformité

Susan Greenglass

Directrice, réglementation des
marchés

Naizam Kanji

Avocat général, bureau du chef du
contentieux

Jeff Kehoe

Directeur, application de la loi

Grace Knakowski

Secrétaire générale et directrice,
Secrétariat de la gouvernance et du
tribunal

Jason Koskela

Directeur, bureau des fusions et des
acquisitions

Cameron McInnis

Chef comptable, Bureau du chef
comptable

Paul Redman

Économiste en chef et directeur,
stratégies et recherche en matière
de réglementation

Winnie Sanjoto

Directrice, financement des sociétés

Carolyn Shaw-Rimmington

Directrice, communications et
affaires publiques

Russell White

Chef des technologies de
l'information

Lisa Wilkins

Chef des ressources humaines et
directrice, services généraux

Information sur la représentation des femmes

(au 31 mars 2023)

Nous suivons les pratiques exemplaires de gouvernance destinées aux sociétés publiques, lorsqu'elles s'appliquent à un organisme de réglementation. Cela comprend les politiques énoncées dans le [Règlement 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance](#) relativement à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et aux postes de cadres de direction.

	2022-2023				2021-2022			
	Femmes		Hommes		Femmes		Hommes	
	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)
Conseil d'administration	4	44 %	5	56 %	6	50 %	6	50 %
Cadres supérieurs (chef de la direction, directeurs généraux, chef de l'administration)	2	50 %	2	50 %	2	40 %	3	60 %
Équipe de la haute direction (y compris les cadres supérieurs, les directeurs et les autres hauts dirigeants)	10	43 %	13	57 %	10	38 %	16	62 %
Arbitres (Nouveau rôle à la suite de la création du Tribunal des marchés financiers)	5	50 %	5	50 %	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.

Information sur la diversité

(au 31 mars 2023)

Notre information sur la diversité suit les recommandations de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (LCSA) concernant les femmes, les peuples autochtones (Premières Nations, Inuits et Métis), les personnes handicapées et les membres des minorités visibles.

	Peuples autochtones		Personnes handicapées		Membres des minorités visibles	
	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)	(N ^{bre})	(%)
Conseil d'administration	1	13 %	0	0 %	2	25 %
Cadres supérieurs (chef de la direction, directeurs généraux, chef de l'administration)	0	0 %	0	0 %	1	25 %
Équipe de la haute direction (y compris les cadres supérieurs, les directeurs et les autres hauts dirigeants)	0	0 %	1	5 %	5	23 %
Arbitres	0	0 %	0	0 %	1	14 %

Comme la participation au sondage est volontaire, les données ne sont pas forcément représentatives de la diversité de la direction de la CVMO. Les calculs sont basés sur le nombre total de personnes ayant répondu au sondage.

¹ Le Comité de direction de 2021-2022 se compose du président, des directeurs généraux, des vice-présidents et du chef de l'administration.

Gouvernance de la CVMO



Message du président du conseil

Je suis honoré d'agir à titre de président du conseil d'administration de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, une organisation que je respecte depuis longtemps et avec laquelle j'ai travaillé étroitement tout au long de ma carrière sur les marchés financiers.

La CVMO a connu un nombre extraordinaire de changements au cours de la dernière année, dont l'élargissement de son mandat, la création du Tribunal des marchés financiers indépendant et la séparation des rôles de président et de chef de la direction. Je félicite le ministre Bethlenfalvy et le ministère des Finances pour avoir mené ces importantes réformes qui renforcent les assises de la CVMO pour les années à venir. Le soutien du ministre envers la CVMO a été indéfectible tout le temps où nous avons ensemble mis ces améliorations en œuvre.

Une saine gouvernance apporte d'énormes avantages à une organisation en créant les conditions propices à une prise de décision efficace. Alors que la CVMO entame le prochain chapitre de son histoire légendaire, le conseil comprend le rôle essentiel que jouera une gouvernance efficace dans le cadre d'un secteur financier en rapide évolution, des changements de préférences des investisseurs et des progrès technologiques.

À l'aube de cette nouvelle ère de gouvernance, ma vision pour le conseil est de collaborer avec l'équipe de direction de la CVMO et ses intervenants, en maintenant l'accent sur notre mandat dans le contexte du dynamisme de nos marchés financiers et de notre environnement économique. Les importants ajouts récents au mandat de la CVMO visant à favoriser des marchés concurrentiels et la formation de capital sont des angles clés sous lesquels le conseil examine notre travail et nos responsabilités.

Pour atteindre un juste équilibre entre les divers aspects d'un mandat complexe, nous devons bien comprendre les enjeux, pouvoir mener des débats sains et être prêts à poser des questions difficiles. Je suis reconnaissant de

travailler avec mes collègues du conseil, qui excellent tous dans ces domaines importants et dont les diverses perspectives et divers antécédents enrichissent nos discussions dans la salle du conseil. Grâce à une vaste expérience du secteur et à une orientation claire sur la protection des investisseurs, le conseil s'engage à renforcer la réglementation des marchés financiers en Ontario.

J'aimerais remercier l'équipe talentueuse et dévouée de la CVMO, dirigée par Grant Vingoe et son excellente équipe de direction, pour ses efforts au cours de la dernière année. Elle a fait face à de nombreux changements tout en continuant de régler efficacement nos marchés évolutifs et de faire progresser le travail en matière de politiques. Ses efforts ont fait de l'Ontario un chef de file au Canada, et au-delà, en maîtrisant les risques émergents et en soutenant l'innovation sur les marchés. J'ai une confiance énorme envers la haute direction de la CVMO pour ce qui est de sa capacité de nous guider sur la voie à venir avec le soutien constant du conseil.

Alors que nous œuvrons tous au sein de cette grande institution, nous partageons notre passion d'être au service du public et d'améliorer les choses pour les sociétés, les investisseurs et l'économie de l'Ontario. J'ai hâte de travailler avec la CVMO, les entités qu'elle réglemente et les investisseurs de notre marché pendant une autre année productive.

Kevan Cowan
Président du conseil

Gouvernance

Changements structurels

À la suite de la promulgation de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* en avril 2022, la CVMO a connu des [changements structurels et de gouvernance](#). Ceux-ci comprennent la séparation du poste de président et chef de la direction en deux postes distincts, la séparation des fonctions de réglementation et d'arbitrage de la CVMO et la nomination d'un directeur de l'arbitrage pour superviser le nouveau Tribunal des marchés financiers.

Le conseil d'administration

Le conseil est chargé de l'administration globale de la CVMO, notamment de la planification stratégique et des budgets annuels, de l'examen financier, de la production de rapports et de l'information, de l'évaluation des risques, des contrôles internes et de la gouvernance du conseil. Il gère ou supervise la gestion des affaires de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario qui ne sont pas liées aux fonctions d'arbitrage du Tribunal des marchés financiers.

Le conseil de la CVMO se compose d'au plus onze membres nommés par le lieutenant-gouverneur en

conseil sur recommandation du ministre des Finances, et du chef de la direction. Les membres du conseil d'administration autres que le chef de la direction sont indépendants de la direction. Le président du conseil est nommé parmi les membres du conseil indépendants par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Membres du conseil d'administration

(au 31 mars 2023)

Kevan Cowan, président

D. Grant Vingoe, chef de la direction

Mary Anne De Monte-Whelan

Jennifer Fang

Dieter Jentsch

Frances Kordyback

David R. Lewis

Hari Panday

Elizabeth Cynthia (Cindy) Tripp

Valeurs de la CVMO

Professionalisme

- La protection de l'intérêt du public est notre but et notre passion.
- Nous apprécions le dialogue avec les participants au marché.
- Nous sommes professionnels et équitables, et nous agissons avec impartialité.

Gens

- Nous accordons le respect que nous désirons obtenir.
- La diversité et l'inclusion font ressortir le meilleur de nous.
- Le travail d'équipe nous donne de la force.

Éthique

- Nous sommes dignes de confiance et agissons avec intégrité.
- Nous nous efforçons de prendre les bonnes décisions.
- Nous acceptons la responsabilité de nos paroles et de nos actes.

Comités du conseil

(au 31 mars 2023)

Comité des finances et de la vérification

Frances Kordyback, présidente du comité

Jennifer Fang

Dieter Jentsch

Hari Panday

Comité de gestion interne et des mises en candidature

David Lewis, présidente du comité

Kevan Cowan

Mary Anne De Monte-Whelan

Jennifer Fang

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Cindy Tripp, présidente du comité

Kevan Cowan

Dieter Jentsch

Hari Panday

Comité de gestion des risques

Mary Anne De Monte-Whelan, présidente du comité

Frances Kordyback

David Lewis

Cindy Tripp

Présence aux réunions

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Membre du conseil d'administration	Type de réunion ²					
	Réglementation	Gouvernance	Comité des finances et de la vérification	Comité de gestion interne et des mises en candidature	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de gestion des risques
Kevan Cowan (président du conseil) ³	17/17	13/13		2/2	6/6	6/8
Mary Anne De Monte-Whelan	17/17	13/13			6/6	10/10
Jennifer Fang	16/17	12/13	7/7		5/6	
Dieter Jentsch	15/17	12/13	7/7	10/10		
Frances Kordyback	17/17	13/13	7/7			10/10
David R. Lewis	17/17	13/13			6/6	10/10
Timothy Moseley ⁴	2/2	1/1				
Hari Panday	17/17	12/13	6/7	8/10		
Cathy Singer ³	2/2	1/1				
Elizabeth Cynthia Tripp	16/17	13/13		10/10		9/10
D. Grant Vingoe (chef de la direction) ⁵	17/17	13/13				
M. Cecilia Williams ³	2/2	1/1				
Heather Zordel (ancienne présidente) ^{3,6}	6/6	5/5		6/6		
Présence par type de réunion	98 %	98 %	96 %	95 %	96 %	94 %

² Inclut les réunions régulières et spéciales du conseil et de ses comités permanents

³ Le président du conseil a le droit d'assister aux réunions de tous les comités permanents, mais sa participation n'est consignée que s'il est membre du comité.

⁴ Fin du mandat au sein du conseil le 29 avril 2022.

⁵ Le chef de la direction n'est pas membre des comités permanents du conseil, mais il a le droit d'assister aux réunions des comités, sous réserve des considérations de conflits d'intérêts.

⁶ Début du mandat le 29 avril 2022 jusqu'à sa démission le 21 octobre 2022.

Rémunération des membres nommés

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Mandat		Rémunération totale accumulée au cours de l'exercice 2022- 2023 ⁷
	Première nomination	Expiration du mandat	
Membres du conseil d'administration			
Membres nommés (temps plein)			
D. Grant Vingoe (président et chef de la direction)	Août 2015	Avril 2022	699 998 \$
D. Grant Vingoe (chef de la direction)	Avril 2022	Avril 2024	
Timothy Moseley (vice-président)	Novembre 2017	Avril 2022	30 154 \$
Membres nommés (temps partiel)			
Kevan Cowan (président) ⁸	Janvier 2022	Avril 2024	42 540 \$
Kevan Cowan (membre du conseil d'administration) ⁹	Janvier 2022	Avril 2024	
Mary Anne De Monte-Whelan ⁹	Février 2019	Avril 2024	60 100 \$
Jennifer Fang ⁹	Janvier 2022	Avril 2024	52 408 \$
Garnet W. Fenn ¹⁰	Juillet 2015	Juillet 2021	2 250 \$
Dieter Jentscn ⁹	Janvier 2022	Avril 2024	19 642 \$
Frances Kordyback ⁹	Février 2020	Avril 2024	52 564 \$
David Lewis ⁹	Janvier 2022	Avril 2024	42 730 \$
Hari Panday ⁹	Janvier 2022	Avril 2024	34 692 \$
Cathy Singer ¹¹	Juin 2020	Avril 2022	4 692 \$
Elizabeth Cynthia Tripp ⁹	Janvier 2022	Avril 2024	39 844 \$
M. Cecilia Williams ¹¹	Novembre 2017	Avril 2022	7 596 \$
Heather Zordel (ancienne présidente) ¹²	Avril 2022	Octobre 2022	90 842 \$
Heather Zordel (ancienne membre à temps partiel) ¹³	Février 2019	Février 2021	
Rémunération totale des administrateurs			1 180 052 \$

⁷ Avant le 29 avril 2022, la rémunération du président et chef de la direction et du vice-président était établie par contrat et la rémunération des membres nommés (temps partiel) était basée sur les taux et les honoraires indiqués dans la [Grille de rémunération des commissaires à temps partiel](#). Après le 29 avril 2022, la rémunération des membres nommés du conseil d'administration (temps partiel) est basée sur les taux indiqués dans le [Décret 550/2022](#) et celle des arbitres nommés (temps partiel) est basée sur le taux indiqué dans le [Décret 548/2022](#). La rémunération du chef de la direction est définie dans le [Décret 812/2022](#) et celle du directeur de l'arbitrage, dans le [Décret 810/2022](#).

⁸ Président désigné par le décret du 15 décembre 2022.

⁹ Dès l'entrée en vigueur du décret le 29 avril 2022, la nomination à titre de membre à temps partiel de la Commission a été révoquée et la nomination à titre de membre du conseil d'administration indépendant est entrée en vigueur.

¹⁰ Expiration du mandat le 22 juillet 2021 avec participation continue aux décisions du tribunal, comme l'exige l'article 4.3 de la Loi sur l'exercice des compétences légales.

¹¹ Dès l'entrée en vigueur du décret le 29 avril 2022, la nomination à titre de membre à temps partiel de la Commission a été révoquée et la nomination à titre d'arbitre est entrée en vigueur.

¹² Démission le 21 octobre 2022.

¹³ Expiration du mandat le 14 février 2021 avec participation continue aux décisions du tribunal, comme l'exige l'article 4.3 de la Loi sur l'exercice des compétences légales.

Rémunération des membres nommés

Du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

	Mandat		Rémunération totale accumulée au cours de l'exercice 2022- 2023 ⁷
	Première nomination	Expiration du mandat	
Arbitres du Tribunal des marchés financiers¹⁴			
Membre nommé (temps plein)			
Timothy Moseley (directeur de l'arbitrage)	Avril 2022	Avril 2025	439 567 \$
Membres nommés (temps partiel)			
Sandra Blake	Avril 2022	Avril 2024	90 226 \$
Andrea Burke	Avril 2022	Avril 2024	100 864 \$
Geoffrey (Geoff) D. Creighton	Avril 2022	Avril 2024	75 254 \$
James (Jim) D. G. Douglas	Avril 2022	Avril 2024	33 884 \$
William (Bill) Furlong	Avril 2022	Avril 2024	60 282 \$
Russell G. Juriansz	Avril 2022	Avril 2024	76 042 \$
Dale R. Ponder	Avril 2022	Avril 2024	78 800 \$
Cathy Singer	Avril 2022	Avril 2025	48 856 \$
M. Cecilia Williams	Avril 2022	Avril 2025	78 406 \$
Rémunération totale des arbitres			1 082 181 \$

¹⁴ Créé le 29 avril 2022 en tant que division indépendante de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

Comités consultatifs

Comités de la CVMO

Les cadres supérieurs et le personnel des directions opérationnelles de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario sont appuyés par divers comités consultatifs tiers qui ont été mis sur pied pour une ou plusieurs des raisons suivantes :

- fournir une grande diversité d'idées et d'expertise au moment de l'élaboration de nouvelles initiatives en matière de politiques;
- aider la CVMO à comprendre comment une politique particulière récemment mise en place touche les participants au marché financier;
- améliorer la compréhension de la CVMO des préoccupations et des problèmes auxquels fait face un groupe d'intervenants sur une base régulière.

Vous trouverez ci-dessous la liste complète des comités consultatifs de la CVMO et de leurs membres en date du 31 mars 2023.

Le **Comité consultatif auprès du chef de la direction** donne des conseils à Grant Vingoe, chef de la direction de la CVMO, sur les questions émergentes touchant le secteur, les investisseurs et les marchés financiers ontariens.

Riaz Ahmed	Président et chef de la direction, Valeurs Mobilières TD, et chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD
Wendy Berman	Associée, McCarthy Tétrault, s.r.l.
Mary Condon	Doyenne, Osgoode Hall Law School
Daniel Daviau	Président et chef de la direction, Groupe Canaccord Genuity inc.
Neil Gross	Président du Groupe consultatif des investisseurs de la CVMO
Michael Katchen	Chef de la direction, Wealthsimple
Michelle Khalili	Directrice générale et chef des Marchés des capitaux boursiers mondiaux, Banque Scotia
Bruce Macdonald	Vétéran des services financiers
Patricia Olasker	Associée, Davies Ward Phillips & Vineberg, s.r.l.
Gerry Rocchi	Vice-président, Healthcare of Ontario Pension Plan
Doug Steiner	Vétéran des services financiers
Rob Strickland	Président, Fidelity Investments Canada

Le **Comité consultatif sur l'information continue** conseille le personnel de la CVMO au sujet de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'examen des politiques et des pratiques relatives à l'information continue.

Tracie Allan	Financière Sun Life
Michael Balter (président)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Josie Caldas	Banque Royale du Canada
Valerie Douville	TMX Group Ltd.
Lucy Durocher	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Wendi Locke	McCarthy Tétrault s.r.l.
Vaughn MacLellan	DLA Piper (Canada) s.r.l.
Catherine McCall	Coalition canadienne pour une bonne gouvernance
Matthew Merkley	Blake, Cassels & Graydon s.r.l.
Martha Moen	Broadridge Financial Solutions, Inc.
Sean Musselman	Ernst & Young s.r.l.
Philip Panet	Waratah Capital Advisors Ltd.
Anthony Scilipoti	Veritas Investment Research Corporation
Alyson Slater	Global Risk Institute in Financial Services
Julia Suk	KPMG
Kevin Thomas	Shareholder Association for Research & Education
Robin Upshall	Davies Ward Phillips & Vineberg s.r.l.

Le **Comité consultatif technique sur les fonds d'investissement** conseille le personnel de la CVMO en matière de problèmes de conformité technique découlant du régime réglementaire des fonds d'investissement et sur les possibilités de mieux harmoniser les objectifs des investisseurs avec ceux du secteur et de la réglementation.

Shalomi Abraham	Invesco Canada Ltée
Steve Banquier	Valeurs mobilières TD Inc.
Carlos Cardone	Investor Economics au sein d'ISS Market Intelligence
Mario Cianfarani	Placements Vanguard Canada Inc.
Thomas Di Stefano	Corporation Fiera Capital
Brad Gerster	Franklin Templeton Investments Corp.
Matthew Graham	RBC Gestion mondiale d'actifs
Robert Lemon	Marchés mondiaux CIBC Inc.
Elsa Li	CI Gestion mondiale d'actifs
David M. Morrison	Morrison Financial
Florence S. Narine	Gluskin Sheff
Anne Ramsay	Ledn Inc.
Melissa Schofield (présidente)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Gillian Seidler	Corporation Financière Mackenzie/I.G. Investment Management Ltée
Michael Thom	CFA Societies Canada

Le **Groupe consultatif des investisseurs** est un groupe consultatif indépendant de la CVMO. Le GCI prépare des documents en réponse aux demandes publiques de commentaires de la Commission sur les règles, les politiques, les documents conceptuels et les documents de discussion proposés.

Le GCI formule également des commentaires à l'égard de l'énoncé des priorités annuel proposé par la CVMO, met de l'avant les questions de politiques qui doivent être examinées et fournit des conseils sur l'efficacité des initiatives de protection des investisseurs de la Commission.

Brigitte Catellier	Directrice associée et professeure associée de la clinique de protection des investisseurs, école de droit Osgoode Hall et vice-présidente, Gouvernance d'entreprise et conformité, à Meridian Credit Union
Supriya Kapoor	Fondatrice et directrice d'Aurelius GRP
Deborah Leckman	Ancienne commissaire de la CVMO et membre du conseil d'administration d'OPTrust
Cary List	Ancien président et chef de la direction, FP Canada
Parham Nasser	Vice-président, Stratégies relatives aux produits et à la réglementation à InvestorCOM
James (Jim) Sinclair	Ancien avocat général, Common Wealth
Ilana Singer (présidente)	Vice-présidente et secrétaire générale du Fonds canadien de protection des épargnants
Leslie Wood	Ancienne cadre supérieure dans le secteur des fonds d'investissement

Le **Comité consultatif de la structure des marchés** sert de forum pour discuter des questions et des initiatives d'établissement de règles et de politiques relatives à la structure des marchés et aux transactions qui surviennent au sein des marchés financiers canadiens et mondiaux.

Rizwan Awan	Groupe TMX
Stephen Bain	London Stock Exchange
Mike Barclay	Morgan Stanley
Bryan Blake	MATCHNow
Richard Carleton	Bourse des valeurs canadiennes
John Christofilos	Placements AGF Inc.
Robert Gouley	OMERS Marchés des Capitaux
Susan Greenglass (présidente)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
David Hecht	Valeurs mobilières TD
Irina Issakova	Gestion de placements TD
Dan Kessous	Nasdaq Canada
Katya Malinova	Université McMaster
Alex Perel	Scotia Capitaux
Cindy Petlock	Tradelogiq
Kelly Reynolds	Hillsdale Investment Management
Daniel Schlaepfer	Select Vantage Canada
Jeff Varey	RBC Marchés des Capitaux

Le **Comité consultatif sur les personnes et compagnies inscrites** sert de forum où l'on discute des problèmes auxquels font face les personnes et les compagnies inscrites relativement à l'interprétation et au respect du droit des valeurs mobilières de l'Ontario, y compris des affaires liées à l'inscription et à la conformité.

David P. Baskin	Baskin Financial Services Inc.
Bill Chinkiwsky	CI Investments Inc.
Joe DaSilva	Sprucegrove Investment Management Ltd.
Mary Joyce Empensando	Questrade Wealth Management Inc.
Daniela Follegot	RBC Gestion mondiale d'actifs Inc.
Debra Foubert (présidente)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Melissa Ghislanzoni	Association des gestionnaires de portefeuille du Canada
Christopher D. Keeley	Inukshuk Capital Management Inc.
Christopher Kozub	Association du marché des capitaux privés du Canada
Robyn Mendelson	Fidelity Investments Canada ULC
Liis Palmer	Cassels Investment Management Inc.
Richard Roskies	AUM Law Professional Corporation
Dave Santiago	Trinity Compliance Partners Inc.
Minal Upadhyaya	Gestion d'actifs Capital International (Canada) Inc.
Colette Ward	Connor, Clark & Lunn Funds, Inc., Crestpoint Asset Management Ltée

Le **Comité consultatif sur les valeurs mobilières** conseille la CVMO sur les initiatives de réglementation et de politiques ainsi que sur les tendances des marchés financiers.

Chris Birkett	Bourse de Toronto
Margaret Chow	Groupe Banque TD
Bradley Freelan	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.
Jeff Hershenfield	Stikeman Elliott s.r.l.
Rosalind Hunter	Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.
Naizam Kanji (président)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Nancy Mehrad	Registrant Law société professionnelle
Manoj Pundit	Borden Ladner Gervais s.r.l.
Heidi Reinhart	Norton Rose Fulbright s.r.l.
Robert Seager	Voorheis & Co. s.r.l.
David A. Seville	Torys s.r.l.
Chris Sunstrum	Goodmans s.r.l.
Sandra Zhao	McMillan s.r.l.

Le **Comité consultatif d'experts pour les personnes âgées** sert de forum dans le but de discuter des problèmes auxquels les personnes âgées sont confrontées. Ce comité fournit au personnel de la CVMO des avis et des commentaires d'experts en matière de politiques liées aux valeurs mobilières et d'activités opérationnelles, d'éducation et de sensibilisation conçues pour répondre aux besoins des investisseurs âgés.

Joe Bornstein, Ph. D.	Directeur général et fondateur du Health Innovations Group
Arthur Fish	Borden, Ladner Gervais s.r.l. (associé à la retraite), directeur du Toronto Regional Family Wealth Counsel Practice (à la retraite)
Tyler Fleming (président)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Marta C. Hajek	Directrice générale, Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario
Ken Kivenko	Président, Kenmar Associates
Jennifer Moir	Fondatrice d'Age Well Solutions
Lindsay Rogan	Directrice générale et responsable de la conformité de Rogan Investment Management Limited, membre de l'Association des gestionnaires de portefeuilles du Canada
Angela Salmon	Responsable de la conformité, RBC Phillips, Hager & North Services-conseils en placements inc., directrice du service canadien de conformité à Gestion de patrimoine, à la Banque Royale du Canada
Keith Sjogren	Investor Economics (directeur général à la retraite)
Laura Tamblyn Watts	Présidente-directrice générale de CanAge, professeure à l'Université de Toronto, membre des conseils d'administration de l'OCRCVM, de l'Initiative nationale pour le soin des personnes âgées, de Prévention de la maltraitance envers les aînés Ontario et de PACE Independent Living
Danielle Tetrault	Vice-présidente et responsable de la conformité à IG Gestion de patrimoine
Kimberly Whaley	Fondatrice de Whaley Estate Litigation Partners, coprésidente civile au comité consultatif des services policiers de Toronto, coprésidente du Canadian Center For Elder Law
Terri Williams, CFP	Planificatrice financière agréée, anciennement vice-présidente, Responsabilité sociale d'entreprise, Banque Scotia

Le **Comité consultatif sur les petites entreprises** offre au personnel de la CVMO des conseils sur les pratiques commerciales actuelles et les tendances émergentes ayant une incidence sur les petites entreprises sur les marchés public et privé. Le comité fournit également des commentaires sur l'efficacité des politiques et des initiatives de financement des entreprises relatives aux petites entreprises.

Tim P. Babcock	Bourse de croissance TSX
Chad Bayne	Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.
Melanie Cole	Aird & Berlis s.r.l.
Lina Creta (présidente)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
John A. Fabello	Tory's s.r.l.
Siri C. Genik	BRIDGE
Peter Irwin	Retraité (anciennement directeur général, Marchés mondiaux CIBC)
Matthew Ivis	Amazon Web Services, Inc.
Liis Palmer	Cassels Investment Management Inc.
Grant Redpath	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Kay Schonberger	Valeurs mobilières TD
Pierre Soulard	CoinSmart Financial Inc.
Rob Theriault	Inscriptions et réglementation, Bourse des valeurs canadiennes
Jonathan Tong	Miller Thomson s.r.l.

Comité consultatif du Tribunal des marchés financiers

Le **Comité consultatif d'examen de la législation sur les instances en valeurs mobilières** présente des commentaires et des avis sur les initiatives en matière de politiques et de procédures liées aux instances devant le Tribunal des marchés financiers.

Simon Bieber	Adair Goldblatt Bieber s.r.l.
Robert Blair	Secrétariat de la gouvernance et du tribunal, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Sarah A. Bowden	Foreman & Company
Raphael T. Eghan	Dentons Canada s.r.l.
Derek Ferris	Application de la loi, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Samantha Gordon	McMillan s.r.l.
Grace Knakowski (présidente)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Karen Manarin	GRC, Équipes intégrées-police des marchés financiers (EIPMF)
Anna K. Markiewicz	Crawley MacKewn Brush s.r.l.
Doug McLeod	Cassels & Graydon s.r.l.
John Picone	Cassels Brock & Blackwell s.r.l.
Cullen Price	Bureau du chef du contentieux, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Carolyn Slon	Secrétaire du Comité, Secrétariat de la gouvernance et du tribunal, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Johanna Superina	Application de la loi, Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Lauren Tomasich	Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.
Natalia Vandervoort	Borden Ladner Gervais s.r.l.
Jonathan Wansbrough	Fasken Martineau DuMoulin s.r.l.

Comités des ACVM

La CVMO participe également à des comités consultatifs des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM).

Le **Comité consultatif sur les rapports financiers** conseille le comité des chefs comptables des ACVM sur des initiatives pertinentes en matière de politique et diverses questions techniques de comptabilité et de vérification en lien avec les exigences et les directives applicables aux rapports financiers énoncées dans les lois régissant les valeurs mobilières au Canada. Le comité est également un forum pour discuter des pratiques et des tendances en matière de rapports financiers sur les marchés financiers canadiens et mondiaux.

Carolyn Anthony	PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Brian Banderk	Alberta Securities Commission
Katharine Christopoulos	Conseil des normes comptables du Canada
Richard Cracknell	BDO s.r.l.
Craig Cross	RSM Canada
Karen DeGiobbi	Conseil des normes d'audit et de certification
Alexia Donoghue	Deloitte
Laney Doyle	EY Canada
Carla-Marie Hait	British Columbia Securities Commission
Cameron McInnis (président)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Brad Owen	KPMG s.r.l.
Will Pullenayegum	MNP s.r.l.
Rinna Sak	Grant Thornton s.r.l.

Le **Comité consultatif technique de surveillance du secteur minier** conseille les ACVM sur des questions d'ordre technique relatives aux exigences en matière de divulgation dans le secteur minier. Le comité sert également de forum pour assurer une communication constante entre les ACVM et le secteur minier.

Brian Abraham	Dentons Canada s.r.l.
Luc Arsenault (observateur de la Bourse de Toronto)	Toronto Stock Exchange
Sébastien Bernier	Yamana Gold Inc.
James Brown	Osler, Hoskin & Harcourt s.r.l.
Natalie Caciagli	BHP
Guy Desharnais	Osisko Gold Royalty Ltée
Daniella Dimitrov	Administratrice de société/conseillère
Jason Dunning	Adventus Mining Corporation
Thomas Hasek (observateur de l'OCRCVM)	OCRCVM
Tania Ilevia	Micon International Ltd.
Garth Kirkham (observateur de l'ICM)	Kirkham Geosystems Ltd.
Darcy Krohman (observateur de la BVC)	Bourse des valeurs canadiennes
Stefan Lopatka (observateur de la Bourse de croissance TSX)	Bourse de croissance TSX
Deborah McCombe (observatrice de l'ICM)	SLR Consulting
Ross Pritchard	Teck Resources Limited
Rolf Schmitt	ERM Consultants Canada Ltd.
Shervin Teymouri	Mineit Consulting Inc.
Craig Waldie (coprésident)	Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Victoria Yehl (coprésidente)	British Columbia Securities Commission

Tribunal des marchés financiers



Message du directeur de l'arbitrage

À la fin du mois d'avril 2023, le Tribunal des marchés financiers a terminé sa première année avec succès en vertu de la nouvelle structure mise en œuvre par la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*.

Les fonctions d'arbitrage du Tribunal sont désormais entièrement indépendantes du reste de la CVMO, sans chevauchement entre les fonctions d'arbitrage et les activités réglementaires de cette dernière. De plus, les arbitres du Tribunal et les membres du conseil d'administration de la CVMO sont deux groupes distincts qui n'ont aucun membre en commun.

La transition vers la nouvelle structure a été fluide grâce au travail acharné du Secrétariat de la gouvernance et du tribunal de la CVMO, du Bureau du chef du contentieux et d'autres équipes. Les instances se sont poursuivies sans interruption et le Tribunal a continué de fournir des services d'arbitrage de qualité supérieure aux parties qui s'y sont présentées.

La transition n'a toutefois pas été sans problème. Des dix arbitres du Tribunal, six étaient nouveaux au sein de l'organisation et deux autres possédaient une expérience limitée en matière d'arbitrage. Aux premiers jours du Tribunal, les personnes concernées ont consacré beaucoup de temps et d'efforts afin d'assurer une intégration, une orientation et un encadrement harmonieux.

En plus des exigences de la transition, notre équipe a su mettre en œuvre ou en grande partie achever diverses initiatives au cours de la première année, dont les suivantes :

- lancement d'un nouveau site Web consacré au Tribunal;
- élaboration d'un programme de formation continu complet, incluant des tables rondes régulières et des bulletins internes périodiques avec un forum sur les politiques accessible au public, dont le déroulement est prévu à l'automne 2023, visant tous à maintenir et à améliorer l'expertise du Tribunal;
- collaboration avec les Services d'information afin d'installer dans la salle d'audience principale des technologies qui permettent de procéder à une audience hybride (c.-à-d. que certains participants peuvent être présents dans la salle d'audience et d'autres, à distance);
- établissement de normes pour la communication en temps opportun des motifs des décisions;
- déploiement d'un nouveau système de gestion des causes et de documents en ligne, qui est maintenant utilisé à l'interne et qui sera bientôt accessible à l'externe par les parties comparissant devant le Tribunal;
- ajout de la section « Décisions en bref » sur notre site Web (résumés en langage clair des décisions du Tribunal) dans le but d'accroître la transparence et l'accessibilité;
- mise en œuvre d'une politique et d'un processus de gestion et d'évaluation du rendement des arbitres à temps partiel dans le but d'améliorer la responsabilisation;
- élaboration d'un examen futur des *Règles de procédure* du Tribunal afin de combiner la version actuelle à la *Directive de pratique actuelle* et pour apporter diverses améliorations.

Je suis reconnaissant et fier du dévouement, du professionnalisme et du travail exceptionnel de mes collègues arbitres et de tous les membres du Secrétariat de la gouvernance et du tribunal. Je tiens également à remercier les membres du Bureau du chef du contentieux de la CVMO, de même que les équipes suivantes : Services d'information, Communications, Ressources humaines, Gestion financière et Établissement de rapports et l'équipe de direction. Tous ces gens ont grandement contribué à la réussite de la première année du Tribunal.

Tim Moseley
Directeur de l'arbitrage

Le Tribunal des marchés financiers

Le Tribunal des marchés financiers

Le Tribunal des marchés financiers, qui exerce les fonctions d'arbitrage de la CVMO, est une division indépendante de celle-ci qui est supervisée par un directeur de l'arbitrage. Il a l'autorité nécessaire pour procéder à des audiences et prendre des décisions en vertu du droit des valeurs mobilières de l'Ontario.

Le directeur de l'arbitrage est nommé à temps plein par le lieutenant-gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Finances, pour surveiller et diriger les activités du Tribunal. Les autres arbitres, qui sont nommés à temps partiel, consacrent le temps nécessaire pour accomplir leurs tâches.

Arbitres du Tribunal au 31 mars 2023

Timothy Moseley, président¹⁵

Sandra Blake¹⁶

Andrea Burke¹⁶

Dale Ponder¹⁶

Geoffrey Creighton¹⁶

James Douglas¹⁶

Russell Juriansz¹⁶

William Furlong¹⁶

(Mary) Cecilia Williams¹⁵

Cathy Singer¹⁵

¹⁵ Mandat du 29 avril 2022 au 28 avril 2025

¹⁶ Mandat du 29 avril 2022 au 28 avril 2024

Activités d'arbitrage du Tribunal des marchés financiers

Type d'instance et article(s) de la Loi sur les valeurs mobilières	2022-2023			2021-2022		
	Instances introduites	Instances menées à terme	Nombre de jours d'audience	Instances introduites	Instances menées à terme	Nombre de jours d'audience
Application de la loi (introduite par l'énoncé des allégations – art. 127)	10	20	108	17	7	85
Autorisation de divulguer (art. 17)	4	3	4	6	7	0
Ordonnance temporaire (art. 127)	1	1	5	3	1	14
Révision d'une décision d'un organisme d'autorégulation ou d'un directeur (art. 8 ou 21.7)	1	1	9	2	5	12
Décision supplémentaire ou révocation ou modification d'une décision (paragraphe 9 [6] ou article 144.1)	0	1	0	1	2	2
Instance transactionnelle (relative aux offres d'achat visant à la mainmise, aux offres d'émetteur, aux fusions, aux arrangements prévus par la loi, aux acquisitions, aux opérations entre apparentés ou aux réunions de porteurs de valeurs mobilières – art. 104 ou par. 127 [1])	1	1	0	1	0	2
Autres (demande d'ordonnance non précisée ci-dessus)	1	1	0	3	1	6
Total	18	28	126	33	23	121

Rapport sur l'Énoncé des priorités



2022-2023

Rapport sur l'Énoncé des priorités

Chaque année, la CVMO publie un Énoncé des priorités qui indique les objectifs stratégiques, les priorités et les initiatives précises de l'organisme pour l'exercice en question. Les priorités de la CVMO sont conformes à son mandat prévu par la loi et à la lettre de mandat annuelle du ministre des Finances.

Le rapport sur l'Énoncé des priorités contient les faits saillants en matière de rendement et les mesures de réussite par rapport à l'Énoncé des priorités de la CVMO de 2022-2023 qui démontrent comment la Commission a satisfait les obligations énoncées dans sa lettre de mandat. À mesure que les besoins évoluent, la CVMO peut prendre en compte des priorités supplémentaires ou rétablir la priorité des initiatives au cours de l'année en réponse aux problèmes émergents et à l'évolution de la conjoncture des marchés.

Nos objectifs pour 2022-2023 :

OBJECTIF 1

Favoriser la confiance à l'égard des marchés financiers ontariens

OBJECTIF 2

Réduire le fardeau réglementaire





OBJECTIF 3

Faciliter l'innovation financière

OBJECTIF 4

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

Légende des priorités du rapport de la Commission

Légende des indicateurs	
	Terminé ou progresse conformément au plan
	Retardé ou non prioritaire, mais toujours en cours
	En suspens
	Annulé

La légende des indicateurs comporte quatre catégories possibles démontrant les progrès de la CVMO par rapport aux mesures prévues. Durant l'exercice 2022-2023, aucune initiative n'a été classée dans les catégories « En suspens » ou « Annulée. »

OBJECTIF 1

Favoriser la confiance envers les marchés financiers de l'Ontario

Priorité 1.1

Promouvoir des activités réglementaires de base rigoureuses



Pourquoi est-ce important?


Les activités réglementaires de base de la CVMO fournissent une base solide aux marchés financiers de l'Ontario et contribuent directement à la santé et au rendement de l'économie provinciale. En plus de ses activités de base en matière d'autorisation, de conformité et d'application de la loi, le personnel de la CVMO accomplit un vaste éventail de tâches sur le plan des politiques pour régler les problèmes qui importent aux investisseurs, améliorer l'efficacité et l'efficience de la réglementation pour tous les intervenants sur les marchés financiers et éliminer les principaux risques émergents.

Mesures de réussite :

La CVMO mesure ses activités à l'aide de rapports internes et externes réguliers. Divers rapports publics témoignent de ses réussites opérationnelles :

- Les activités réglementaires et le rendement de la CVMO sont mesurés par rapport à son engagement en matière de service à l'aide de rapports trimestriels sur les normes de service. Si l'objectif n'est pas atteint, nous donnons une explication.
- Le rapport annuel de la CVMO est publié chaque année, y compris le rapport sur l'Énoncé des priorités qui souligne les principales réalisations et les statistiques liées à notre travail réglementaire de base.
- Les diverses directions de la CVMO produisent des rapports sommaires ou d'activités qui sont publiés sur le site Web de la Commission.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Autorisations (réception, inscription et reconnaissance)</p>		<p>Terminé : La plupart des activités d'autorisation ont été réalisées dans le cours normal des choses conformément à l'engagement de la CVMO en matière de service. Consulter la section sur les résultats relatifs aux normes de service de 2022-2023 du présent rapport pour obtenir de plus amples informations sur les résultats en matière de rendement et des explications pour toutes les normes de service non respectées pendant l'année.</p> <p>Publication de rapports sommaires ou d'activités de diverses directions pendant l'année, dont le rapport sommaire à l'intention des émetteurs de fonds d'investissement et de produits structurés et le rapport de la Direction du financement des sociétés pour l'année 2022. Ces rapports fournissent un aperçu des activités des directions et des travaux concernant les politiques.</p> <p>En cours : La CVMO s'efforce de maintenir un niveau d'activité réglementaire de base approprié qui respecte les normes de service et les directives applicables.</p>
<p>Conformité/surveillance/supervision</p>		<p>Terminé : Les programmes de conformité et de surveillance se déroulent dans le cours normal des choses conformément à l'engagement de la CVMO en matière de service. Consulter la section sur les résultats relatifs aux normes de service de 2022-2023 du présent rapport pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement et des explications pour toutes les normes de service non respectées pendant l'année.</p> <p>Publication du rapport sommaire de la CVMO à l'intention des courtiers, des conseillers et des gestionnaires de fonds de placement. Ce rapport résume les résultats des vérifications de conformité des personnes et compagnies inscrites et décrit les pratiques exemplaires que ces dernières ont jugé utiles dans le cadre de l'amélioration de leurs processus de conformité.</p> <p>En cours : La CVMO s'efforce de maintenir un niveau d'activité réglementaire de base approprié qui respecte les normes de service et les directives applicables.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Application de la loi		<p>Terminé : Au cours de l’année, la CVMO a évalué 880 questions relatives à l’application de la loi pouvant constituer une infraction au droit des valeurs mobilières de l’Ontario.</p> <p>Près de la moitié de toutes les questions ont été transférées à des fins de dissuasion ou d’autres mesures d’application de la loi; 331 cas ont été transférés à des fins de dissuasion, 46 ont été renvoyés à d’autres directions ou à des organismes externes et 26 ont été transférés à des fins d’enquête approfondie. Les activités de dissuasion comprenaient l’envoi de lettres d’avertissement mettant en garde contre une conduite potentielle, les alertes à l’intention du public par voie de communiqués et d’avertissements sur le site Web de la CVMO et la collaboration active avec des organismes partenaires de réglementation et d’application de la loi.</p> <p>La CVMO a introduit des instances d’application de la loi qui ont donné lieu à 89 sanctions administratives, soit plus du double de l’an dernier, et à 23,6 millions de dollars en sanctions pécuniaires.</p> <p>En mars 2023, le Bureau de la dénonciation a fourni une mise à jour des cinq premières années du Programme de dénonciation de la CVMO soulignant les réussites, les domaines de croissance et le travail en cours pour renforcer le programme. La mise à jour visait à encourager les dénonciateurs à fournir des indices et les participants au marché à renforcer les canaux internes de dénonciation. Le Bureau de la dénonciation se servira des résultats de cette mise à jour pour appuyer et orienter l’amélioration du programme.</p> <p>En cours : Au 31 mars 2023, il y avait 41 enquêtes en cours, 24 instances devant le Tribunal et les tribunaux ainsi que sept appels.</p>

Activités d'application de la loi de la CVMO, 2022-2023

Ouverture de dossiers

	2022-2023	2021-2022
Nombre de dossiers évalués	880	984
Nombre de dossiers transférés à des fins de dissuasion	331	228
Nombre de dossiers transférés aux enquêteurs	26	24

Enquêtes

	2022-2023	2021-2022
Nombre d'enquêtes achevées	42	46
Nombre de dossiers transférés au contentieux	12	22

Contentieux

	2022-2023	2021-2022
Instances introduites devant la Commission¹⁷	8	14
Nombre d'intimés ¹⁸	12	36
Instances quasi criminelles	2	7
Nombre d'accusés	4	12
Instances en vertu du Code criminel	2	1
Nombre d'accusés	2	1
Mandats de perquisition exécutés¹⁹	44	130
DÉLAIS D'APPLICATION DE LA LOI :		
Nombre moyen de mois entre l'ouverture du dossier et le début d'une instance	26,2	19,6

Affaires conclues devant la Commission

	2022-2023	2021-2022
Nombre d'instances terminées ¹⁷	18	8
Nombre d'intimés ¹⁸	26	16

SANCTIONS

Ordonnances d'interdiction d'opérations	22	11
Retrait des dispenses	17	10
Interdictions d'exercer des fonctions d'administrateur et de dirigeant	25	6
Restrictions en matière d'inscription	25	8
Sanctions administratives, ordonnances de restitution et montants des règlements	23 609 716,76 \$	17 889 330,32 \$
Ordonnances relatives aux dépens	2 686 796,85 \$	827 122,58 \$
Montants des remboursements aux investisseurs convenus selon les modalités des règlements (y compris les règlements à l'amiable sans contestation)	0 \$	0 \$

¹⁷ Exclut les ordonnances réciproques.

¹⁸ Inclut les personnes et les sociétés intimées.

¹⁹ Pour l'exercice 2022-2023, cela n'inclut que les mandats de perquisition.

Recouvrement

Le taux de recouvrement annuel de la Commission est calculé en fonction des montants imposés au cours de cet exercice et les montants recouverts à la suite de ces ordonnances. Le taux peut par la suite être revu à la hausse si les montants impayés en vertu d'une ordonnance

sont recouverts au cours d'une année subséquente.

Les mesures de recouvrement ne peuvent généralement être mises en œuvre que lorsque tous les recours en appel ont été épuisés et les résultats prennent souvent du temps à venir.

Le taux de recouvrement de la Commission relatif aux ordonnances rendues dans les cas d'instances contestées et de règlements à l'amiable est de **30,3 %** pour l'exercice 2021-2022. Pour plus de détails, consultez la section consacrée au rapport de gestion.

Affaires conclues devant les tribunaux

Exercice	2022-2023	2021-2022
Nombre total d'instances	1	4
Nombre total d'accusés	1	6
SANCTIONS		
Peines d'emprisonnement	42 mois	159 mois
Peine conditionnelle/détention à domicile	0	0
Amendes	0 \$	0 \$
Restitution	4 859 552,58 \$	99 840,00 \$

Priorité 1.2


Améliorer l'expérience et la protection des investisseurs particuliers


Pourquoi est-ce important?


Les marchés financiers sont de plus en plus complexes en raison de nouvelles possibilités d'investissement qui se présentent continuellement et de la création constante de nouveaux produits. Les investisseurs sont l'élément vital des marchés financiers de l'Ontario. Leurs intérêts doivent être au premier plan pour que les mesures de protection appropriées soient en place, que les investisseurs disposent de l'information nécessaire pour prendre des décisions financières éclairées et qu'ils maintiennent leur confiance envers les marchés financiers.



Mesures de réussite :

- Un nombre accru d'investisseurs continuent d'utiliser les ressources et les canaux d'information financière comme gerezmieuxvotreargent.ca, et la CVMO est considérée comme un chef de file au Canada et à l'échelle internationale.
- Protection accrue des personnes âgées et des investisseurs vulnérables.
- Les initiatives en matière de politiques tiennent judicieusement compte des résultats de la recherche et des points de vue des investisseurs.
- Décisions de placement plus éclairées grâce à l'éducation continue des investisseurs.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Mettre davantage l'accent sur les activités d'éducation des investisseurs et de littératie financière, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l'utilisation à grande échelle des canaux des réseaux sociaux s'adressant aux investisseurs; ■ le remaniement du site Web de la CVMO pour les investisseurs, gerezmieuxvotreargent.ca. 		<p>Terminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Publication d'une page consacrée à la prévention de la fraude sur le site gerezmieuxvotreargent.ca pour mieux éduquer les investisseurs en ce qui concerne la fraude financière et ses signaux d'alerte. ■ Organisation de 151 événements virtuels et téléphoniques de sensibilisation des investisseurs, dont 81 événements pour les aînés et 55 événements pour les communautés multiculturelles, qui ont permis de joindre 7 799 Ontariennes et Ontariens. ■ Lancement du microsite InvestorOffice.ca afin de fournir de l'information sur les activités réglementaires du Bureau des investisseurs, notamment des mises à jour sur les efforts en matière d'éducation des investisseurs et des documents. ■ Lancement d'un certain nombre de ressources liées aux cryptoactifs pour éduquer les investisseurs, notamment : <ul style="list-style-type: none"> › un site Web, GetSmarterAboutCrypto.ca, qui traite spécifiquement de sujets importants liés aux cryptoactifs, comme l'analyse du jargon du secteur, des règles, de la réglementation et des scénarios de fraude en matière de cryptoactifs; › un questionnaire sur les cryptoactifs sur le site gerezmieuxvotreargent.ca pour aider les investisseurs à reconnaître les signaux d'alerte de la fraude en matière de cryptoactifs et renforcer la collaboration avec les plateformes de cryptoactifs inscrites; › une campagne par panneaux publicitaires numériques à l'intersection de Yonge et de Dundas Square (qui coïncide avec le mois de la prévention de la fraude en mars 2023) pour renforcer la collaboration avec les plateformes de cryptoactifs inscrites. › Inclut une liste des plateformes de négociation de cryptoactifs inscrites sur la page verifiezavantdinvestir du site OSC.ca.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Mettre davantage l’accent sur les activités d’éducation des investisseurs et de littératie financière, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ l’utilisation à grande échelle des canaux des réseaux sociaux s’adressant aux investisseurs; ■ le remaniement du site Web de la CVMO pour les investisseurs, gerezmieuxvotreargent.ca. 		<p>Terminé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Élargissement du programme multiculturel de sensibilisation et d’éducation en rencontrant les investisseurs dans leurs localités : <ul style="list-style-type: none"> › réalisation d’entrevues avec les canaux médiatiques communautaires locaux pour discuter des ressources et de la protection des investisseurs et atteindre des publics parlant l’hindi, le mandarin, le cantonais, l’urdu et le punjabi; › mise à jour du site InvestingIntroduction.ca en fonction des commentaires de groupes communautaires afin d’inclure une section sur les mots-clés avec des sujets prioritaires sur l’investissement. Le site Web, qui fournit une éducation financière aux nouveaux arrivants, est accessible en 22 langues. <p>En cours : Le projet de remaniement pluriannuel du site gerezmieuxvotreargent.ca devrait être achevé durant l’exercice 2024. Le site Web modernisé assurera une expérience-utilisateur améliorée et plus rapide permettant aux investisseurs d’accéder plus facilement à l’information qu’ils recherchent.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CVMO relative aux personnes âgées et consultation continue auprès des intervenants sur les outils, les ressources et les stratégies supplémentaires permettant de soutenir les investisseurs âgés, et exploration proactive de ceux-ci.</p>		<p>Terminé : À la suite de la publication le 31 décembre 2021 des modifications apportées au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d’inscription et les obligations continues des personnes inscrites ainsi qu’à son instruction générale pour aborder les questions d’exploitation financière et de la diminution de la capacité mentale chez les investisseurs âgés et vulnérables, la CVMO a poursuivi ses activités de soutien auprès des intervenants. Elle a notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ amélioré la prise de conscience à ce sujet à l’aide de 151 événements de sensibilisation qui se sont déroulés tout au long de l’exercice; ■ publié une vidéo éducative sur les personnes de confiance et en a promu le contenu par l’entremise des canaux de réseaux sociaux organiques et payants. <p>La CVMO a également maintenu son engagement avec les partenaires des ACVM et divers autres groupes pour discuter des défis et des problèmes émergents liés aux personnes âgées, et y trouver des solutions, et envisager des outils, des ressources et des stratégies éventuelles pour les soutenir.</p> <p>En cours : Aux côtés de ses partenaires des ACVM, la CVMO s’informe constamment de l’élaboration de politiques relatives aux investisseurs âgés et vulnérables et explore le travail en cours sur les initiatives réglementaires qui ont été menées à terme afin d’en évaluer l’efficacité, ce qui pourrait mener à des modifications futures.</p> <p>Le projet de reconstitution du Comité consultatif d’experts pour les personnes âgées pour un autre mandat d’un an est en cours afin de fournir un soutien continu et des conseils sur le cadre réglementaire, les stratégies et les ressources pour soutenir les investisseurs âgés et les personnes qui interagissent avec eux.</p> <p>Au cours de l’exercice, la CVMO a réalisé un sondage pour explorer l’attitude, les comportements et les connaissances des personnes de plus de 50 ans relativement à la retraite, notamment les comportements en matière d’épargne et de planification, la préparation financière et d’autres préoccupations. Un rapport présentant les résultats du sondage et des observations sera publié au début de l’exercice 2024.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Prise en compte élargie des points de vues des investisseurs au début du processus d'établissement des politiques		<p>En cours : La CVMO continue de soutenir les activités en cours et l'engagement des Groupes consultatifs des investisseurs de la CVMO et des ACVM, notamment la nomination conjointe d'un membre d'un groupe de la CVMO à celui des ACVM pour assurer une interconnexion appropriée.</p>
Réalisation et publication de recherches opportunes sur les investisseurs adaptées à leurs besoins		<p>Terminé : Réalisation et publication des travaux de recherche suivants sur les investisseurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'Étude sur les connaissances en matière d'investissement, qui évalue les connaissances des Canadiens sur la prise de décisions éclairées en matière d'investissements, y compris la comparaison entre les perceptions des connaissances financières et le rendement réel, et qui établit si les préjugés des investisseurs peuvent être éliminés, a été publiée en septembre 2022. ▪ L'Étude de recherche : Les cryptoactifs 2022, qui explore les connaissances, les attitudes et les comportements des investisseurs et des non-investisseurs dans les cryptoactifs et les fonds de placement de cryptomonnaie, a été publiée en octobre 2022. <p>En cours : De l'évolution du contexte des cryptoactifs, une autre étude sur le sujet aura lieu au cours du prochain exercice afin de comprendre comment les connaissances, les attitudes et les comportements des investisseurs envers les cryptoactifs ont changé depuis la publication de la dernière étude en octobre 2022. Pour obtenir des points de données comparables, un grand nombre de questions resteront les mêmes.</p> <p>Comme nous l'avons mentionné précédemment, la CVMO a sondé les personnes âgées de plus de 50 ans sur divers sujets et préoccupations en matière de finances. Un rapport présentant les résultats et les observations de l'étude sera publié au cours du prochain exercice.</p>

Priorité 1.3

Soutenir les capacités en matière d'introspection comportementale et d'évaluation des politiques



Pourquoi est-ce important?

La recherche, la mesure et la compréhension du processus décisionnel des gens fournissent des données essentielles qui soutiennent l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes. Cette introspection permet à la CVMO d'examiner les comportements, les attitudes et les croyances clés pour éclairer et améliorer les politiques et les programmes afin de protéger davantage les investisseurs.

Mesures de réussite :

- Efficacité accrue des politiques et des programmes de la CVMO grâce à l'application de l'introspection comportementale.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Soutien des efforts permettant de souligner l'importance pour un organisme moderne de réglementation des valeurs mobilières d'appliquer l'introspection comportementale dans le cadre des programmes opérationnels et de l'établissement de politiques.		<p>Terminé : Le Bureau des investisseurs continue de souligner l'importance d'appliquer l'introspection comportementale dans le cadre des programmes opérationnels et de l'établissement de politiques en communiquant les résultats et les pratiques exemplaires aux autres organismes de réglementation. Les activités qui ont eu lieu au cours de l'exercice comprennent des présentations sur l'introspection comportementale devant l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM), la Financial Industry Regulatory Authority (FINRA), le Comité 8 de l'OICV et la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa (CONSOB), l'organisme national de réglementation des valeurs mobilières de l'Italie.</p> <p>En cours : D'autres présentations sont prévues afin de souligner l'importance de la science comportementale pour un organisme moderne de réglementation, notamment devant l'organisme Investor Economics en avril 2023 et la North American Securities Administrators Association en mai 2023.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Recourir aux méthodes de recherche de la science comportementale pour vérifier l'efficacité des interventions en matière de politique</p>		<p>En cours : Les méthodes de recherche en science comportementale sont mises en pratique dans le cadre du projet de modernisation des processus d'information continue des ACVM, qui consiste en une analyse de la documentation pour comprendre les obstacles comportementaux auxquels sont confrontés les investisseurs particuliers lorsqu'ils essaient de comprendre ce qu'est l'information continue, un sondage auprès des investisseurs particuliers canadiens pour mieux comprendre leurs comportements, leur compréhension et leurs préférences en matière d'information continue sur les fonds d'investissement et une expérience visant à vérifier la facilité d'utilisation et la compréhension de la nouvelle conception du rapport de la direction sur le rendement des fonds par les investisseurs particuliers</p>
<p>Réalisation d'expériences pour étudier l'incidence des tendances émergentes dans les marchés financiers sur le comportement des investisseurs particuliers</p>		<p>Terminé : Publication d'une étude sur les pratiques de mobilisation numérique (Ludification et pratiques de mobilisation numérique) en novembre 2022. Le rapport traite de l'expérience en ligne et analyse les répercussions de la ludification et d'autres techniques comportementales sur le comportement des investisseurs. Entre autres résultats, il a démontré que les récompenses non économiques, comme les points, augmentaient la fréquence de négociation et que la présentation de listes de produits les plus négociés menait à un comportement mimétique.</p> <p>En cours : Un projet de science comportementale en lien avec les facteurs ESG, le marketing et les comportements des investisseurs est en cours d'élaboration; il comprend une analyse de la documentation et une expérience en science comportementale. Le rapport final devrait être publié au début de l'exercice 2024.</p>
<p>Amélioration de la compréhension de la science comportementale par le personnel de la CVMO afin de cerner les risques en matière de protection des investisseurs et de concevoir des solutions efficaces</p>		<p>Terminé : Organisation de séances à l'échelle de l'organisation pour améliorer la compréhension de la science comportementale et de la protection des investisseurs par le personnel de la CVMO; les sujets traitaient entre autres des résultats découlant de l'étude sur la ludification et les pratiques de mobilisation numérique ainsi que de la science comportementale et de son rapport avec la conformité.</p> <p>En cours : La CVMO continue d'élargir et d'améliorer la compréhension de la science comportementale par son personnel en offrant des occasions d'apprentissage continu qui auront lieu au cours de la prochaine année.</p>

Priorité 1.4



Renforcer les services de règlement des différends offerts aux investisseurs, tels que ceux de l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI), grâce à des activités d'élaboration de politiques et de surveillance

Pourquoi est-ce important?

Les investisseurs peuvent courir des risques de pertes, de dommages ou de préjudice découlant d'un acte ou d'une omission d'une société ou d'une personne inscrite. La CVMO s'efforce d'améliorer l'accès des investisseurs à des recours dans ces situations, notamment en renforçant les services de règlement des différends. Il est donc essentiel de disposer d'un système de résolution des différends qui est juste, efficace et accessible pour protéger les investisseurs. Afin d'obtenir de meilleurs résultats pour les investisseurs et de renforcer les recours mis à leur disposition, la CVMO poursuivra ses efforts pour renforcer l'OSBI à titre de service de résolution des différends indépendant.

Mesures de réussite :

- De meilleurs résultats pour les investisseurs en matière de recours et de règlement des différends et une surveillance accrue de l'OSBI, ce qui favorisera également la confiance des investisseurs.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Procéder à l'analyse d'un cadre pour rendre exécutoires les décisions d'un service de résolution des différends, comme l'OSBI, en Ontario dans le contexte d'indemnités maximales accrues		En cours : La CVMO s'engage à élaborer, avec ses partenaires des ACVM, un projet de cadre permettant à l'OSBI de rendre des décisions exécutoires visant à trouver un juste équilibre entre la nécessité de mettre en place une procédure accessible pour les investisseurs et la nécessité d'en assurer l'équité, la proportionnalité et l'efficacité pour toutes les parties.
Collaborer avec nos partenaires des ACVM pour renforcer l'OSBI et en améliorer la surveillance		Terminé : Le 7 octobre 2022, les ACVM ont publié un communiqué confirmant qu'elles élaborent une proposition à des fins de commentaires, qui envisage d'habiliter l'OSBI à rendre des décisions exécutoires. En cours : En collaboration avec ses partenaires des ACVM, la CVMO élabore un projet de cadre qui permettra à l'OSBI de rendre des décisions exécutoires, proposition que les ACVM prévoient de publier pour solliciter les commentaires du public plus tard en 2023. La CVMO collabore avec ses collègues des ACVM, les membres du Comité mixte des organismes de réglementation et l'OSBI pour accroître la surveillance de l'OSBI, compléter le cadre des pouvoirs exécutoires et déterminer les prochaines étapes pour répondre à l'évaluation indépendante du mandat de l'OSBI en matière d'investissement.

Priorité 1.5



Soutenir la mise en œuvre des règles sur les commissions intégrées dans les fonds communs de placement interdisant l'utilisation des frais d'acquisition reportés (interdiction des frais d'acquisition reportés) et des commissions de suivi lorsqu'aucune détermination de la convenance n'est requise (interdiction des courtiers exécutants)


Pourquoi est-ce important?

Lorsque les investisseurs comprennent les coûts de leurs placements, ils sont mieux placés pour prendre des décisions qui soutiennent leurs objectifs financiers en général. Un modèle de frais plus transparent pour les fonds communs de placement permet d'assurer un meilleur équilibre entre les intérêts des investisseurs et ceux des conseillers et d'atténuer les conflits d'intérêts potentiels. Les modifications apportées aux règles visant l'interdiction des frais d'acquisition reportés et des commissions de suivi aux courtiers-exécutants constituent un changement important dans le secteur de la gestion des actifs. Il est donc essentiel d'assurer une transition en douceur, axée sur les investisseurs et opportune pour se conformer.

Mesures de réussite :

- Les pratiques de vente nuisibles liées aux frais d'acquisition reportés sont éliminées en Ontario.
- Au lieu de frais intégrés, les investisseurs se verront facturer des frais directs applicables en ce qui concerne les opérations relatives aux fonds communs de placement sur les plateformes des courtiers-exécutants.
- Amélioration de la transparence et de l'expérience des investisseurs avec leurs courtiers et leurs conseillers lorsqu'ils investiront dans des fonds communs de placement.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Fournir des mesures d'adaptation appropriées permettant aux investisseurs de passer à différentes options de frais lors de la mise en œuvre des interdictions		Terminé : Le 18 mars 2022, la CVMO a publié un contrat-cadre local, soit le Règlement 81-508 sur les dispenses temporaires de l'interdiction de paiement de commissions de suivi aux courtiers-exécutants afin de faciliter l'octroi de remises sur les commissions de suivi et les transferts des clients , qui est entré en vigueur le 1 ^{er} juin 2022, soit la date d'entrée en vigueur de l'interdiction relative aux courtiers-exécutants, et qui expie le 30 novembre 2023.
Obtenir des données sur la vente de fonds communs de placement, les nouveaux produits et les nouveaux services aux fins d'analyse des tendances, et faire un suivi si les tendances soulèvent des préoccupations		Terminé : La CVMO a mis fin à la surveillance des statistiques du secteur pour soutenir la mise en œuvre de l'interdiction des frais d'acquisition reportés et des commissions de suivi aux courtiers-exécutants, qui est entrée en vigueur le 1 ^{er} juin 2022. D'après les statistiques, il n'y a aucune tendance ni aucun domaine de préoccupation pour le moment.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Se renseigner sur les plans de mise en œuvre et l'état de préparation des gestionnaires de fonds		<p>Terminé : À la suite des discussions avec les associations du secteur et de la publication du contrat-cadre local, le Règlement 81-508 et les interdictions des frais d'acquisition reportés et des commissions de suivi aux courtiers-exécutants ont été mis en œuvre avec succès par le secteur à la date d'entrée en vigueur. Dans le cours normal des activités, la CVMO continuera d'être vigilante et à l'affût de pratiques ou de modèles préoccupants à la suite de l'interdiction des frais d'acquisition reportés et des commissions de suivi aux courtiers-exécutants.</p>

Priorité 1.6



Poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre un nouvel organisme d'autoréglementation (OAR) unique et amélioré et à regrouper les deux fonds de protection des investisseurs actuels, indépendamment du nouvel OAR

Pourquoi est-ce important?

Les organismes d'autoréglementation (OAR) ont des responsabilités cruciales sur le plan de l'intérêt public. Leur structure devrait tenir compte des pratiques exemplaires du secteur des services financiers d'aujourd'hui, qui a beaucoup évolué depuis l'établissement du modèle actuel. La modernisation du modèle des OAR permettra de mieux protéger les investisseurs, de simplifier la réglementation et de mieux servir l'intérêt public.

Mesures de réussite :

- Mettre sur pied un nouvel OAR en appliquant une stratégie de mise en œuvre approuvée pour intégrer les OAR existants et regrouper d'autre part les deux fonds de protection des investisseurs actuels.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Mettre en œuvre l'intégration des OAR existants et, par ailleurs, le regroupement des deux fonds de protections des investisseurs actuels dans le nouveau cadre		<p>Terminé : Le 24 novembre 2022, les ACVM ont publié deux avis visant à reconnaître le nouvel organisme d'autoréglementation du Canada (nouvel OAR) et à approuver le nouveau Fonds canadien de protection des investisseurs (FCPI) qui sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2023. En décembre 2022, les membres du nouvel OAR, les équipes de direction du nouveau FCPI et le Groupe consultatif des investisseurs du nouvel OAR ont été annoncés.</p> <p>La fusion de l'OCRCVM et de l'ACFM pour créer le nouvel OAR et celle du FCPI et de la CPI de l'ACFM pour créer le nouveau FCPI ont été réalisées le 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Événement subséquent : Le nouvel OAR a changé de nom le 1^{er} juin 2023 pour s'appeler Organisme canadien de réglementation des investissements.</p>
Adopter les solutions propres aux enjeux exposées en détail dans l'Énoncé de position 25-404 des ACVM et procéder à leur mise en œuvre		<p>Terminé : La CVMO a inscrit la première société à titre de courtier en placement et de courtier en épargne collective. Auparavant, les sociétés à double inscription (exerçant les activités d'un courtier en placement et d'un courtier en épargne collective au sein d'une seule personne morale) n'étaient pas permises. En collaboration avec le nouvel OAR et les ACVM, la CVMO a supprimé les limites précédentes dans la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et a créé l'option autorisant ce processus d'inscription simplifié et plus rentable.</p> <p>En cours : La CVMO, en collaboration avec d'autres organismes de réglementation des ACVM, a entrepris les travaux post-clôture, incluant la mise en œuvre de solutions propres aux enjeux exposées en détail dans l'Énoncé de position 25-404 des ACVM – Nouveau cadre réglementaire des organismes d'autoréglementation avec annexes.</p> <p>Nous nous attendons à ce que de plus en plus de sociétés de courtage du nouvel OAR cherchent à obtenir la double inscription.</p>

Priorité 1.7


Renforcer la surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs et d'autres courtiers



Pourquoi est-ce important?

La CVMO est à l'avant-garde pour ce qui est de fournir une réglementation claire aux participants au marché des cryptoactifs, en donnant aux véritables innovateurs la possibilité de donner suite à leurs idées tout en prenant les mesures nécessaires pour protéger les investisseurs contre la fraude, la mauvaise gestion, la volatilité extrême et d'autres risques. Les activités réglementaires sont axées sur l'éducation des investisseurs, l'établissement de règles de base claires pour les sociétés œuvrant dans ce secteur et l'imposition de mesures d'application de la loi contre les sociétés de cryptoactifs non conformes. Une surveillance réglementaire appropriée est essentielle pour renforcer la confiance des investisseurs dans ce secteur naissant et pour bâtir un écosystème d'innovation robuste à long terme.

Mesures de réussite :

- Les plateformes de négociation de cryptoactifs fonctionnent sous une surveillance réglementaire appropriée.
- Réduction de l'information trompeuse dans les publicités, le marketing et les réseaux sociaux des plateformes de négociation de cryptoactifs.
- Un équilibre approprié est atteint sur les plans du soutien des nouvelles sociétés, de la promotion de l'innovation et de la concurrence sur les marchés financiers, tout en favorisant la protection des investisseurs

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Collaborer avec les sociétés de cryptoactifs pour terminer le processus d'inscription ou d'approbation		<p>En cours : Au cours de cet exercice, la CVMO a inscrit six plateformes de négociation de cryptoactifs (PNC) à titre de courtiers et a accordé une dispense relative à certaines exigences pour ces sociétés. Au 31 mars 2023, la CVMO avait inscrit un total de dix PNC, en plus d'un courtier en valeurs mobilières ayant reçu une dispense pour offrir des produits de cryptoactifs aux clients institutionnels.</p> <p>Le 22 février 2023, les ACVM ont publié l'Avis 21-332 du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières Plateformes de négociation de cryptoactifs : engagements préalables à l'inscription – Changements visant à rehausser la protection des investisseurs canadiens afin d'instaurer de nouvelles dispositions importantes sur la protection des investisseurs sous forme d'engagement préalable à l'inscription (EPI rehaussé). L'EPI rehaussé est une condition préalable que les sociétés qui souhaitent continuer d'exercer leurs activités dans les provinces membres des ACVM doivent respecter tout en cherchant à s'inscrire et à obtenir une dispense.</p> <p>Toutes les plateformes de négociation de cryptoactifs et entités inscrites pour lesquelles un EPI rehaussé a été approuvé sont indiquées sur le site Web de la CVMO.</p> <p>En cours : Au 31 mars 2023, les ACVM, ainsi que la CVMO, examinaient 21 demandes supplémentaires reçues concernant l'inscription et la dispense de courtiers.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Repérer les cas de non-conformité au droit des valeurs mobilières et y remédier</p>		<p>Terminé : Cette année, la CVMO a ouvert sept enquêtes liées aux cryptoactifs et a poursuivi son analyse des plateformes de négociation de cryptoactifs en répétant sans cesse le message selon lequel les plateformes doivent s’inscrire. À la suite de cette analyse, deux PNC ont conclu des ententes de non-application, l’une a conclu un engagement public et quatre instances d’application de la loi sont soldées par des règlements ou des audiences contestées.</p> <p>Pour informer les investisseurs de l’Ontario des risques associés aux PNC non inscrites et aux parties connexes, 217 de ces entités ont été ajoutées aux Listes noires à l’intention des investisseurs de la CVMO, des ACVM et de l’OICV au cours de l’année, et 17 communiqués de presse ont été publiés pour renforcer le message. Des alertes spécifiques ont également été émises par le fil de nouvelles de Twitter, le fils RSS et les courriels de la CVMO décrivant l’inconduite et les mauvais participants en question, alléguant des liens frauduleux avec l’Ontario.</p> <p>En cours : Dans le cadre de leur Avis 21-332 du personnel, les ACVM ont clairement indiqué que si une PNC n’est pas en mesure de conclure un engagement préalable à l’inscription rehaussé ou ne veut pas en conclure, les provinces membres envisageront le recours à toutes les options réglementaires applicables pour faire en sorte que les plateformes se conforment au droit des valeurs mobilières, y compris des mesures d’application de la loi.</p> <p>En janvier 2023, la CVMO a entamé un examen sur dossier des PNC inscrites, dont elle est le principal organisme de réglementation. L’examen, qui repose sur les risques, se concentre sur la garde des cryptoactifs des investisseurs détenus par les PNC. Les PNC inscrites et non inscrites doivent, dans le cadre de l’EPI rehaussé, rendre compte des données que la CVMO examine chaque trimestre.</p>
<p>Perfectionner les capacités de surveillance des plateformes de négociation de cryptoactifs</p>		<p>En cours : La CVMO dirige un projet d’enquête sur les cryptoactifs des ACVM en collaboration avec d’autres organismes de réglementation canadiens (Colombie-Britannique, Alberta et Québec). Dans le cadre de ce projet, les organismes de réglementation ont choisi des plateformes non inscrites sur lesquelles enquêter, ce qui permet aux provinces d’échanger les apprentissages et de faire face aux enjeux ensemble.</p> <p>La CVMO a acquis de nouveaux outils numériques permettant de cibler les plateformes mondiales de cryptoactifs que les Ontariens fréquentent le plus. Ceux-ci seront déployés au début de l’exercice 2024 et permettront de faire progresser l’application de la loi.</p>

Priorité 1.8



Élaborer une règle qui définit les divulgations liées au changement climatique pour les émetteurs assujettis

Pourquoi est-ce important?

Les investisseurs canadiens et étrangers demandent de l'information pertinente, claire et comparable sur les risques liés au climat et les possibilités pour les sociétés ouvertes. Des travaux importants se poursuivent au sein de la CVMO et avec ses partenaires des ACVM pour concevoir un régime de divulgation lié au climat qui répond aux besoins des marchés financiers canadiens, qui tient compte du consensus international, qui répond aux attentes des investisseurs canadiens et qui tient compte des réalités des émetteurs canadiens.

Mesures de réussite :

- Les investisseurs ont accès à l'information nécessaire relative au climat pour éclairer leurs décisions en matière d'investissement et de vote.
- Les sociétés ouvertes sont clairement informées quant aux exigences en matière de divulgation liée au climat.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Tenir compte des commentaires reçus sur le projet de Règlement 51-107 et peaufiner le règlement		<p>En cours/retardé : La CVMO, aux côtés des ACVM, continue d'examiner les commentaires des intervenants portant sur le Règlement 51-107 sur l'information liée aux questions climatiques publié le 18 octobre 2021.</p> <p>Le 12 octobre 2022, les ACVM ont publié un communiqué de presse notant qu'elles tiennent compte activement des déroulements à l'international, notamment des propositions publiées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB) et des modifications proposées au règlement concernant l'information liée aux questions climatiques publiées par la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, ainsi que de la façon dont elles peuvent influencer ou éclairer davantage le règlement sur l'information liée aux questions climatiques, Règlement 51-107.</p>
Participer à d'autres consultations ciblées, notamment avec les organismes autochtones, à l'étape de finalisation du règlement		<p>En cours/retardé : Dans le cadre de ses travaux sur cette initiative, la CVMO s'engage à consulter les peuples et les organismes autochtones et continuera d'élargir son engagement à mesure qu'elle comprend mieux comment aborder cette tâche.</p>

Priorité 1.9



Continuer d'examiner la diversité au sein des conseils d'administration et à des postes de direction chez les émetteurs assujettis


Pourquoi est-ce important?

En 2014, la CVMO et d'autres membres des ACVM participants ont adopté des exigences de divulgation liées à la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et à des postes de haute direction au sein des sociétés inscrites à la Bourse de Toronto. Depuis, des événements importants ont élargi la portée de ce travail au-delà des femmes à d'autres groupes sous-représentés. L'objectif est de déterminer si les besoins des investisseurs canadiens en matière de divulgation et les pratiques de gouvernance des sociétés ouvertes ont évolué et la façon dont ils ont évolué, de même que les changements qu'il convient d'apporter au régime de réglementation des valeurs mobilières.

Mesures de réussite :

- Transparence en ce qui a trait aux commentaires reçus à la suite des consultations et des recherches menées.
- Élaboration de propositions concernant les besoins en information des investisseurs, tout en tenant compte des besoins des sociétés ouvertes (s'il y a lieu).

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Examiner les commentaires résultant des consultations sur le régime actuel de diversité en vertu des lois sur les valeurs mobilières et les publier		<p>Terminé : Le 27 octobre 2022, les résultats des huit examens annuels de la divulgation liée aux femmes au sein des conseils d'administration et à des postes de direction ont été publiés dans l'Avis multilatéral 58-314 du personnel des ACVM – Examen sur la représentation féminine aux postes d'administrateurs et de membres de la haute direction (Rapport de la 8^e année). Le 23 mars 2023, les données sous-jacentes utilisées pour rédiger le huitième examen annuel ont été publiées.</p> <p>Les commentaires issus des consultations sur le régime actuel de diversité ont été pris en compte lors de l'élaboration de la proposition publiée le 13 avril 2023. Voir ci-dessous.</p>
Élaboration de propositions pour améliorer ce régime, au besoin		<p>Terminé : L'Avis de consultation des ACVM – Projet de modifications à la norme canadienne 58-101 sur l'information concernant les pratiques en matière de gouvernance, visant particulièrement l'annexe 58-101A1, information concernant la gouvernance et de l'instruction générale canadienne 58-201 relative à la gouvernance portant sur la sélection des candidats au conseil d'administration, le renouvellement de celui-ci et la diversité a été publié le 13 avril 2023. Les exigences proposées prévoient la divulgation des aspects de la diversité allant au-delà de la représentation des femmes, tout en conservant les exigences de divulgation actuelles à l'égard de celles-ci.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Participer à d'autres consultations ciblées, notamment auprès des organismes autochtones, pour appuyer ce travail		<p>Sur la bonne voie : Dans le cadre de ses travaux sur cette initiative, la CVMO s'engage à consulter les peuples et les organismes autochtones et continuera d'élargir son engagement à mesure qu'elle comprend mieux comment aborder cette tâche.</p>

Priorité 1.10


Surveiller la fonction d'inscription des bourses reconnues et cerner les points à améliorer





Pourquoi est-ce important?

Les bourses jouent un rôle central sur les marchés financiers de l'Ontario, étant notamment chargées de la définition des types de valeurs mobilières cotées et négociées et du maintien du respect de ces exigences par les émetteurs et les autres participants au marché. La CVMO établit les directives et les attentes s'appliquant à chaque bourse dans le cadre d'une ordonnance de reconnaissance, car le fonctionnement approprié des bourses est essentiel à la protection des investisseurs et au maintien de marchés financiers équitables, efficaces et concurrentiels. La CVMO continuera d'évaluer si ces bourses reconnues suivent la procédure d'inscription conformément à leurs politiques et aux dispositions de leur ordonnance de reconnaissance et du droit des valeurs mobilières.

Mesures de réussite :

- Formulation de recommandations en matière de conformité relatives aux normes d'inscription à la cote, y compris :
 - › la modification des politiques d'inscription à la cote des bourses ou l'adoption de nouvelles politiques;
 - › la préparation de rapports évaluant l'adéquation des normes d'inscription à la cote et des programmes de surveillance connexes exécutés par les bourses.
- Réponse aux normes d'inscription nouvelles ou modifiées en temps opportun, en soulevant les problèmes importants conformément au rôle et aux protocoles de surveillance de la CVMO.
- Repérage proactif des problèmes émergents concernant l'inscription à la cote et les secteurs, et réponse à ceux-ci.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Examiner les propositions de politiques nouvelles ou modifiées liées aux activités d’inscription à la cote des bourses et formuler des commentaires sur celles-ci</p>		<p>Terminé : Le 19 mai 2022, la CVMO a publié un avis d’approbation concernant les modifications aux règles d’intérêt public du Manuel d’inscription à la Bourse NEO. Les modifications comprennent la simplification des normes minimales d’inscription à la cote pour les entités émettrices et une modification importante au manuel d’inscription.</p> <p>Le 30 mars 2023, la CVMO a publié un avis d’approbation des modifications aux politiques d’inscription à la cote de la Bourse des valeurs canadiennes (BVC) pour créer un nouveau niveau supérieur comportant des exigences et des obligations de déclaration financière qui tiennent compte des exigences des émetteurs non émergents. Les modifications instaurent également le programme SAVS et celui des fonds négociés en bourse pour le niveau supérieur, ainsi que d’autres exigences en matière de gouvernance d’entreprise pour tous les émetteurs inscrits de la BVC. Les modifications proposées sont entrées en vigueur le 3 avril 2023.</p> <p>En cours : La CVMO surveille toujours les bourses. Le 1^{er} décembre 2022, la Bourse de Toronto a publié des propositions de modifications visant à réduire le fardeau imposé aux entités émettrices et à leurs mandataires lorsqu’ils mobilisent des capitaux dans le cadre de placements au moyen d’un prospectus en améliorant la clarté, la prévisibilité et la transparence des politiques de la Bourse de Toronto. Les modifications proposées ont été approuvées le 20 avril 2023.</p> <p>Le 2 mars 2023, à la suite d’une recommandation de la CVMO, la BVC a publié des propositions de modifications à son Formulaire 2A – Déclaration d’inscription à la cote qui harmoniserait davantage la divulgation exigée des émetteurs inscrits par rapport au Règlement 41-101 <i>sur les obligations générales relatives au prospectus</i>. Les modifications devraient entrer en vigueur en mai 2023.</p>
<p>Réalisation d’examens de la conformité sur place et autres concernant les pratiques des bourses dans l’exercice de leurs fonctions d’inscription, au besoin, et assurer la liaison avec d’autres organismes de réglementation provinciaux pour assurer la surveillance des bourses</p>		<p>En cours : Cette année, la CVMO a mis l’accent sur une recommandation connexe de l’audit de l’optimisation des ressources de 2021, qui constatait la réalisation d’examens de sociétés qui cherchent à entrer sur les marchés financiers de l’Ontario au moyen d’autres méthodes que les premiers appels publics à l’épargne (PAPE) traditionnels, plus précisément de sociétés d’acquisition à vocation spécifique (SAVS), de sociétés de capital de démarrage (SCD) ou de prises de contrôle inversées (PCI).</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Surveiller les changements à l'échelle nationale et internationale liés aux moyens de mise en commun sans droit de regard, comme les SAVS		En cours : La CVMO ainsi que certains membres du réseau pour les SAVS de l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) avaient pour tâche d'étudier les problèmes relatifs à la participation des investisseurs particuliers, à la dilution et à la relation entre les SAVS et les PAPE. Les résultats de cette étude sont en cours d'examen.
Surveiller la mise en œuvre de nouveaux programmes d'inscription ou de programmes pilotes offerts par les bourses sur une base temporaire ou de « bac à sable »		Terminé : Le 29 décembre 2022, à la suite de conversations avec le personnel de la CVMO, Neo Exchange Inc. a annoncé que le programme pilote de Growth Acquisition Corporation (G-Corp) sera prolongé jusqu'au 1 ^{er} novembre 2023. En cours : La CVMO surveille toujours les bourses.
Continuer de déterminer s'il existe des possibilités d'arbitrage réglementaire compte tenu des règles d'inscription à la cote différentes en mettant l'accent sur les opérations avec prises de contrôle inversées		En cours : Cette année, la CVMO s'est penchée sur une recommandation connexe de l'audit de l'optimisation des ressources de 2021 susmentionnée, qui comprend l'élargissement de la surveillance des prises de contrôle inversées.
Engager un dialogue avec les bourses reconnues sur les problèmes d'inscription en lien avec les secteurs émergents et les nouveaux entrants publics pouvant soulever des préoccupations d'intérêt public		En cours : La CVMO maintient le dialogue avec les bourses reconnues au besoin.

Priorité 1.11


Élaborer la déclaration des rapports sur les coûts totaux pour les investisseurs


Pourquoi est-ce important?

Lorsque les investisseurs comprennent les coûts totaux associés à leurs placements, ils sont mieux placés pour prendre des décisions qui soutiennent leurs objectifs financiers en général. Une déclaration plus transparente des frais aux détenteurs de fonds d'investissement et de fonds distincts corrigera l'asymétrie de l'information entre les clients et leurs courtiers et conseillers inscrits. La sensibilisation accrue des investisseurs à ces coûts devrait donner de meilleurs résultats d'investissement au fil du temps et accroître la confiance à l'égard des marchés financiers de l'Ontario.

Mesures de réussite :

- Les investisseurs bénéficieront d'une meilleure divulgation régulière des coûts permanents des investissements.
- Corriger l'asymétrie de l'information entre les courtiers/ conseillers et leurs clients.
- Accroître la confiance des investisseurs à l'égard du secteur et générer de meilleurs résultats d'investissement.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Élaborer une forme de déclaration des coûts totaux pour les personnes et compagnies inscrites dans le domaine des valeurs mobilières qui s'appuiera sur des documents de divulgation existants plutôt que d'ajouter de nouvelles obligations nettes		Terminé : Le 20 avril 2023, les ACVM et le Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance (CCRRA) ont conjointement publié des modifications visant à améliorer la déclaration des coûts totaux pour les fonds d'investissement et les fonds distincts. Les modifications visant le secteur des valeurs mobilières se rapportent au Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites et son instruction générale, et élargissent la déclaration sur les fonds d'investissement et les fonds distincts afin d'y inclure les frais intégrés associés à la propriété du fonds.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Recommander des solutions de divulgation qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ tirent parti de l'introspection comportementale et des résultats de la mise à l'essai d'échantillons de documents auprès des investisseurs; ■ reflètent une compréhension des coûts et des considérations pratiques fondées sur des consultations préalables auprès d'associations du secteur et de fournisseurs de services administratifs; ■ adoptent une approche aussi uniforme que possible, tant en ce qui concerne les régimes d'assurance que les régimes de valeurs mobilières. 		<p>Terminé : Publication le 20 avril 2023 de modifications visant à améliorer la déclaration des coûts totaux, en se fondant sur les commentaires du CCRRA, de représentants du secteur, de défenseurs des intérêts des investisseurs et d'autres intervenants. Les améliorations entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2026, pourvu que toutes les autorisations ministérielles aient été obtenues. Les clients recevront les premiers rapports annuels modifiés pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2026.</p>

OBJECTIF 2

Moderniser l'environnement réglementaire

Priorité 2.1

Mettre en œuvre un cadre amélioré pour moderniser la réglementation

Pourquoi est-ce important?

La CVMO s'est engagée à réaliser un programme de modernisation et de réduction du fardeau réglementaire afin d'éliminer les règles et les processus inutiles et de permettre aux entités émettrices, aux personnes et compagnies inscrites, aux investisseurs et aux autres participants au marché d'économiser du temps et de l'argent. La mise en œuvre d'un cadre interne amélioré qui permet d'appliquer cet engagement à tous les projets de règles et de politiques permettra de créer et d'élargir une culture d'amélioration continue pour moderniser la CVMO et son régime réglementaire. Un processus centralisé et simplifié qui tient compte de tous les aspects de notre mandat contribuera à accélérer la création de règles et la mise en œuvre de politiques ainsi qu'à créer des résultats harmonisés qui répondent aux besoins des investisseurs et des participants au marché de l'Ontario.

Mesures de réussite :

- Processus amélioré, centralisé et simplifié pour l'ensemble des projets de politiques qui tient compte de l'examen minutieux de tous les aspects de notre mandat et des commentaires des intervenants.
- Contribution à l'accélération de l'élaboration de règles et de politiques en équilibrant le besoin d'obtenir des résultats harmonisés qui comblent les besoins des investisseurs de l'Ontario et ceux des participants au marché.
- Amélioration du processus d'élaboration de règles et de politiques qui favorise l'obtention de meilleurs résultats en matière de politiques afin d'en faire profiter nos intervenants et les marchés financiers.
- Renforcement des processus réglementaires en tenant davantage compte des points de vue des intervenants et des conséquences concernant :
 - › la mise en œuvre des mesures de protection des investisseurs de la CVMO, la formation de capital et les mandats de concurrence;
 - › les efforts de la CVMO favorisant l'innovation financière.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Mettre le cadre amélioré en œuvre à l'échelle de la CVMO pour tous les projets de politiques, qui tiendra compte des commentaires des intervenants, des données et d'autres solutions sur le plan décisionnel</p>		<p>Terminé : Élaboration approfondie d'un cadre amélioré d'élaboration de règles et de politiques au sein de la CVMO en recueillant les commentaires des intervenants à l'interne et en repérant les domaines pouvant être améliorés dans le processus actuel d'élaboration de règles et de politiques. La CVMO continue d'accorder la priorité à l'élaboration de règles conformes aux divers aspects de son mandat et à faire progresser ce processus.</p> <p>En cours/retardé : La CVMO poursuit la création d'un cadre d'élaboration de règles et de politiques au sein de la CVMO afin de simplifier davantage le travail sur les projets de règles et de politiques. La mise en œuvre du cadre amélioré au sein de l'organisation est prévue au cours de l'exercice 2024, dès qu'il sera élaboré.</p>
<p>Assurer la coordination de l'ensemble des projets de règles et de politiques au sein du nouveau cadre afin d'assurer un processus simplifié qui permettra d'atteindre les résultats visés en matière de politiques sur les questions prioritaires</p>		<p>En cours/retardé : Une fois le nouveau cadre mis en œuvre, les projets de règles et de politiques y seront coordonnés afin de simplifier le processus et d'atteindre les résultats visés en matière de politiques sur les questions prioritaires.</p>
<p>Repérer les possibilités d'amélioration de l'accès aux données pouvant être bénéfique pour la recherche et l'élaboration de politiques ainsi qu'aider les participants au marché à réduire leurs coûts</p>		<p>En cours : Par l'entremise du Bureau de l'innovation, la CVMO continue de repérer de nouvelles possibilités pouvant améliorer l'accès aux données. La Commission s'est associée à la Regulatory Technology Ecosystem Special Unit et à la Supervisory Technology (SupTech) Special Unit du Global Financial Innovation Network (GFIN), qui sont axées sur le partage des connaissances relatives aux écosystèmes de technologies réglementaires et de technologies de surveillance pour orienter les connaissances en matière de réglementation et déterminer les cas d'utilisation et les domaines de collaboration future dans le secteur. Le GFIN a publié un rapport mettant en évidence les connaissances sur l'écosystème, notamment la certification en technologie réglementaire, à la suite d'un sondage à participation volontaire auprès des organismes de réglementation.</p> <p>La CVMO s'est également associée au nouveau groupe de travail sur l'intelligence artificielle (IA) et l'apprentissage machine du GFIN. Le groupe de travail explore l'utilisation des solutions d'IA et d'apprentissage machine par les fournisseurs de services financiers et les organismes de réglementation, y compris les ensembles de données fondamentaux pour mettre au point les algorithmes.</p>

Priorité 2.2


Poursuivre le travail de rationalisation des exigences de divulgation périodique pour les émetteurs assujettis

Pourquoi est-ce important?

La CVMO, en collaboration avec ses partenaires des ACVM, examine les exigences en matière de divulgation des émetteurs assujettis et des émetteurs de fonds d'investissement. La simplification de ces exigences en matière de divulgation publique devrait réduire le fardeau réglementaire imposé aux émetteurs et faire en sorte que la divulgation soit plus utile pour les investisseurs.

Mesures de réussite :

- La modernisation des exigences en matière de divulgation réduira le fardeau réglementaire en simplifiant la déclaration et en améliorant l'efficacité de la déclaration pour les émetteurs assujettis.
- Amélioration de la qualité et de la convivialité de l'information fournie aux investisseurs.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Analyse des commentaires des intervenants sur les modifications proposées et finalisation des exigences en matière d'information continue		<p>Terminé : Les ACVM ont sollicité de façon limitée les commentaires du public concernant la proposition d'un cadre de déclaration semi-annuelle (sans publier de règle à des fins de commentaires). Le cadre permettrait aux émetteurs émergents qui ne sont pas des émetteurs de la Securities Exchange Commission de choisir de déposer des rapports semi-annuels plutôt que trimestriels. Une autre déclaration serait également requise pour les périodes intermédiaires pendant lesquelles les états financiers et les rapports de gestion n'ont pas été déposés. Les commentaires des intervenants reçus en réponse à ce projet de cadre étaient mitigés et seront pris en compte dans les propositions futures des ACVM relatives à la déclaration semi-annuelle.</p> <p>En cours/retardé : L'Avis de consultation – Projet de Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et autres projets de modifications relatives au dépôt de documents annuels et intermédiaires des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement visant à simplifier et à clarifier le dépôt de documents annuels et intermédiaires a été publié le 20 mai 2021 à des fins de commentaires. Les ACVM procèdent à certaines révisions mineures en réponse aux commentaires reçus, à propos notamment des exigences de livraison pour les dépôts des documents annuels et intermédiaires.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Proposer des modifications visant à moderniser le régime d'information continue des fonds d'investissement²⁰</p>		<p>Terminé : Un fournisseur externe a reçu le mandat de procéder à une évaluation auprès des investisseurs afin d'éclairer les délibérations sur la révision du rapport de la direction sur le rendement du fonds, un important document d'information continue à l'intention des investisseurs concernant les fonds d'investissement. L'évaluation auprès des investisseurs s'est terminée au début de 2023 et un rapport final décrivant les résultats est en cours d'examen.</p> <p>En cours : Les révisions préliminaires du rapport de la direction sur le rendement du fonds et des documents connexes sont en cours, mais, en mars 2023, la portée du projet a été élargie et l'échéance a été reportée. Le projet progresse comme prévu dans les délais révisés.</p>

²⁰ Cette initiative a été élargie afin d'inclure un examen des états financiers des fonds d'investissement en se penchant sur les exigences non conformes aux IFRS décrites à la partie 3 (Information financière à fournir) du Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement.

Priorité 2.3



Travailler à la modernisation des options de livraison des documents réglementaires et des documents d'information continue pour les émetteurs



Pourquoi est-ce important?

Élaboration d'un modèle d'accès qui modernisera la façon de rendre les documents accessibles aux investisseurs, réduira le fardeau réglementaire excessif et les coûts connexes des émetteurs et favorisera un moyen plus écologique de communiquer l'information, tout en conservant la remise de documents papier en option.

Mesures de réussite :

- Élaboration d'un modèle d'accès qui modernisera la façon de rendre les documents accessibles aux investisseurs, réduira le fardeau réglementaire excessif et les coûts connexes des émetteurs et favorisera un moyen plus écologique de communiquer l'information, tout en conservant la remise de documents papier en option.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Publier les modifications proposées pour mettre en œuvre un modèle d'accès pour les prospectus en général, les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires et les rapports de gestion correspondants des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement		<p>En cours/retardé : L'Avis de consultation des ACVM – Projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle d'accès tenant lieu de transmission pour les émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement pour les prospectus en général, les états financiers annuels, les rapports financiers intermédiaires et les rapports de gestion correspondants des émetteurs assujettis qui ne sont pas des fonds d'investissement a été publié le 7 avril 2022.</p> <p>En 2023, le ministère des Finances a intégré les modifications législatives du Projet de loi 36, chapitre 23 des Lois de l'Ontario de 2022 pour permettre de modifier la façon dont les documents sont transmis en vertu de la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> de l'Ontario et permettre la mise en œuvre d'un modèle d'accès dans la province.</p>
Tenir compte des prochaines étapes et des modifications éventuelles à la portée ou aux mécanismes d'un modèle d'accès pour les prospectus en général et certains documents d'information continue		<p>En cours/retardé : Le groupe de travail des ACVM sur le modèle d'accès tenant lieu de transmission continue d'étudier les commentaires reçus concernant la proposition.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Publier les modifications proposées pour éliminer certaines obligations de transmission pour les fonds d'investissement liées aux états financiers annuels, aux rapports financiers intermédiaires et aux rapports de la direction annuels et intermédiaires sur le rendement du fonds</p>		<p>Terminé : Le 27 septembre 2022, les ACVM ont publié l'Avis de consultation des ACVM – Projets de modification visant la mise en œuvre d'un modèle fondé sur l'accès à l'intention des fonds d'investissement qui sont émetteurs assujettis. Les modifications proposent une solution de rechange à la transmission des états financiers, y compris les rapports financiers intermédiaires, ainsi que des rapports intermédiaires et annuels de la direction sur le rendement des fonds d'investissement qui sont émetteurs assujettis.</p>
<p>Publier un document de consultation sollicitant les commentaires des intervenants sur la modernisation et l'exploration d'autres exigences de transmission, notamment un modèle d'accès pour les fonds d'investissement en lien avec d'autres documents d'information comme l'aperçu du fonds, l'aperçu du FNB et les prospectus détaillés</p>		<p>Terminé : La consultation sollicitant les commentaires des intervenants a été incluse avec l'Avis de consultation sur les modifications proposées publié le 27 septembre 2022. Voir ci-dessus.</p>

Priorité 2.4


Renforcer le cadre et la capacité à déterminer et évaluer les problèmes émergents en matière de réglementation et à y répondre

Pourquoi est-ce important?

La CVMO surveille et réglemente les marchés financiers dynamiques et évolutifs de l'Ontario, qui sont influencés par les comportements changeants des investisseurs, les données démographiques, l'innovation technologique et les enjeux internationaux, comme le changement climatique. Puisque ces marchés font partie du système financier mondial interconnecté, la CVMO doit s'informer des tendances et des problèmes émergents pouvant affecter les marchés ou ses méthodes, ses priorités et ses ressources en matière de réglementation.

Mesures de réussite :

- Publication d'un rapport d'analyse prospective qui appuiera l'établissement des priorités de la CVMO.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Renforcer le cadre permettant de cerner et de surveiller les tendances et les problèmes réglementaires émergents qui pourraient avoir une incidence sur les priorités futures de la CVMO		<p>En cours : Le personnel continue d'étudier les outils et les processus pouvant faciliter le dépistage et la surveillance de l'évolution des marchés.</p> <p>En suspens : Le personnel peaufine ses méthodes de surveillance des problèmes réglementaires émergents. La publication d'un rapport d'analyse prospective a été reportée, alors que le travail visant à examiner les facteurs de changement sur les marchés financiers et les conséquences pour la CVMO pouvant en découler se poursuit.</p>

Priorité 2.5


Poursuivre l'amélioration de la surveillance du risque systémique




Pourquoi est-ce important?


Des mesures de protection appropriées sont nécessaires pour que les investisseurs et les autres participants au marché puissent participer avec confiance aux marchés financiers de l'Ontario et pour que le marché prospère. Il est essentiel d'améliorer les données et les outils analytiques pour que la CVMO puisse déceler et surveiller les risques systémiques et promouvoir la stabilité financière.

Mesures de réussite :

- Mise en place d'une règle relative au comportement commercial qui établit les obligations fondamentales des courtiers et des conseillers en produits dérivés de gré à gré.
 - Achèvement réussi de la phase 1 du projet d'entrepôt de données
- sur les produits dérivés, c'est-à-dire la création d'un système qui intègre et fusionne les données sur les produits dérivés de crédit pour chaque référentiel commercial, afin que les données puissent être facilement utilisées pour l'analyse et la production de rapports, et pour soutenir le repérage des risques
- et les programmes de conformité fondés sur le risque.
- Publication de statistiques récapitulatives et de recherches à partir des données recueillies au moyen de l'enquête sur les fonds d'investissement.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Sous réserve de l'approbation ministérielle, mettre la dernière main aux modifications de la règle relative au comportement commercial des courtiers en produits dérivés qui limite la portée de la règle aux endroits où les conséquences sont les plus importantes et qui précise les territoires de compétence qui se verront accorder l'équivalence		En cours/retardé : L'Avis de consultation des ACVM – Projet de Norme canadienne 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés : Projet d'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés , qui a été publié le 20 janvier 2022, propose un régime de conduite commerciale pour réglementer les courtiers et les conseillers sur le marché des produits dérivés de gré à gré au Canada. Les ACVM ont fini d'examiner les commentaires reçus et mettent la dernière main aux modifications de la règle. La version finale devrait être publiée au premier trimestre de l'exercice 2024.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Achever les modifications de la règle sur la compensation afin de clarifier davantage les entités et les produits qui y sont assujettis</p>		<p>Terminé : À la suite de la publication des dernières modifications par les ACVM le 27 janvier 2022, toutes les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2022.</p>
<p>Achever les modifications de la règle relative au rapport sur les opérations sur produits dérivés afin de tenir compte des modifications apportées aux normes relatives aux données adoptées à l'échelle mondiale pour les rapports sur les opérations sur produits dérivés</p>		<p>Terminé : Le document Proposed Amendments to OSC Rule 91-507 Trade Repositories and Derivatives Data Reporting and Proposed Changes to OSC Companion Policy 91-507CP and Proposed Changes to OSC Companion Policy 91-506CP visant à simplifier et à harmoniser les normes relatives à la déclaration des données sur les produits dérivés à l'échelle internationale a été publié le 9 juin 2022.</p> <p>L'Avis 96-303 du personnel des ACVM – Indications sur la transition vers le nouveau régime de déclaration des données sur les dérivés visant à fournir des indications aux participants au marché de produits dérivés à la lumière des modifications des règles de déclaration des données sur les swaps qu'a mises en œuvre la Commodity Futures Trading Commission le 2 décembre 2022 a été publié le 10 novembre 2022.</p> <p>En cours : Les ACVM examinent les commentaires reçus sur les modifications proposées à la règle relative aux rapports sur les opérations sur produits dérivés publiée le 9 juin 2022. La version définitive devrait être publiée au troisième trimestre de l'exercice 2024.</p>
<p>Conception d'un cadre pour recueillir et analyser les données relatives aux produits dérivés de gré à gré, dont l'objectif ultime est de créer un entrepôt de données qui intègre l'ensemble des données pour tous les produits dérivés négociés en Ontario</p>		<p>Terminé : La base de données servant à stocker et organiser les données sur les produits dérivés de crédit a été achevée, ce qui permet à la CVMO de consulter l'information en temps quasi réel. Ces données soutiennent les efforts de la CVMO en ce qui concerne la surveillance des risques systémiques, les examens de la conformité et les activités de surveillance des marchés.</p> <p>En cours : La CVMO poursuit ses travaux sur l'établissement de bases de données servant à stocker et organiser d'autres types d'opérations sur produits dérivés de gré à gré, incluant les taux d'intérêt, les devises étrangères, les actions ordinaires et les marchandises.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Mettre en œuvre des enquêtes annuelles, de manière évolutive, sur l'exposition des portefeuilles de fonds d'investissement privés et publics afin d'évaluer les risques systémiques pertinents, en mettant l'accent sur les catégories d'actifs agrégées et les informations sur l'effet de levier financier</p>		<p>Terminé : Le sondage annuel sur les fonds d'investissement, qui a été envoyé en janvier 2022 à plus de 400 gestionnaires de fonds d'investissement inscrits en Ontario, a permis de recueillir des données sur environ 5 700 fonds d'investissement qualifiés et dispensé de prospectus pour la période se terminant le 31 décembre 2021. Les résultats du sondage de 2022 ont été publiés sur le site Web de la CVMO sous forme de données agrégées et de tableaux récapitulatifs.</p> <p>Les résultats du sondage fournissent des renseignements importants pour les activités de surveillance de la CVMO et contribuent à l'analyse de la stabilité financière interorganisation et à la communication de l'information, par exemple avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) et le Conseil de stabilité financière (CSF).</p> <p>En cours : La version suivante du sondage, qui a été envoyée aux gestionnaires de fonds d'investissement en janvier 2023, visait à recueillir des renseignements pour la période se terminant le 31 décembre 2022.</p>

Priorité 2.6



Clarifier l'importance qui doit être accordée à chacun de nos mandats, dont celui de favoriser la formation de capital et les marchés concurrentiels, en matière de mesures réglementaires

Pourquoi est-ce important?

En 2022, la CVMO a adopté un mandat élargi pour tenir compte de l'importance de la réglementation qui favorise les marchés concurrentiels et la formation de capital, en plus de protéger les investisseurs, de favoriser des marchés équitables et efficaces et de contribuer à la stabilité du système financier. La promotion de marchés financiers dynamiques qui contribuent à la croissance et à la prospérité des sociétés ontariennes et facilitent la création de richesse pour la population de la province a toujours été au cœur de la mission de la CVMO.

Mesures de réussite :

- Démarche rigoureuse du personnel visant à équilibrer l'importance à accorder à chaque mandat conféré par la loi, y compris nos nouveaux mandats, dans le cadre de son travail.
- Meilleure compréhension parmi les intervenants de la façon dont la CVMO établit un juste équilibre entre chacun de ses mandats dans le cadre de son travail.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Déterminer les éléments des travaux de la CVMO qui pourraient être influencés par les nouveaux éléments de son mandat		En cours : Le personnel de la CVMO évalue constamment la façon dont les activités stratégiques et opérationnelles sont liées au mandat de l'organisation et influencées par celui-ci, comme l'énonce la <i>Loi sur les valeurs mobilières</i> , y compris les nouveaux éléments relatifs à la promotion de marchés concurrentiels et à la formation de capital.
Faire preuve d'ouverture et de transparence relativement à la façon dont nous équilibrons l'importance à accorder à chacun de nos mandats, y compris les nouveaux, dans le cadre de notre travail et de la prise de décision réglementaire		En cours : Des efforts sont en cours à l'interne pour veiller à ce que les membres du personnel sachent comment bien intégrer les nouveaux éléments du mandat dans les travaux stratégiques et opérationnels de la CVMO. Les fruits de ces efforts continueront de se faire sentir dans les publications et les activités de la CVMO.

OBJECTIF 3

Faciliter l'innovation financière

Priorité 3.1



Collaborer avec les sociétés novatrices et soutenir l'innovation sur les marchés financiers


Pourquoi est-ce important?



L'innovation offre des possibilités à la fois aux sociétés et aux investisseurs sur les marchés financiers ontariens. Grâce à son soutien de l'innovation, la CVMO cherche à positionner l'Ontario en tant que système efficace et concurrentiel de réglementation des marchés financiers à l'échelle mondiale, qui aide les sociétés novatrices à réussir et à attirer des investissements de partout dans le monde. La CVMO s'associe aux sociétés nouvelles et novatrices pour fournir un soutien direct et obtenir de l'information permettant d'éclairer ses efforts pour moderniser la réglementation, réduire le fardeau réglementaire et favoriser la formation de capital et la croissance économique sur les marchés financiers de l'Ontario.

Mesures de réussite :

- Commentaires positifs de la part des intervenants au sujet du répertoire bêta du Bureau de l'innovation, des conseils émis, des sondages réalisés et du soutien fourni aux sociétés novatrices.
- Exploration de l'adoption de nouvelles technologies qui favorisent l'innovation et de meilleurs résultats pour les investisseurs.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Déterminer, comprendre et faciliter les nouveaux modèles d'affaires, services et produits financiers qui profitent aux investisseurs et à nos marchés financiers et contribuer à moderniser la réglementation et à favoriser l'innovation sur les marchés financiers de l'Ontario</p>		<p>Terminé : La CVMO a reçu des demandes de soutien et a fourni un soutien direct aux sociétés novatrices dans le cadre du programme de la Rampe de lancement de la CVMO. Entre autres exemples de soutien fourni au cours de l'année, mentionnons les dispenses, les conseils officieux sur les exigences réglementaires et l'accès au répertoire du Bureau de l'innovation qui relie les entreprises à des sociétés externes pour obtenir divers services de consultation et conseils. Se reporter à la priorité 3.2 pour obtenir plus d'information sur le TestLab de la CVMO, le nouveau programme d'essai des marchés financiers de la CVMO.</p> <p>En cours : La Rampe de lancement et le TestLab de la CVMO continuent d'offrir des occasions pour cette dernière de déterminer et comprendre les nouveaux modèles d'affaires, services et produits financiers qui profitent aux investisseurs et à nos marchés financiers.</p> <p>En outre, le Bureau de l'innovation de la CVMO fait partie du groupe de travail des technologies financières de l'OICV, qui élabore et met en œuvre le calendrier des projets de réglementation de cette dernière concernant les tendances et les innovations en matière de technologie financière à grande échelle. Le Bureau de l'innovation contribue activement à l'innovation responsable grâce à l'établissement de normes internationales au sein des groupes de travail sur les cryptoactifs et les actifs numériques et sur la finance décentralisée. Ces deux groupes de travail visent à publier les rapports de consultation et les dernières recommandations et directives au cours de l'exercice 2024.</p>
<p>Évaluer l'efficacité du répertoire bêta du Bureau de l'innovation pour ce qui est de répondre aux besoins des sociétés admissibles au programme de la Rampe de lancement et envisager d'apporter d'autres améliorations à cette ressource</p>		<p>En cours/retardé : La CVMO continue de fournir un accès aux demandeurs admissibles à son programme de la Rampe de lancement au répertoire du Bureau de l'innovation, qui relie les entreprises à des sociétés externes qui ont accepté d'offrir deux heures de consultation gratuite pour fournir des conseils juridiques ou financiers ou d'autres conseils d'affaires. L'évaluation officielle du répertoire a été reportée à l'exercice 2024 pour mobiliser les ressources qui appuieront l'évaluation.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Exploiter la recherche et accroître l’engagement auprès des intervenants de l’écosystème de l’innovation pour promouvoir l’innovation et la formation de capital sur nos marchés</p>		<p>Terminé : La CVMO s’engage auprès des intervenants dans le cadre d’activités de sensibilisation générale et ciblée pour nouer des relations au sein de la communauté canadienne de l’innovation et établir des partenariats stratégiques qui nous aideront à nous acquitter de notre mandat. Au cours de l’exercice, nous avons notamment participé à des conférences et y avons pris la parole, fait des présentations d’information sur le Bureau de l’innovation et tenu notre tout premier événement, Testlab Talks, qui a rassemblé des représentants de sociétés participant au programme TestLab de la CVMO et des membres du personnel de la CVMO pour discuter d’innovation et de solutions en matière de technologie réglementaire.</p> <p>En plus des activités de sensibilisation en cours au sein de l’écosystème de l’innovation de l’Ontario, la CVMO a continué d’établir des partenariats stratégiques avec des organismes de réglementation partenaires au Canada et à l’étranger, notamment par l’entremise du groupe de travail des technologies financières de l’OICV, du Global Financial Innovation Network (GFIN) et du Forum sur l’intelligence artificielle dans le secteur des services financiers (FIASSF).</p> <p>En cours : La CVMO mène des recherches liées à son mandat dans le but de favoriser l’innovation et de moderniser la réglementation sur les marchés financiers de l’Ontario. Au cours de l’exercice, le Bureau de l’innovation a amorcé des projets de recherche officiels sur la formation de capital pour les sociétés en démarrage et les petites et moyennes entreprises ontariennes ainsi que sur l’utilisation de l’intelligence artificielle (IA) par les participants aux marchés financiers. Les résultats de cette recherche devraient être communiqués aux intervenants durant l’exercice 2024.</p>
<p>Travailler en collaboration avec le bac à sable des ACVM pour émettre les approbations ou les dispenses en temps opportun aux sociétés ontariennes offrant des produits ou des services novateurs pour qu’elles exercent leurs activités au Canada en tant que sociétés ou marchés inscrits</p>		<p>En cours : La CVMO continue de participer activement au comité de direction du bac à sable des ACVM, y compris dans le cadre de groupes de travail, pour évaluer les possibilités d’innovation et les tendances.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Repérer les occasions et les nouveaux moyens de partager les données (p. ex. au moyen d'API ou de l'échange d'ensembles de données)</p>		<p>En cours : Le Bureau de l'innovation explore les possibilités de rendre la réglementation ontarienne des valeurs mobilières lisible par machine et d'en accroître l'accessibilité pour les participants au marché. Les intervenants participeront à ce processus afin d'obtenir leurs commentaires au cours de l'exercice 2024.</p>
<p>Examiner comment un cadre de données ouvertes pourrait être appliqué aux marchés financiers de l'Ontario</p>		<p>En cours : La CVMO continue de surveiller les initiatives relatives aux données ouvertes, au système bancaire ouvert et à la finance ouverte au Canada et à l'étranger; cela comprend l'initiative de système bancaire ouvert du Canada et l'initiative d'identité numérique ontarienne. Le Bureau de l'innovation examine plus particulièrement le point de rencontre entre la finance ouverte (un système dans lequel les particuliers et les sociétés peuvent communiquer librement leurs données personnelles aux institutions financières et aux tiers fournisseurs de service) et l'intelligence artificielle (IA).</p> <p>Entre autres activités, le Bureau de l'innovation participe au Forum sur l'intelligence artificielle dans le secteur des services financiers (FIASSF), un groupe de travail interdisciplinaire qui discute des risques, des défis et des possibilités actuels et futurs découlant de l'utilisation de l'IA dans le secteur financier au Canada, y compris de la disponibilité de données pour mettre au point les algorithmes.</p>

Priorité 3.2


Poursuivre la création du TestLab de la CVMO


Pourquoi est-ce important?

Le TestLab de la CVMO est un environnement collectif de test visant l'innovation sur les marchés financiers, qui permet aux participants au marché et à la CVMO d'expérimenter, d'acquérir des connaissances et de se perfectionner ensemble. Le TestLab, qui incarne notre démarche proactive en matière de réglementation, est un forum où les participants au marché et la CVMO explorent de nouveaux et meilleurs moyens de faire les choses en proposant des solutions qui sont source d'efficacité, de qualité et de débouchés sur nos marchés financiers au bénéfice des sociétés et des investisseurs ontariens.

Mesures de réussite :

- Faire connaître le TestLab de la CVMO.
- Mener des recherches et obtenir les commentaires des intervenants pour susciter les futurs thèmes d'essai du TestLab.
- Concevoir et mettre en œuvre de nouveaux outils pour soutenir les tendances émergentes et en faire profiter les participants aux marchés financiers.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Promouvoir le TestLab de la CVMO, en poursuivre la mise au point et communiquer l'information obtenue dans le cadre de la première cohorte d'essai		<p>Terminé : Au cours de l'exercice, le Bureau de l'innovation de la CVMO a achevé le TestLab 2022, la première cohorte du nouvel environnement de test des marchés financiers de la CVMO. Le TestLab 2022 a permis d'explorer le potentiel de la technologie de réglementation afin de rendre l'information sur les produits plus accessible, d'améliorer la transmission de l'information et d'accroître les interactions entre les personnes et compagnies inscrites et les clients. La CVMO a travaillé étroitement avec les sept sociétés sélectionnées, notamment pour formuler des commentaires détaillés sur les plans d'essai, fournir des conseils sur les exigences réglementaires et échanger des commentaires sur les solutions mises à l'essai.</p> <p>La CVMO a également tenu un événement pilote, « TestLab Talks », qui visait à amorcer les discussions entre la CVMO et les sociétés participant au TestLab sur les façons d'améliorer la collaboration entre la CVMO et les fournisseurs de technologie réglementaire pour promouvoir l'innovation dans ce domaine et l'adoption de solutions de technologie réglementaire avantageuses sur les marchés financiers. L'événement a rassemblé plus de cinquante experts, fournisseurs de solutions et intervenants du Bureau de l'innovation spécialisés en réglementation et les commentaires obtenus à la suite de cet événement étaient majoritairement positifs.</p> <p>Événements subséquents : Le 16 mai 2023, la CVMO a publié un rapport sur le TestLab 2022.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Mener des recherches et consulter les intervenants pour recueillir des données et des idées ainsi que connaître d'autres domaines d'amélioration potentiels sur les marchés financiers ontariens afin de susciter les futurs thèmes de la cohorte d'essai</p>		<p>En cours : Se reporter à la priorité 3.1. Les idées issues des projets de recherche à venir du Bureau de l'innovation sur l'intelligence artificielle et la formation de capital pour les sociétés en démarrage et les petites et moyennes entreprises permettront de susciter les futurs thèmes d'essai.</p>
<p>Obtenir les commentaires de groupes d'intervenants ciblés afin de mieux comprendre la nature des défis actuels sur les marchés financiers qui pourraient orienter les futurs thèmes d'essai</p>		<p>Terminé : Entretien avec les participants du TestLab de cette année pour mieux comprendre les défis en matière d'innovation et d'adoption liés aux technologies réglementaires sur les marchés financiers ontariens. Le Bureau de l'innovation a poursuivi ses activités de sensibilisation ciblée dans l'écosystème de l'innovation de l'Ontario en rencontrant les centres d'innovation, les accélérateurs, les incubateurs et les établissements universitaires pour mieux comprendre les points de vue particuliers de ces organisations et de leurs intervenants et pour explorer les possibilités de collaboration.</p> <p>En cours : Le rapport sur le TestLab, qui devrait être publié au premier trimestre de l'exercice 2024, décrira certains des défis liés aux technologies réglementaires soulevés pendant le TestLab 2022 et présentera les mesures que le Bureau de l'innovation prendra pour y répondre. Dans le cadre de la recherche en cours sur la formation de capital pour les sociétés en démarrage et les petites et moyennes entreprises, le Bureau de l'innovation a fait appel à un tiers fournisseur pour communiquer directement avec des sociétés en démarrage ontariennes et leurs investisseurs afin de mieux comprendre la formation du capital à un stade précoce en Ontario. Les résultats de cette recherche devraient être communiqués durant l'exercice 2024.</p>
<p>Concevoir et éventuellement mettre en œuvre un nouveau thème d'essai qui repose sur les résultats de la recherche et les commentaires obtenus auprès des intervenants</p>		<p>En cours : Se reporter à la priorité 3.1. Les idées issues des projets de recherche à venir du Bureau de l'innovation sur l'intelligence artificielle et la formation de capital pour les sociétés en démarrage et les petites et moyennes entreprises permettront de susciter les futurs thèmes d'essai.</p>

OBJECTIF 4

Renforcer la base organisationnelle de la CVMO

Priorité 4.1


Réaménager les systèmes nationaux des ACVM



Pourquoi est-ce important?

Les ACVM modernisent les systèmes de dépôt électronique et d'accès aux données qui soutiennent la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières. SEDAR+ sera plus facile à utiliser et plus intuitif que les anciens systèmes qu'il remplace, lesquels ne répondent plus aux besoins modernes des participants au marché. La mise en œuvre de SEDAR+ constitue la prochaine étape d'un projet exhaustif visant la réduction du temps et des coûts liés à la conformité réglementaire.

Mesures de réussite :

- SEDAR+ est lancé comme système national en ligne qui répond mieux aux besoins actuels et futurs des participants au marché.
- Les processus réglementaires sont plus efficaces et la prestation de services aux participants au marché est améliorée, ce qui réduit le fardeau réglementaire global.
- La plateforme d'analyse des marchés favorise une capacité accrue d'analyser les cas complexes d'abus de marché, entre les marchés et les parties liées, et fournit une plateforme pour mener des recherches sur les marchés canadiens.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Continuer de participer avec les ACVM à l'élaboration du système SEDAR+ et de la plateforme d'analyse des marchés qui répondent aux besoins des intervenants internes et externes		<p>En cours : La CVMO maintient sa collaboration avec les ACVM pour élaborer le système SEDAR+ et la plateforme d'analyse des marchés.</p> <p>Événement subséquent : Le lancement prévu de la première phase de SEDAR+ a été reporté de juin à juillet 2023.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Collaborer avec d'autres organismes membres des ACVM pour effectuer une transition contrôlée vers le nouveau système pour les participants au marché et les utilisateurs internes</p>		<p>En cours : Des plans et des stratégies d'intégration et de communication complets ont été créés par les ACVM en tenant compte des commentaires de la CVMO. Des programmes de gestion du changement sont en cours d'élaboration pour aider le personnel de la CVMO à faire la transition vers les nouveaux systèmes et processus internes.</p>
<p>Travailler avec les ACVM pour terminer l'élaboration de la règle sur les droits relatifs aux systèmes des ACVM à temps pour le lancement de la phase 1 de SEDAR+</p>		<p>Terminé : La version modifiée du Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI a été rédigée et soumise à des fins d'approbation par le ministère le 22 mars 2023.</p> <p>Événements subséquents : Ayant reçu l'approbation ministérielle, la règle entrera en vigueur le 9 juin 2023.</p>

Priorité 4.2


Poursuivre la modernisation de la technologie, la transformation numérique et la mise en œuvre des données et de l’analytique à la CVMO

Pourquoi est-ce important?


La complexité croissante du marché accélère notre dépendance à la technologie et aux données. La CVMO investit dans la technologie, l’infrastructure et la cybersécurité pour soutenir un programme de transformation numérique qui améliore l’efficacité et simplifie les activités. La modernisation de la plateforme technologique de la CVMO améliorera nos activités internes et permettra de mieux servir les entités réglementées. Le programme améliorera également l’accès aux données et à l’information, ce qui permettra de mieux cerner les tendances et les risques pour soutenir l’analyse et la prise de décisions.

Mesures de réussite :

- Efficacité accrue des activités réglementaires internes et des services généraux grâce à des plateformes, des outils et des technologies modernes interexploitables et à des processus rationalisés.
- Transition accélérée des anciens systèmes autonomes vers des plateformes d’entreprise intégrées et modernes.
- Amélioration des connaissances, communication efficace de l’information et collaboration accrue entre les directions et avec les intervenants du secteur, permettant l’élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur des données.
- Culture axée sur le numérique qui permet de créer un lieu de travail moderne et de préparer l’avenir.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie de plateformes de la CVMO, y compris le déploiement d’une solution de planification des ressources de l’entreprise (ERP), l’élargissement de la plateforme infonuagique intégrée de gestion des causes réglementaires et de flux de travail, l’automatisation des tâches manuelles à l’aide de la technologie robotisée d’automatisation des processus et l’habilitation des employés grâce à divers outils et technologies modernes.		<p>Terminé : Cette année, la CVMO a franchi plusieurs jalons clés relativement à sa stratégie de plateformes numériques et de données, dont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ mise en œuvre d’une plateforme infonuagique intégrée de gestion des causes réglementaires et de flux de travail au sein de plusieurs directions de la CVMO; ■ élargissement de l’automatisation robotisée des processus pour faciliter un grand nombre de tâches manuelles. En fin d’exercice, la plateforme a permis de traiter plus de 3 000 opérations, faisant ainsi économiser plus de 2 100 heures au personnel; ■ lancement d’un projet pour remplacer les anciens formulaires électroniques de la CVMO par un portail moderne qui s’intègre à la nouvelle plateforme de gestion des causes et qui est conforme à la <i>Loi de 2005 sur l’accessibilité pour les personnes handicapées de l’Ontario</i>; ■ sélection d’une plateforme technologique et d’un fournisseur pour la nouvelle solution de PRE <p>En cours : Dans le cadre de cette initiative pluriannuelle, la CVMO continue de faire progresser la transformation numérique conformément à sa stratégie de plateformes numériques et de données.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Mettre en œuvre la plateforme d’analyse des données d’entreprise et de production de rapports – une plateforme unifiée, évolutive, sécurisée et régie qui offre des capacités en matière de données d’entreprise, d’analyse et de production de rapports à l’échelle de la CVMO</p>		<p>Terminé : Déploiement de la plateforme d’analyse des données d’entreprise et de production de rapports permettant d’importer, d’épurer et d’enrichir les ensembles de données (internes et externes), de réaliser des analyses de pointe et de créer des rapports pouvant être communiqués aux parties autorisées. Un certain nombre d’ensembles de données des directions ont été intégrés à la plateforme et un logiciel d’affichage de données et de déclaration a été déployé à l’échelle de l’organisation.</p> <p>En cours : Les efforts se poursuivent pour intégrer et élargir davantage la plateforme d’analyse des données d’entreprise et de production de rapports au sein de la CVMO.</p>
<p>Développer les compétences et faciliter les changements de culture nécessaires pour que l’organisation s’adapte et poursuive sa transformation à l’ère numérique</p>		<p>Terminé : Une formation ciblée a été offerte aux membres du personnel relativement au déploiement des nouvelles capacités et fonctions des plateformes numériques et de données, comme la nouvelle plateforme de gestion des causes réglementaires et la plateforme d’analyse des données d’entreprise et de production de rapports. Une formation généralisée a aussi été offerte aux membres du personnel sur le déploiement du logiciel d’affichage de données et de déclaration au sein de la CVMO.</p> <p>En cours : La formation du personnel, des démonstrations et des forums de discussion sont en cours pour faciliter les changements de culture nécessaires pour procéder à la transformation numérique complète.</p>
<p>Continuer de soutenir les applications anciennes et mettre en œuvre toutes les modifications ainsi que améliorations requises sur les systèmes locaux de la CVMO et les processus, les flux de travail et les politiques connexes pour s’assurer qu’ils seront harmonisés avec la phase 1 de SEDAR+ au moment du lancement</p>		<p>Terminé : Un premier essai du système SEDAR+ a été réalisé avec succès au début de la présente année civile.</p> <p>En cours : La CVMO tente d’achever les derniers essais d’intégration du système, les essais d’acceptation par l’utilisateur et les étapes importantes de la préparation opérationnelle pour les huit systèmes locaux de la CVMO touchés. Des efforts sont en cours en vue de l’harmonisation avec la phase 1 du lancement du système SEDAR+ en juin 2023.</p> <p>Événement subséquent : Le lancement prévu de la première phase de SEDAR+ a été reporté de juin à juillet 2023.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Poursuivre l'exécution des programmes de résilience des TI, de gestion du cycle de vie des TI et de sécurité de l'information</p>		<p>Terminé : Déploiement effectué.</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mise à niveau de la technologie et du matériel dans l'ensemble de l'organisation, notamment de nouveaux ordinateurs portables, téléphones et tablettes pour tout le personnel de la CVMO, et mise en place de salles de réunion dotées de fonctions de vidéoconférence. ■ Mise en œuvre d'un système unifié pour gérer le cycle de vie des actifs informatiques. ■ Migration vers une nouvelle plateforme informatique infonuagique pour le stockage de données et la transformation numérique. ■ Instauration d'un processus mensuel d'évaluation des vulnérabilités visant à réduire le nombre de vulnérabilités datant de plus de trente jours. <p>En cours : La CVMO fait l'acquisition d'une nouvelle solution de sauvegarde informatique pour regrouper les technologies sur place et infonuagiques sur une même plateforme.</p>

Priorité 4.3

Favoriser/améliorer l'inclusion, l'équité et la diversité




Pourquoi est-ce important?


La création d'une expérience pour les employés qui est diversifiée, équitable et inclusive grâce à des activités de sensibilisation culturelle, de compréhension et d'empathie améliorera le recrutement et le maintien en poste à la CVMO et nous permettra de poursuivre nos progrès pour devenir une organisation où tous les employés se sentent en sécurité, respectés et connectés. Ensemble, les employés sont plus forts et, lorsqu'une organisation les représente bien, ils sont tous enclins à contribuer. Nous continuons de renforcer la culture inclusive et responsable de la CVMO en célébrant et en reconnaissant le caractère unique et l'individualité de nos employés.

Mesures de réussite :

- Mises à jour et instauration de nouvelles politiques et pratiques qui sont équitables et inclusives pour tous les employés, notamment dans les domaines du recrutement, du perfectionnement des talents, du détachement, de la promotion, du code de conduite et d'un milieu de travail respectueux.
- Meilleure compréhension menant à des changements individuels et organisationnels dans les pratiques et les comportements pour favoriser l'équité et l'inclusion.
- Milieu de travail où les employés se sentent inclus et psychologiquement en sécurité.
- Atteinte des objectifs et des cibles énoncés dans l'engagement du chef de la direction à l'égard de l'initiative BlackNorth.
- Politiques en matière d'inclusion et de diversité et culture qui reflète l'esprit de réconciliation et l'engagement accru de la CVMO avec les collectivités autochtones et qui intègre leurs idées.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion et de diversité afin d'éliminer les obstacles à l'inclusion au sein de la CVMO et de créer des occasions équitables et une expérience cohérente pour tous les employés, notamment les femmes, les peuples autochtones, les Noirs, les Asiatiques et d'autres communautés racialisées, les membres de la communauté LGBTQ2+ et les personnes handicapées		<p>Terminé : Réalisation d'un recensement démographique à l'échelle de l'organisation pour obtenir de l'information précieuse pour créer des milieux et des programmes authentiques qui favorisent le bien-être et la réussite de tous les employés. Les statistiques obtenues à la suite du recensement de cette année ont permis de mettre à jour le plan d'action sur l'inclusion et la diversité de 2023 et les années subséquentes ainsi que d'élaborer un tableau de bord sur l'inclusion et la diversité.</p> <p>En cours : Les renseignements fournis par le tableau de bord et le recensement susmentionnés permettront d'orienter les stratégies fondées sur des données probantes visant à améliorer l'inclusion et la diversité ainsi qu'à renforcer les programmes en veillant à ce que leur conception soit équitable et inclusive de manière à répondre aux besoins de chaque employé, notamment en matière de handicaps et de différences religieuses et culturelles.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Offrir et promouvoir des occasions d'apprentissage et de dialogue afin de mieux comprendre les préjugés, le racisme et les obstacles à l'inclusion</p>		<p>Terminé : Instauration d'un programme de dates importantes pour célébrer les différentes cultures, les congés religieux et d'autres célébrations et créer des activités de sensibilisation à ceux-ci. Ces dates, qui ont été ajoutées aux calendriers de tous les employés, seront prises en compte lors de la planification de réunions et d'événements.</p> <p>Publication de plusieurs guides et modules de formation à l'interne au cours de l'année sur des sujets traitant, entre autres, de l'inclusivité dans les réunions et d'autres situations en milieu de travail, de l'appui aux employés en période de tragédie et des préjugés inconscients.</p> <p>En cours : Une stratégie d'apprentissage pluriannuelle qui comprend la création d'activités de sensibilisation à l'inclusion, à la diversité, à l'équité et à l'accessibilité sur des sujets tels que les préjugés inconscients, les microagressions, la manière de devenir un allié et la neurodiversité est en cours de mise en œuvre.</p>
<p>Prendre les mesures décrites dans l'engagement du chef de la direction à l'égard de l'initiative BlackNorth</p>		<p>Terminé : Cette année, 9,4 % des employés étudiants embauchés par la CVMO provenaient de la communauté noire, ce qui surpasse l'objectif de 5 % énoncé dans l'engagement du chef de la direction à l'égard de l'initiative BlackNorth.</p> <p>En cours : La stratégie pluriannuelle d'acquisition de talents et de maintien en poste qui est en cours prévoit notamment de faire appel à des partenaires externes pour l'acquisition de divers talents et de participer à des services ciblés de sensibilisation</p>
<p>Continuer de prendre les mesures nécessaires concernant l'appel à l'action 57 (Une formation de sensibilisation à l'intention des fonctionnaires) et l'appel à l'action 92 (Les entreprises et la réconciliation) de la Commission de vérité et réconciliation.</p>		<p>En cours : La CVMO continue de prendre les mesures nécessaires concernant les appels à l'action 57 et 92 de la Commission de vérité et réconciliation.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
S'associer aux collectivités autochtones pour la réconciliation		<p>Terminé : La participation au volet de travail sur les Autochtones de la CVMO a doublé cette année et comprend désormais certains employés qui s'identifient comme autochtones. Les principales activités suivantes ont été appuyées par ce volet de travail tout au long de l'année :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ tenue de deux séances d'apprentissage à l'échelle de la CVMO avec des représentants des principaux groupes autochtones, incluant une séance sur la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le 30 septembre 2022; ■ embauche d'un expert-conseil en matière d'engagement autochtone, Creative Fire, pour contribuer à l'élaboration d'un plan d'action sur la vérité et la réconciliation. Le plan a été rédigé en avril 2023; ■ organisation d'une formation sur la sensibilisation culturelle aux peuples autochtones pour les membres de l'équipe de la haute direction et du conseil d'administration; ■ accueil d'un groupe de discussion externe et de plusieurs groupes de discussion internes, y compris avec la haute direction et le conseil d'administration, pour explorer de possibles engagements s'inscrivant dans le cadre du plan d'action sur la vérité et la réconciliation. <p>En cours : La CVMO continue de s'associer à des partenaires autochtones pour faire progresser les travaux décrits dans son plan d'action sur la vérité et la réconciliation.</p>

Priorité 4.4




Mise en œuvre d'un modèle de travail hybride


Pourquoi est-ce important?

Alors que le monde s'adapte à la COVID-19, les sociétés s'ajustent à une nouvelle réalité de travail et cherchent à s'éloigner du travail principalement effectué à distance. Il est essentiel de créer un milieu de travail hybride qui assure un juste équilibre entre des conditions de travail souples pour les employés et le maintien de l'adéquation avec les secteurs dans lesquels nous œuvrons afin de maintenir l'efficacité des activités réglementaires et commerciales.

Mesures de réussite :

- Mise à jour des politiques, des pratiques et des outils en vue d'adapter les pratiques d'emploi aux milieux de travail hybrides et aux conditions de travail souples.
- Harmonisation de la conception des locaux à bureau avec les pratiques de travail hybride efficaces.

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
Établir et adapter les politiques et les pratiques de travail pour soutenir une main-d'œuvre hybride, en contribuant à la collaboration et à la culture organisationnelle dans un modèle de lieu de travail hybride		<p>Terminé : Pour soutenir la transition vers une main-d'œuvre hybride, l'organisation a offert un soutien ciblé aux directeurs et aux employés au cours de l'année grâce à des séances d'information, à des ressources en ligne et à des mises à jour régulières par voie du bulletin interne et des pages intranet.</p> <p>Les employés de la CVMO ont été sondés sur la manière de réussir le travail hybride. Les résultats ont servi à élaborer les exigences relatives au travail hybride (voir ci-dessous).</p> <p>En cours : La CVMO continue de fournir de l'information et du soutien aux directeurs et aux employés pour faciliter la mise en œuvre du nouveau cadre de travail hybride.</p>
Élaborer des politiques et des pratiques qui favorisent la flexibilité sur les plans des horaires et du lieu de travail		<p>Terminé : Un cadre mis à jour décrivant les exigences et les pratiques de soutien au travail hybride durant l'exercice 2024 a été conçu et sa mise en œuvre est prévue le 1^{er} mai 2023.</p>
Mettre en œuvre des caractéristiques de conception de l'espace physique pour assurer la santé et la sécurité des employés et soutenir un milieu de travail hybride		<p>Terminé : La CVMO a procédé à divers changements en milieu de travail afin de tenir compte des besoins d'un environnement de travail hybride.</p>

MESURES PRÉVUES	INDICATEUR DE BILAN (EXTERNE)	BILAN 2022-2023 – PROGRÈS, RÉSULTATS ET PRINCIPALES RÉALISATIONS (EXTERNE)
<p>Mettre en œuvre une solution numérique pour soutenir le plan relatif au lieu de travail hybride.</p>		<p>Terminé : Mise en œuvre d’une solution logicielle de gestion de bureau qui permet à l’organisation de rapidement identifier le personnel sur place en cas d’urgence et qui fournit des données pour planifier le futur milieu de travail hybride.</p>

Résultats des normes de service pour 2022-2023

Contexte

L'[Engagement de la CVMO en matière de service](#) a été créé pour offrir aux investisseurs, personnes et aux compagnies inscrites et aux participants au marché une transparence à l'égard des normes et des échéances auxquelles ils peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO. La CVMO publie un [rapport trimestriel](#) afin de fournir aux intervenants des mises à jour opportunes sur son rendement par rapport à ces cibles.

Mesure du rendement

Chaque norme de service a un **objectif de rendement** correspondant, qui représente notre engagement à l'égard du niveau de service auquel les intervenants peuvent s'attendre lorsqu'ils interagissent avec la CVMO. L'objectif de rendement s'applique généralement aux questions courantes et suppose que les demandes et les dépôts sont reçus dans une forme acceptable. Pour en savoir plus à cet égard, consultez le document complet sur l'engagement de la CVMO en matière de service sur le site Web de la CVMO.

Les **résultats de rendement** par rapport à chaque norme sont recueillis et présentés chaque trimestre pour une plus grande transparence.

Remarque importante

Ce rapport présente les résultats relatifs aux normes de service de l'exercice 2022-2023. Les résultats du premier trimestre et des suivants tiennent compte de l'extension de certaines normes [annoncée](#) par la CVMO le 7 décembre 2021. Ces prolongations de service ont été instaurées en réponse à une augmentation importante et persistante du nombre et de la complexité de certaines demandes et de certains dépôts. Au deuxième trimestre, soit à compter du 1^{er} juillet 2022, les résultats tiennent compte des mises à jour de la CVMO [annoncées](#) le 1^{er} juillet 2022.

Au cours de l'exercice, certaines normes de service, y compris les prolongations de service instaurées le 7 décembre 2021, ont été mises à jour en milieu d'exercice en réponse à l'évolution des conditions du marché²¹. Parallèlement, certaines prolongations de service sont demeurées en vigueur pendant l'année²². Dans le présent rapport de fin d'année, nous avons indiqué les moments où les normes de service ont été modifiées au cours de l'exercice. En ce qui a trait aux normes qui ont été modifiées, nous avons différencié les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables à chaque trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés à chaque trimestre par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.

²¹ Les prolongations de service à partir du 7 décembre 2021 ont été mises à jour en milieu d'année pour les normes relatives aux prospectus 3.1, 3.2, 3.6 et 3.9. Plus précisément, la norme 3.9 a été mise à jour le 1^{er} juillet 2022 et les normes 3.1, 3.2 et 3.6, le 9 janvier 2023. Consultez le [communiqué de presse](#) connexe pour obtenir plus d'information.

²² Les prolongations de service à compter du 7 décembre 2021 sont demeurées en vigueur tout au long de l'année pour les normes de service suivantes : demandes de dispense (4.1 et 4.2), dépôts de circulaires (5.1, 5.3 et 5.5), dépôts de demandes d'inscription (6.2, 6.3, 6.4 et 6.5) et examens de la conformité des personnes et compagnies inscrites (7.5).

Sommaire 2022-2023

Le personnel de la CVMO a continué d'offrir un haut niveau de service aux intervenants. Durant l'exercice 2022–2023, la CVMO a atteint 93 %²³ de ses objectifs de rendement trimestriels pour les services demandés.

1.0 Questions générales et plaintes

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
1.1 Répondre aux appels téléphoniques reçus à l'InfoCentre de la CVMO <i>Remarque : Cet objectif représente un taux d'abandon des appels de 5 %, ce qui peut comprendre des pourriels, des appels automatisés, des erreurs de composition et des problèmes de signal entre autres variables incontrôlables.</i>	95 %	98 %	96 %	96 %	95 %
1.2 Répondre aux appels téléphoniques reçus à l'InfoCentre de la CVMO en 60 secondes	80 %	86 %	88 %	81 %	80 %
1.3 Répondre aux demandes de renseignements ou plaintes de nature générale reçues par courriel, par la poste, par télécopieur ou en ligne en respectant les échéances de service applicables <i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i>	Résultat	90 % ²⁴	97 %	98 %	97 %
	Échéance de service	3 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
	Objectif	95 %	95 %	95 %	95 %

2.0 Questions liées aux placements et aux finances personnelles

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
2.1 Répondre aux questions reçues par l'intermédiaire du site InvestingQuestions.ca dans les 10 jours ouvrables suivant la réception de la question	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %

²³ Cela comprend 149 des 161 résultats trimestriels où les résultats de rendement ont été atteints par rapport à l'objectif de rendement.

²⁴ L'InfoCentre de la CVMO a continué de recevoir un nombre élevé de demandes d'information et de plaintes par écrit au premier trimestre de 2022-2023 qui, conjuguées aux problèmes continus de dotation de personnel et à l'intégration d'un nouveau système de suivi, ont affecté la capacité à respecter la norme de service au cours de ce trimestre.

3.0 Dépôt de prospectus auprès de la CVMO ²⁵

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Dépôts de prospectus					
Dépôts préliminaires ou pro forma					
<p>3.1 Fournir une première lettre de commentaires pour le dépôt de prospectus détaillés ou simplifiés <i>en respectant les échéances de service applicables</i> à partir de la date de réception préliminaire (pour les dépôts préliminaires) ou de l'accusé de réception (dépôt préalable confidentiel des prospectus) et des documents connexes dans une forme acceptable</p> <p><i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i></p>	Résultat	100 %	100 %	100 %	100 %
	Échéance de service	15 jours ouvrables	15 jours ouvrables	15 jours ouvrables	10 jours ouvrables
	Objectif	80 %	85 %	85 %	80 %
<p>3.2 Les rapports relatifs à cette norme de service sont pris en compte en deux parties : les acquisitions fermes et toutes les autres formes de prospectus simplifié ou préalable</p> <p>Partie 1 : À l'exception des acquisitions fermes, fournir une première lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou préalable <i>en respectant les échéances de service applicables</i> à partir de la date de réception préliminaire et des documents connexes dans une forme acceptable</p> <p><i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i></p> <p>Partie 2 : En ce qui a trait aux acquisitions fermes, fournir une première lettre de commentaires dans les trois jours ouvrables suivant la date de réception préliminaire et des documents connexes dans une forme acceptable</p>	Résultat	100 %	100 %	100 %	100 %
	Échéance de service	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	3 jours ouvrables
	Objectif	80 %	90 %	90 %	80 %
	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<p>3.3 Terminer notre examen des offres régulières <i>dans les 40 jours ouvrables</i> suivant la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes dans une forme acceptable</p>	80 %	100 %	93 %	95 %	96 %
<p>3.4 Émettre le reçu <i>avant la fin du même jour ouvrable</i> pour les documents de prospectus définitifs déposés dans une forme acceptable avant midi HNE</p>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

²⁵ Les résultats de dépôt de prospectus comprennent généralement ceux examinés par la Direction du financement des sociétés et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés.

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Modifications du prospectus					
Dépôt d'une modification préliminaire du prospectus avant que la CVMO ne publie une lettre de commentaires					
<p>3.5 Émettre une lettre de commentaires pour le prospectus détaillé ou le simplifié à la date la plus tardive, soit <i>cinq jours ouvrables</i> après la date de réception de la modification préliminaire du prospectus, soit la date d'échéance initiale de la lettre de commentaires</p> <p><i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i></p>	Résultat	100 %	100 %	100 %	100 %
	Échéance de service	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
	Objectif	80 %	90 %	90 %	90 %
<p>3.6 Les rapports relatifs à cette norme de service sont pris en compte en deux parties : les acquisitions fermes et toutes les autres formes de prospectus simplifié ou préalable</p> <p>Partie 1 : À l'exception des acquisitions fermes, fournir une lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou préalable <i>en respectant les échéances de service applicables</i> à partir de la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et de la date d'échéance originale de la lettre de commentaires</p> <p><i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i></p> <p>Partie 2 : En ce qui a trait aux acquisitions fermes, fournir une lettre de commentaires <i>dans les 3 jours ouvrables</i> suivant la date de réception de la modification préliminaire du prospectus et de la date d'échéance originale de la lettre de commentaires</p>	Résultat	100 %	100 %	100 %	100 %
	Échéance de service	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	3 jours ouvrables
	Objectif	80 %	80 %	80 %	80 %
	80 %	Aucun dépôt applicable	Aucun dépôt applicable	Aucun dépôt applicable	Aucun dépôt applicable

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Modifications du prospectus					
Dépôt d'une modification d'un prospectus après l'émission d'un reçu final par la CVMO					
3.7 Délivrer une lettre de commentaires pour le prospectus détaillé ou simplifié <i>en respectant les échéances de service applicables</i> suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable <i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i>	Résultat	100 %	100 %	100 %	100 %
	Échéance de service	3 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
	Objectif	80 %	85 %	85 %	85 %
3.8 Délivrer une lettre de commentaires pour le prospectus simplifié ou préalable <i>en respectant les échéances de service applicables</i> suivant la date de réception des documents connexes dans une forme acceptable <i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i>	Résultat	100 %	100 %	100 %	Aucun dépôt applicable
	Échéance de service	2 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
	Objectif	80 %	85 %	85 %	85 %
Modifications du prospectus					
Rendre une décision sur les dépôts de modifications					
3.9 Terminer notre examen des offres régulières <i>en respectant les échéances de service applicables</i> à partir de la délivrance d'un reçu (pour les dépôts préliminaires) et la réception des documents connexes dans une forme acceptable <i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i>	Résultat	100 %	100 %	100 %	100 %
	Échéance de service	45 jours ouvrables	40 jours ouvrables	40 jours ouvrables	40 jours ouvrables
	Objectif	80 %	85 %	85 %	85 %

4.0 Demandes de dispense, de reconnaissance ou de désignation et de dispense de reconnaissance auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Demandes de dispense					
4.1 Émettre les premières lettres de commentaires <i>dans les 15 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable ²⁶ <i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i>	Résultat	100 %	94 %	95 %	97 %
	Échéance de service	15 jours ouvrables	15 jours ouvrables	15 jours ouvrables	15 jours ouvrables
	Objectif	80 %	85 %	85 %	85 %
4.2 Prendre une décision à l'égard des demandes de dispense régulières <i>dans les 45 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable ²⁷	80 %	95 %	88 %	85 %	98 %
Demande de reconnaissance ou de désignation et de dispense de reconnaissance²⁸					
4.3 Émettre les premières lettres de commentaires concernant des questions régulières <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	100 %	Aucun dépôt applicable	100 %	100 %
4.4 Terminer notre examen des questions régulières <i>dans les 6 à 9 mois</i> suivant la réception d'une demande finale	80 %	100 %	Aucun dépôt applicable	0 % ²⁹	100 %

²⁶ Les résultats comprennent ceux examinés par un certain nombre de directions de la CVMO, notamment la Direction du financement des sociétés, du Bureau des fusions et des acquisitions (BFA), la Direction de la réglementation des marchés, la Direction des produits dérivés, la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés. Actuellement, ce processus ne s'applique pas aux demandes de dispense non courantes des règles relatives aux produits dérivés de gré à gré.

²⁷ Les résultats comprennent ceux qui sont examinés par les directions de la CVMO, notamment la Direction du financement des sociétés, le Bureau des fusions et des acquisitions, la Direction de la réglementation des marchés, la Direction des produits dérivés, la Direction de la réglementation des personnes et compagnies inscrites et de la conformité et la Direction des fonds d'investissement et des produits structurés.

²⁸ Les résultats pour la demande de reconnaissance ou de désignation et de dispense de la reconnaissance comprennent ceux qui sont examinés par la Direction de la réglementation des marchés seulement.

²⁹ En règle générale, seul un petit nombre de demandes s'applique à cette norme de service. Au troisième trimestre de 2022-2023, l'objectif n'a pas été atteint en raison des retards dans le processus de dépôt.

5.0 Dépôts d'une circulaire auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Circulaires d'information de la direction (opérations donnant lieu à un conflit d'intérêts)					
5.1 Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	100 %	100 %	100 %	95 %
5.2 Terminer notre examen <i>dans les 14 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	93 %	92 %	90 %	95 %
Circulaires d'offre publique d'achat ou de rachat					
5.3 Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les sept jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	100 %	100 %	86 %	Aucune circulaire déposée
5.4 Terminer notre examen <i>dans les 21 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	100 %	100 %	100 %	Aucune circulaire déposée
Circulaires de procuration émanant d'un opposant					
5.5 Fournir des commentaires, le cas échéant, <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	Aucune circulaire déposée	100 %	Aucune circulaire déposée	100 %
5.6 Terminer notre examen <i>dans les 14 jours ouvrables</i> suivant la date de dépôt de la circulaire	80 %	Aucune circulaire déposée	100 %	Aucune circulaire déposée	100 %

6.0 Dépôts des documents d'inscription auprès de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Demandes de nouvelles sociétés					
6.1 Accuser réception des demandes <i>dans les cinq jours ouvrables</i> suivant la réception	95 %	100 %	100 %	100 %	100 %
6.2 Fournir des commentaires initiaux sur les demandes d'inscription d'entreprise <i>dans les 45 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	100 %	80 %	100 %	100 %
6.3 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les 120 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	60 % ³⁰	100 %	80 %	100 %
Représentants de courtier					
6.4 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	85 %	60 % ³¹	87 %	26 % ³²
Représentants-conseils, représentants-conseils associés et agents de conformité principaux					
6.5 Prendre une décision à l'égard des demandes régulières <i>dans les 30 jours ouvrables</i> suivant la réception d'une demande exhaustive et adéquate dans une forme acceptable	80 %	74 % ³⁰	82 %	77 % ³¹	67 % ³²
Avis de résiliation					
6.6 Accuser réception d'un avis de résiliation <i>dans les 24 heures</i> suivant sa réception	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

³⁰ Les normes de service 6.3 et 6.5 n'ont pas été respectées au premier trimestre de 2022-2023 en raison d'une combinaison de problèmes de dotation en personnel et du nombre élevé de questions inhabituelles complexes nécessitant du temps de la part du personnel, ce qui a affecté la capacité à répondre à ces normes.

³¹ Cette norme n'a pas été respectée en raison d'un certain nombre de problèmes techniques et systémiques, de postes toujours vacants et d'une augmentation importante des mises à jour de l'information de la part des personnes et compagnies inscrites à la suite des [modifications](#) apportées au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription entré en vigueur le 6 juin 2022.

³² Les normes de service 6.4 et 6.5 n'ont pas été respectées au quatrième trimestre de 2022-2023 en raison des contraintes continues en matière de dotation en personnel, de la réaffectation des ressources au soutien des travaux postérieurs à la mise en œuvre du nouvel OAR et de volumes opérationnels élevés. Les volumes demeurent élevés à la suite de la réception d'un nombre important de demandes individuelles et d'un nombre élevé constant de dépôts de renseignements concernant l'inscription à la suite des [modifications](#) apportées au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l'inscription. L'équipe prend les mesures nécessaires pour atténuer ces problèmes notamment en recrutant du personnel et en explorant des solutions technologiques permettant d'examiner les documents d'information courants qui sont déposés.

7.0 Examens par la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
Examens portant sur l'information continue (examens complets)³³					
7.1 Répondre à la correspondance de l'émetteur <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant sa réception	80 %	80 %	100 %	100 %	100 %
7.2 Terminer notre examen <i>dans les 120 jours</i> suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires	80 %	100 %	83 %	100 %	100 %
Examens des déclarations d'initiés					
7.3 Répondre à la correspondance de l'émetteur <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant sa réception	80 %	100 %	100 %	100 %	90 %
7.4 Terminer notre examen <i>dans les 120 jours</i> suivant l'envoi de notre première lettre de commentaires	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Examen de la conformité – Personnes et compagnies inscrites Évaluation fondée sur le risque de la conformité de la personne ou la compagnie inscrite aux lois sur les valeurs mobilières et sur les contrats à terme de marchandises de l'Ontario					
7.5 Terminer notre examen et communiquer nos résultats <i>dans les 12 semaines</i> suivant la réunion initiale avec la personne ou la compagnie inscrite (à l'exclusion des balayages)	80 %	71 % ³⁴	67 % ³⁵	100 %	100 %

³³ Les normes de service relatives aux examens complets portant sur l'information continue comprennent celles qui sont examinées par la Direction du financement des sociétés seulement.

³⁴ Au premier trimestre de 2022-2023, les efforts du personnel ont été redirigés vers le traitement d'une demande prioritaire du ministère des Finances et l'achèvement d'un examen de conformité. La réattribution des charges de travail et les postes toujours vacants ont entraîné des retards dans les examens de conformité des personnes et compagnies inscrites. Par conséquent, cette norme n'a pas été respectée.

³⁵ Au deuxième trimestre de 2022-2023, un certain nombre de membres du personnel ont été déployés pour remédier à des problèmes techniques liés au questionnaire d'évaluation des risques de 2022 qui a été envoyé à toutes les personnes et compagnies inscrites. La réattribution des charges de travail et les postes toujours vacants ont entraîné des retards dans les examens de conformité des personnes et compagnies inscrites. Par conséquent, cette norme n'a pas été respectée au deuxième trimestre de 2022-2023.

8.0 Demande de dossiers de la CVMO (communication avec le personnel de la gestion des documents et de l'information par téléphone ou par courriel)³⁶

Service	Target	Q1	Q2	Q3	Q4
Demande de copies de documents déposés par des sociétés ou de documents d'audience de la Commission³⁷					
8.1 Accuser réception de votre demande <i>avant la fin du jour ouvrable suivant</i>	100 %	100 %	96 % ³⁸	100 %	100 %
8.2 Traiter les demandes dans un délai de <i>cinq jours ouvrables</i> <i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i>	Résultat	100 %	100 %	94 %	98 %
	Échéance de service	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
	Objectif	100 %	90 %	90 %	90 %
Personnes ou compagnies inscrites qui demandent des copies de leurs propres dossiers d'inscription et des formulaires connexes					
8.3 Accuser réception de votre demande <i>avant la fin du jour ouvrable suivant</i>	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
8.4 Traiter les demandes dans un délai de <i>cinq jours ouvrables</i> <i>Remarque : Cette norme a été modifiée au cours de l'exercice. Les échéances et les objectifs relatifs aux normes de service applicables sont présentés par trimestre. Les résultats de rendement sont mesurés par rapport aux échéances et aux objectifs applicables du moment.</i>	Résultat	97 % ³⁹	96 %	100 %	100 %
	Échéance de service	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables	5 jours ouvrables
	Objectif	100 %	90 %	90 %	90 %

³⁶ Comprend la communication par téléphone ou par courriel avec le personnel de la gestion des documents et de l'information de la CVMO.

³⁷ Cela se rapporte uniquement aux documents accessibles au public auprès du personnel de la gestion des documents et de l'information. N'inclut pas les documents liés aux instances en cours devant la Commission, puisqu'ils sont traités de façon distincte par le greffier de la CVMO.

³⁸ Cette norme de service n'a pas été respectée au deuxième trimestre de 2022-2023 en raison de la réception d'une demande par courriel dont l'objet était trompeur; cela a fait en sorte que l'accusé de réception de la CVMO soit fourni après le jour ouvrable suivant le moment de la réception. La demande en question a été traitée dans le délai de cinq jours ouvrables prévu par la norme.

³⁹ Au premier trimestre de 2022-2023, la norme de service n'a pas été respectée, car un demandeur a élargi ses critères de recherche après sa soumission initiale. Cette situation a entraîné des retards dans la réception des documents provenant de l'entrepôt hors site.

9.0 Demande de soutien auprès de la Rampe de lancement de la CVMO

Service	Objectif	T1	T2	T3	T4
9.1 Accuser réception de votre demande de soutien <i>dans les deux jours ouvrables</i> suivant sa réception	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
9.2 Effectuer un examen de l'admissibilité et communiquer avec vous <i>dans les 10 jours ouvrables</i> suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
9.3 Dans le cas des sociétés admissibles, un appel téléphonique ou une réunion en personne aura lieu pour fournir un soutien direct <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant la réception de votre formulaire de demande de soutien	80 %	100 %	100 %	100 %	100 %
9.4 Si vous êtes admissible à recevoir un soutien continu de la part de la Rampe de lancement de la CVMO, <i>dans les 20 jours ouvrables</i> suivant votre réunion de soutien direct, nous pourrions vous demander de nous fournir des documents supplémentaires ou un dépôt	80 %	100 %	Aucun dépôt applicable	100 %	100 %

Rapport de gestion



Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion contient l'interprétation de la direction à l'égard du rendement financier de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO) pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023. Tandis que les états financiers présentent les résultats financiers réels, le rapport de gestion explique ces résultats du point de vue de la direction et établit les plans et le budget de la CVMO pour l'exercice à venir.

Le présent rapport de gestion doit être lu conjointement avec les états financiers de 2023 de la CVMO et les notes afférentes. Ensemble, le rapport de gestion et les états financiers fournissent des renseignements importants sur le rendement de la CVMO.

.....

Renseignements importants sur le présent rapport de gestion

- Le présent rapport de gestion a été établi en date du 23 juin 2023.
- Les termes « nous », « notre » et « CVMO » désignent tous la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.
- Le rapport de gestion contient de l'information et des énoncés prospectifs concernant les stratégies, les objectifs ainsi que les activités et les résultats financiers prévus, qui s'appuient sur les perspectives actuelles de la CVMO en ce qui a trait au rendement financier et aux événements à venir. Nous abordons les principaux risques et incertitudes plus loin dans le présent rapport de gestion. Certains risques et incertitudes qui échappent au contrôle de la CVMO sont difficiles à prévoir, de sorte que les résultats futurs réels peuvent différer considérablement des attentes formulées de façon explicite ou implicite dans le présent rapport de gestion.
- Les mots « croire », « planifier », « prévoir », « estimer », « s'attendre à » ou « anticiper » et les expressions semblables, ainsi que l'utilisation de verbes au futur ou au conditionnel (tels que « devrait », « devra » et « pourrait »), permettent souvent de reconnaître les énoncés prospectifs.
- À moins d'indication contraire, le renvoi à « une année » se rapporte au dernier exercice (se terminant le 31 mars).
- Les notes « afférentes aux états financiers » désignent les notes afférentes aux états financiers de 2023 de la CVMO.
- Tous les renseignements financiers se rapportant aux exercices actuel et précédent ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez les notes afférentes aux états financiers, notamment la note 2 *Base de présentation*, la note 3 *Principales méthodes comptables* et la note 21 *Prises de position comptables*.
- Les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- En raison de l'arrondissement, certains écarts peuvent ne pas se rapprocher de l'analyse des éléments groupés et certaines analyses des éléments peuvent en différer.

Faits saillants financiers

Résumé des résultats financiers et discussion sur les produits et les charges

L'excédent total des produits sur les charges de l'exercice 2023 s'est élevé à 9,1 millions de dollars, comme le montre le tableau ci-dessous. Les produits ont totalisé 158,2 millions de dollars, ce qui reflète une diminution de 2,5 millions de dollars (1,5 %) par rapport à l'exercice précédent.

.....

La baisse des produits est principalement attribuable à la réduction des droits d'activité causée par une diminution des activités de mobilisation de fonds. La baisse des droits d'activité a été partiellement compensée par une augmentation des produits d'intérêts principalement attribuable à la hausse des taux d'intérêt sur les dépôts détenus auprès des institutions financières.

Les charges ont totalisé 149,1 millions de dollars, ce qui reflète une augmentation de 12,5 millions de dollars (9,2 %) par rapport à l'exercice précédent, en raison principalement de la hausse des salaires, des avantages sociaux et des charges administratives. Nous avons investi des ressources humaines supplémentaires pour soutenir les activités de réglementation de base, nous adapter aux changements structurels à la suite de la promulgation de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, régler les problèmes réglementaires émergents, surveiller les produits dérivés et mettre en œuvre les

initiatives de transformation numérique. La hausse des charges administratives est principalement attribuable aux solutions technologiques fonduagiques dans le cadre de notre processus de transformation numérique.

L'excédent général au 31 mars 2023 s'élevait à 123,1 millions de dollars, en hausse de 9,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, y compris les rajustements d'autres éléments du résultat global au titre des régimes de retraite. L'excédent a augmenté au cours de l'exercice, alors que les marchés financiers de l'Ontario sont demeurés résilients et que la CVMO a fait preuve d'une gestion disciplinée de son budget. L'excédent fait l'objet d'une surveillance permanente afin de s'assurer que la CVMO continue de répondre aux besoins croissants et complexes en matière de surveillance, qu'elle répond aux pressions inflationnistes et qu'elle exerce efficacement ses activités pendant les périodes de ralentissement des marchés lorsque les produits diminuent.

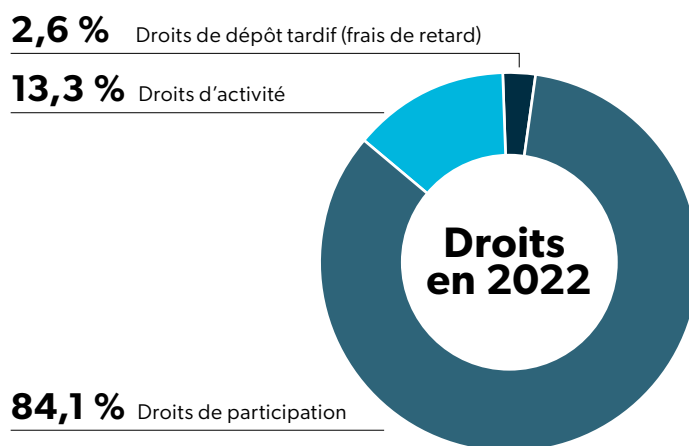
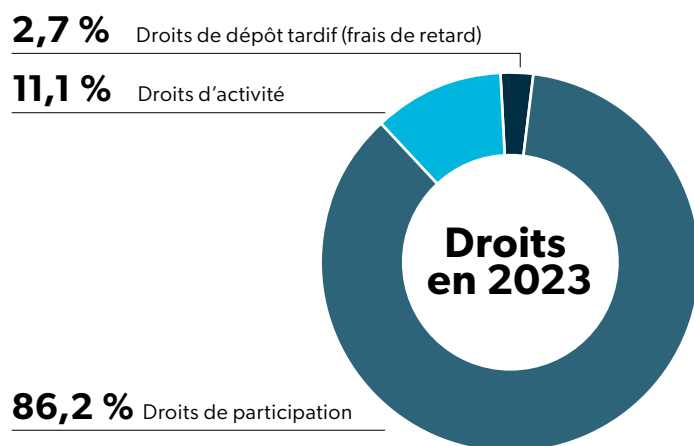
L'actif total a diminué de 20,6 millions de dollars et le passif, de 30,3 millions de dollars. La baisse de l'actif au cours de l'exercice a été principalement attribuable à une diminution des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et à la baisse des soldes des actifs au titre du droit d'utilisation, qui a été partiellement compensée par l'augmentation des ajouts d'immobilisations et des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction. La baisse du passif au cours de l'exercice est principalement attribuable à une diminution des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et à la réduction des obligations locatives, qui a été partiellement compensée par la hausse des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction.

Information annuelle sélectionnée

(En milliers de dollars)	Chiffres réels de 2023	Chiffres réels de 2022	Chiffres réels de 2021
Produits	158 197 \$	160 652 \$	138 434 \$
Charges	149 105 \$	136 556 \$	127 972 \$
Excédent des produits sur les charges	9 092 \$	24 096 \$	10 462 \$
Immobilisations corporelles et incorporelles (ajouts)	10 825 \$	9 989 \$	3 810 \$
Actif total*	456 051 \$	476 689 \$	460 293 \$
Passif total*	312 963 \$	343 310 \$	351 312 \$
Excédent	123 089 \$	113 380 \$	88 982 \$

* Les totaux de 2023 comprennent 235,7 millions de dollars de fonds affectés en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction ainsi que de fonds perçus par les ACVM pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes nationaux (261,3 millions de dollars en 2021 et 267,6 millions de dollars en 2022).

Analyse des produits

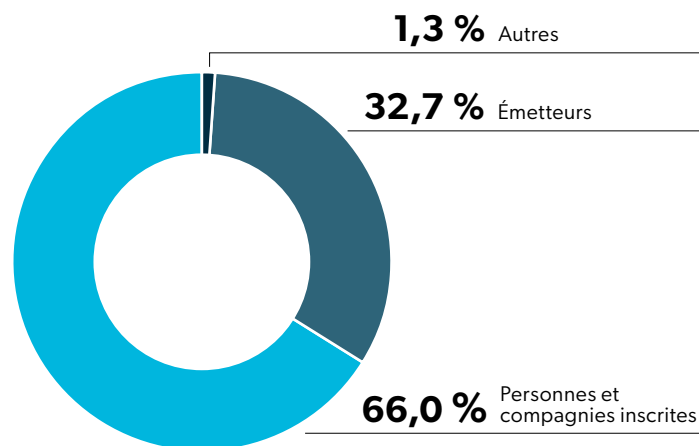


(En milliers de dollars)	Chiffres réels de 2023	Budget de 2023	Chiffres réels de 2022	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
PRODUITS							
Droits de participation	132 802 \$	124 625 \$	133 953 \$	8 177 \$	6,6 %	(1 151) \$	-0,9 %
Droits d'activité	17 149	16 085	21 205	1 064	6,6 %	(4 056)	-19,1 %
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	4 124	2 527	4 195	1 597	63,2 %	(71)	-1,7 %
Total des droits	154 075 \$	143 237 \$	159 353 \$	10 838 \$	7,6 %	(5 278) \$	-3,3 %
Divers	638 \$	809 \$	662 \$	(171) \$	-21,1 %	(24) \$	-3,6 %
Produit d'intérêts	3 484	358	637	3 126	873,2 %	2 847	446,9 %
Total des produits	158 197 \$	144 404 \$	160 652 \$	13 793 \$	9,6 %	(2 455) \$	-1,5 %

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des produits au cours du dernier exercice.

Droits de participation

Chiffres réels de 2023	132,8 M\$
Budget de 2023	124,6 M\$
Chiffres réels de 2022	134,0 M\$

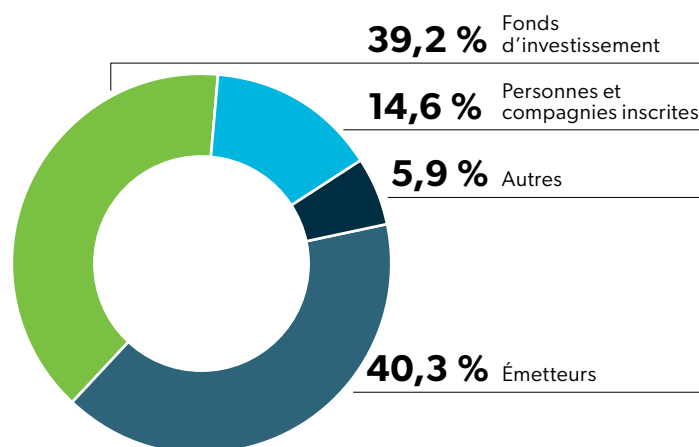


En 2023, les produits au titre des droits de participation ont été inférieurs de 1,2 million de dollars (0,9 %) par rapport à 2022. Cette baisse est principalement attribuable à une réduction des produits d'origine ontarienne spécifiés provenant de sociétés inscrites et de participants non inscrits au marché financier, alors que les participants au marché sont passés à un échelon de droits de participation inférieur.

Les produits tirés des droits de participation ont augmenté de 8,2 millions de dollars (6,6 %) en 2023 par rapport au budget, en raison principalement des personnes et compagnies inscrites et des participants non inscrits au marché des capitaux et des droits de participation des émetteurs. Le budget prévoyait une baisse plus importante des droits de participation que celle qui a été observée.

Droits d'activité

Chiffres réels de 2023	17,1 M\$
Budget de 2023	16,1 M\$
Chiffres réels de 2022	21,2 M\$



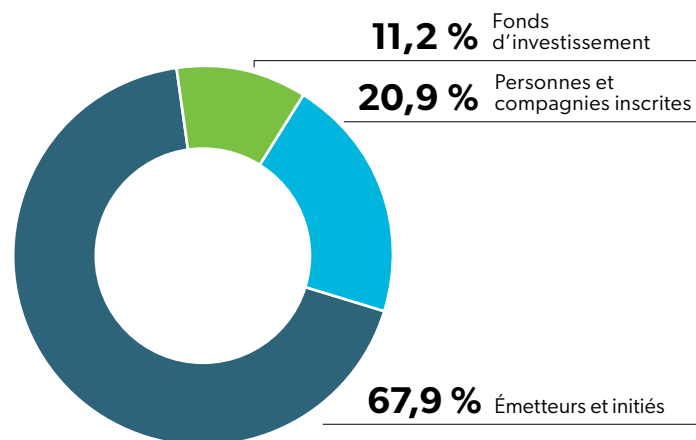
La majorité des droits d'activité des émetteurs sont facturés au titre des services liés aux placements de valeurs mobilières et aux demandes tels que les dépôts de prospectus ou les demandes de dispense selon les exigences de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. La majorité des droits d'activité sont facturés au titre des services liés aux inscriptions d'une nouvelle société ou d'un nouveau particulier et aux demandes.

En 2023, les produits au titre des droits d'activité ont diminué de 4,1 millions de dollars (19,1 %) par rapport à 2022, en raison principalement d'une diminution des activités de mobilisation de fonds des émetteurs et des fonds d'investissement.

Les droits d'activité ont augmenté de 1,1 million de dollars (6,6 %) par rapport au budget en raison d'une hypothèse budgétaire prudente concernant les activités de mobilisation de fonds des fonds d'investissement.

Frais de retard

Chiffres réels de 2023	4,1 M\$
Budget de 2023	2,5 M\$
Chiffres réels de 2022	4,2 M\$



Les frais de retard sont déclenchés lorsque les participants au marché ne paient pas ou ne déposent pas les formulaires réglementaires aux dates d'échéance établies, comme l'exigent les lois sur les valeurs mobilières. Les frais de retard visent à promouvoir la conformité aux lois régissant les valeurs mobilières afin de permettre que les dépôts soient rendus publics en temps opportun et de veiller à ce que la CVMO puisse effectuer les tâches réglementaires requises.

En 2023, les produits au titre des frais de retard ont été comparables à ceux de 2022 et supérieurs de 1,6 million de dollars (63,2 %) par rapport au budget, en raison principalement du nombre élevé de retards de dépôts des états financiers annuels et des déclarations d'initiés.

Droits facturés aux participants au marché

La CVMO est financée par les droits versés par les participants au marché et ces droits sont structurés de façon à recouvrer les coûts de ses activités.

Les taux des droits sont généralement réévalués tous les trois ans, en tenant compte de l'excédent existant de la CVMO, des produits et des charges projetés, des dépenses en immobilisations et du niveau de liquidités requis pour financer les activités pendant les replis des marchés. Au cours du cycle d'évaluation des droits, nous prenons également en considération les exigences de financement pour les

investissements cycliques au-delà de la période de trois ans. Notre structure tarifaire est énoncée dans la Règle 13-502 de la CVMO, *Droits*, et la Règle 13-503 de la CVMO, *Droits (Loi sur les contrats à terme sur marchandises)* (sous « règles tarifaires »).

Le ministre des Finances a approuvé les modifications apportées aux règles tarifaires à compter du 3 avril 2023. Les modifications comprennent de nouveaux frais relatifs aux opérations sur produits dérivés de gré à gré pour les participants au marché afin de financer

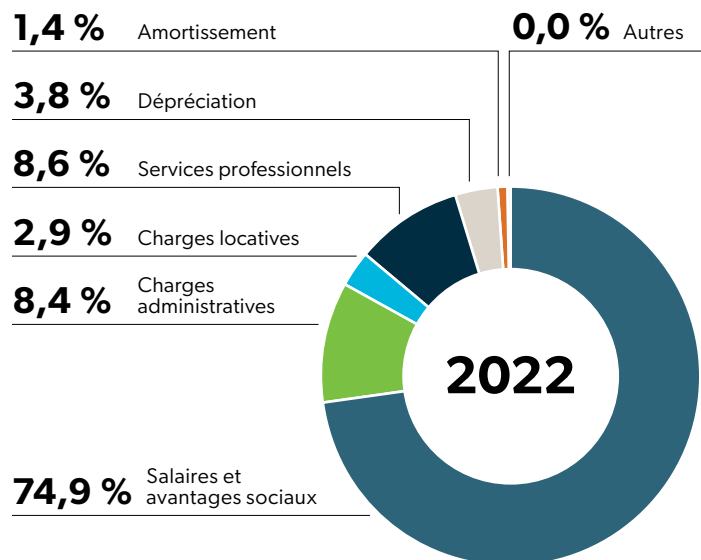
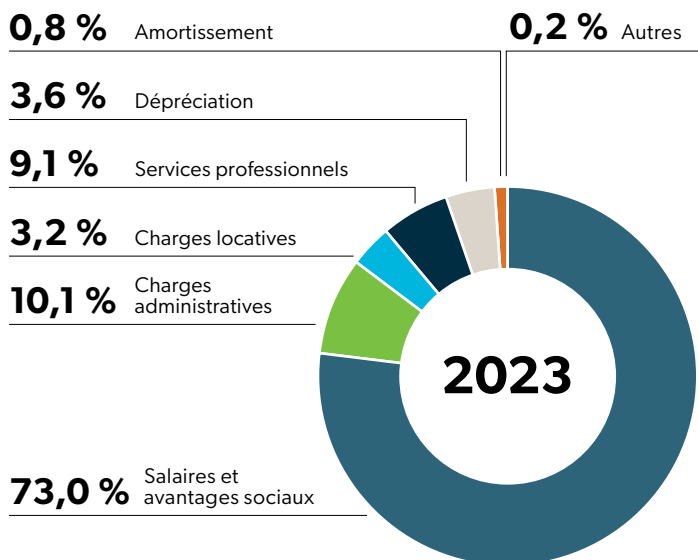
l'élargissement des capacités de surveillance réglementaire des produits dérivés de gré à gré, tout en réduisant les droits pour d'autres payeurs, alors que nous rajustons les droits de manière à tenir compte d'une allocation proportionnelle des coûts pour les secteurs que nous réglémentons. Les modifications devraient permettre à la plupart des participants de réaliser des gains d'efficacité en éliminant un certain nombre d'activités et de frais de retard sans compromettre la protection des investisseurs.

On perçoit des **droits de participation** en fonction de l'utilisation des marchés financiers de l'Ontario faite par les participants. Ces droits couvrent le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer aux activités particulières des participants au marché. Les frais sont calculés à l'aide d'une structure progressive qui s'appuie sur la capitalisation boursière moyenne des émetteurs et les produits d'origine ontarienne spécifiés des personnes et compagnies inscrites et des participants non inscrits au marché financier et, à partir du 3 avril 2023, pour les participants au marché des produits dérivés de gré à gré, le calcul repose sur le montant nominal trimestriel moyen en souffrance de toutes leurs opérations. Les autres participants au marché se voient imposer des droits de participation en fonction de leur part de marché ou d'un taux fixe.

On perçoit des **droits d'activité** lorsque les participants au marché déposent des documents, comme des prospectus et d'autres documents d'information ainsi que des demandes d'inscription et de dispense discrétionnaire. On perçoit également des droits d'activité pour des demandes, comme les changements à une inscription ou les recherches dans les dossiers. Ce sont tous des droits à taux fixe établis en fonction d'une estimation du coût direct auquel se chiffre l'examen des documents par le personnel de la CVMO et les réponses aux demandes.

On perçoit des **frais de retard** lorsque les participants au marché soumettent des documents devant être déposés après les dates limites de dépôt applicables ou lorsqu'ils paient en retard les droits relatifs à d'autres dépôts de documents.

Analyse des charges



(En milliers de dollars)	Chiffres réels de 2023	Budget de 2023	Chiffres réels de 2022	Écart Favorable/(Défavorable)			
				Budget		Exercice précédent	
				\$	%	\$	%
EXPENSES							
Salaires et avantages sociaux	111 768 \$	113 925 \$	103 682 \$	2 157 \$	1,9 %	(8 086) \$	-7,8 %
Charges administratives	15 444	16 908	11 644	1 464	8,7 %	(3 800)	-32,6 %
Services professionnels	13 859	15 543	11 825	1 684	10,8 %	(2 034)	-17,2 %
Dépréciation	5 446	6 193	5 277	747	12,1 %	(169)	-3,2 %
Charges locatives	4 924	5 700	3 978	776	13,6 %	(946)	-23,8 %
Amortissement	1 218	1 695	1 985	477	28,1 %	767	38,6 %
Autres	374	678	28	304	44,8 %	(346)	-1 235,7 %
Total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers)	153 033 \$	160 642 \$	138 419 \$	7 609 \$	4,7 %	(14 614) \$	-10,6 %
Frais financiers	1 672 \$	1 749 \$	1 826 \$	77 \$	44 %	154 \$	8,4 %
Recouvrement des coûts d'application de la loi	(451)	(1 000)	(341)	(549)	-54,9 %	110	-32,3 %
Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	(5 149)	(5 495)	(3 348)	(346)	-6,3 %	1 801	53,8 %
Charges totales	149 105 \$	155 896 \$	136 556 \$	6 791 \$	4,4 %	(12 549) \$	-9,2 %

Le texte ci-après traite des changements importants apportés aux éléments des charges de la CVMO au cours du dernier exercice.

Salaires et avantages sociaux

Chiffres réels de 2023	111,8 M\$
Budget de 2023	113,9 M\$
Chiffres réels de 2022	103,7 M\$

Les salaires et les avantages sociaux constituent le coût le plus important de la CVMO, représentant 73,0 % du total des charges (avant les recouvrements et les frais financiers). En 2023, les salaires et les avantages sociaux ont augmenté de 8,1 millions de dollars (7,8 %) par rapport à 2022, en raison principalement de l'ajout de ressources humaines pour répondre aux contraintes de capacité permettant de soutenir les activités de réglementation de base, de mettre en œuvre les initiatives de transformation numérique, d'accroître la surveillance des produits dérivés et de régler les problèmes réglementaires émergents croissants. Les coûts des salaires et des avantages sociaux ont également augmenté à la suite de la hausse des salaires conformément au Projet de loi 124, *Loi de 2019 visant à préserver la viabilité du secteur public pour les générations futures*. Les effectifs actifs moyens de la CVMO ont augmenté d'une année à l'autre de 6,6 % ou de 40 postes, passant de 607 à 647.

Les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux ont diminué de 2,2 millions de dollars (1,9 %) par rapport au budget, en raison principalement du nombre de postes vacants supérieurs à celui qui était prévu.

Pour plus de détails sur la composition des charges au chapitre des salaires et avantages sociaux, voir la note 16 des états financiers.

Services professionnels

Chiffres réels de 2023	13,9 M\$
Budget de 2023	15,5 M\$
Chiffres réels de 2022	11,8 M\$

Les services professionnels comprennent les entrepreneurs externes, les conseillers et les coûts partagés des ACVM.

Les charges liées aux services professionnels ont augmenté de 2,0 millions de dollars (17,2 %) par rapport à 2022, en raison principalement des dépenses liées aux projets de transformation numérique, notamment à la refonte du site Web des investisseurs de la CVMO, au site gerezmeuxvotreargent.ca, à la mise en œuvre d'un nouveau système de planification des ressources de l'entreprise et à l'élaboration de l'initiative d'intégration de SEDAR+.

Les charges liées aux services professionnels ont diminué de 1,7 million de dollars (10,8 %) par rapport au budget, en raison principalement de la baisse des services de mobilisation externe requis par le Bureau de la croissance économique et de l'innovation et du moment de l'événement annuel Dialogue avec la CVMO.

En tant que membre des ACVM, la CVMO a payé 37,9 % (38,5 % en 2022) des coûts de fonctionnement du bureau des ACVM et des projets conjoints avec les ACVM en fonction du pourcentage de la population de son administration par rapport à toutes les administrations participantes. En 2023, le total des dépenses des ACVM au titre des projets partagés était de 3,8 millions de dollars (3,1 millions de dollars en 2022). De ce montant, la CVMO a payé 1,4 million de dollars (1,2 million de dollars en 2022).

Charges administratives

Chiffres réels de 2023	15,4 M\$
Budget de 2023	16,9 M\$
Chiffres réels de 2022	11,6 M\$

Les charges administratives comprennent principalement les frais permanents de soutien et d'entretien des technologies de l'information (TI), les charges de réglementation et de gouvernance du conseil d'administration, les charges du Tribunal des marchés financiers ainsi que les coûts de recherche et de sensibilisation des intervenants. Les charges administratives ont augmenté de 3,8 millions de dollars (32,6 %) par rapport à 2022, en raison principalement des coûts d'entretien des TI plus élevés, alors que nous investissons dans de nouveaux logiciels hébergés dans le nuage, comme le système de planification des ressources de l'entreprise.

Les charges administratives ont diminué de 1,5 million de dollars (8,7 %) par rapport au budget, en raison principalement des charges moins élevées du Tribunal des marchés financiers à la suite d'une diminution du nombre d'audiences et des frais de justice et d'un revirement des provisions pour créances irrécouvrables découlant des efforts accrus de recouvrement au cours de l'exercice.

Des renseignements sur la composition des charges engagées dans la catégorie des charges administratives sont présentés à la note 17 des états financiers.

Charges locatives

Chiffres réels de 2023	4,9 M\$
Budget de 2023	5,7 M\$
Chiffres réels de 2022	4,0 M\$

Les charges locatives consistent en des frais de location liés aux paiements relatifs aux éléments autres que ceux de location (p. ex. entretien des parties communes). Les charges locatives ont augmenté de 0,9 million de dollars (23,8 %) par rapport à 2022, en raison principalement de la hausse des coûts de location. Les charges locatives ont baissé de 0,8 million de dollars (13,6 %) par rapport au budget en raison de la diminution des dépenses liées à l'entretien et aux réparations des bureaux.

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'imposition d'une sanction pécuniaire, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final de cette sanction, auquel

cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En 2023, 0,5 million de dollars en coûts d'application de la loi ont été recouverts (0,3 million de dollars en 2022).

Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

À compter du 1^{er} avril 2015, la CVMO a commencé à recouvrer les coûts conformément au sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), qui a été modifiée le 20 juin 2012 dans le but d'élargir les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux » (coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs). À la suite de la promulgation de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, qui est entrée en vigueur le 29 avril 2022, l'article 3.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario a été abrogé et remplacé par l'alinéa 19 (2) b) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, qui continue de permettre à la Commission de financer l'éducation des investisseurs et de promouvoir l'amélioration des connaissances et de l'information des

gens concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et financiers.

Au cours de l'exercice, la CVMO a constaté 5,1 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction (3,3 millions de dollars en 2022). L'augmentation est principalement attribuable à des initiatives élargies de sensibilisation et de littératie financières qui répondent à la définition des activités recouvrables admissibles énoncées au paragraphe 3.4 (2) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, remplacé par l'article 19 de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, et approuvées par le conseil d'administration de la CVMO. Pour plus de renseignements sur le recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs, voir la note 20 des états financiers.

Liquidités et situation financière

Analyse de nos liquidités, de nos flux de trésorerie, de nos activités de financement et de l'évolution de notre situation financière

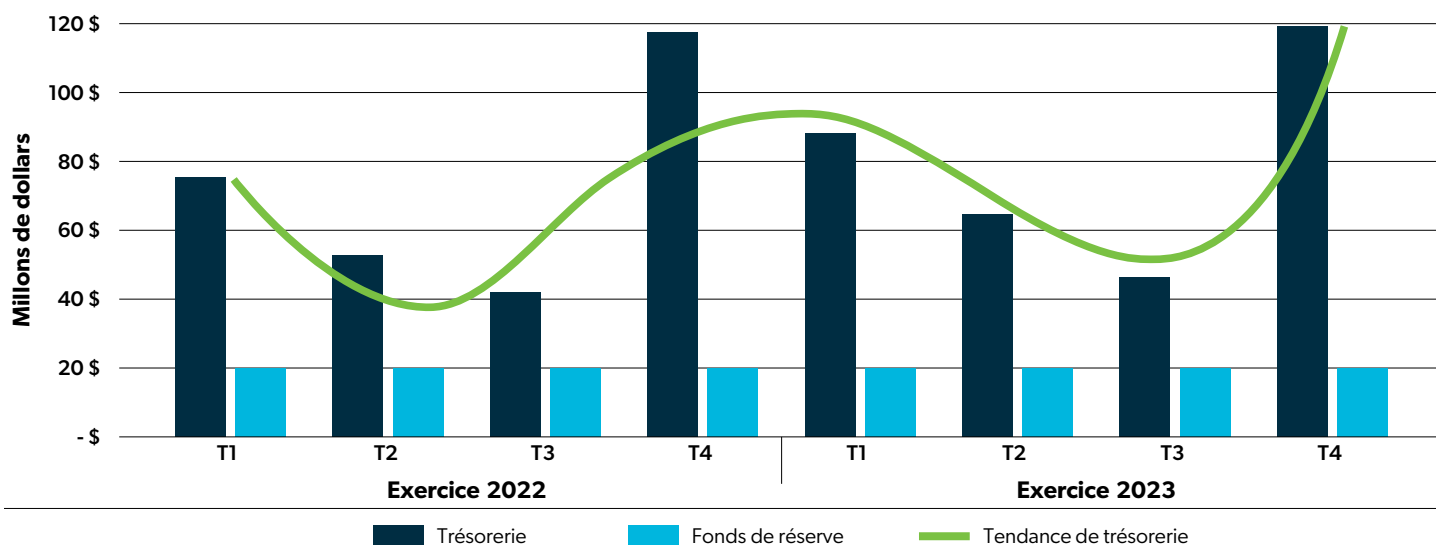
Liquidités

Le 31 mars 2023, la CVMO détenait 119,5 millions de dollars en espèces (117,9 millions de dollars en 2022) et 20,0 millions de dollars en actif de fonds de réserve (20,0 millions de dollars en 2022), pour un total

combiné de 139,5 millions de dollars (137,9 millions de dollars en 2022). La CVMO a également accès à une marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars. La CVMO détient un niveau suffisant de

trésorerie, d'actif de fonds de réserve et d'accès à du crédit afin de s'assurer de disposer de liquidités suffisantes pour répondre à ses besoins prévus en matière de trésorerie.

Tendance relative au flux de trésorerie



Traditionnellement, environ 71 % des produits de la CVMO sont reçus au dernier trimestre, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 mars de chaque exercice, alors que les charges sont engagées à peu près uniformément au cours de l'exercice. Les fonds reçus au cours du dernier trimestre représentent principalement les droits de participation annuels

utilisés pour financer la plupart de nos charges d'exploitation au cours de l'exercice suivant. La CVMO gère avec prudence le risque de liquidité lié aux déficits de trésorerie saisonniers et aux ralentissements des marchés financiers en utilisant trois leviers essentiels, dans cet ordre : la trésorerie, un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars et une

marge de crédit renouvelable de 52,0 millions de dollars.

Depuis 2001, la CVMO dispose d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars, approuvé par le ministre des Finances de l'Ontario, pour parer aux manques à gagner ou aux charges imprévues, ou pour compenser le décalage entre la réception des

produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds sont la protection du capital et la liquidité. La CVMO comptabilise les produits d'intérêts du fonds de réserve avec les activités générales. L'actif du fonds de réserve est considéré de façon distincte dans l'état de la situation financière pour en souligner l'utilisation restreinte. De plus amples renseignements sur l'actif du fonds de réserve sont présentés à la note 8 des états financiers.

La marge de crédit est un outil essentiel pour financer les déficits saisonniers au cours des périodes de déficit prévu des produits sur les charges. Il n'y a aucune exigence d'engagement financier en ce qui a trait à la marge

de crédit. L'accord régissant la marge de crédit en cours prend fin le 30 juin 2024, comme approuvé par le ministre des Finances.

Comme notre conseil d'administration l'a autorisé, nous visons à maintenir des fonds combinés de trésorerie et de réserve représentant environ six mois de charges d'exploitation. Ces stratégies de gestion financière sont nécessaires pour réduire au minimum les perturbations en période de ralentissement afin que la CVMO puisse continuer de s'acquitter efficacement de son mandat. Cette stratégie est également avantageuse pour les participants au marché en réduisant la nécessité d'augmenter les droits pendant les périodes de

ralentissement du marché financier. La CVMO fait des prévisions sur plusieurs années afin de prévoir et de maintenir les liquidités nécessaires pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel et celui des dépenses en immobilisations importantes.

En date du 31 mars 2023, la CVMO avait un actif à court terme de 132,7 millions de dollars (127,8 millions de dollars en 2022) et un passif à court terme de 30,2 millions de dollars (27,8 millions de dollars en 2022), ce qui donne un ratio de liquidité générale de 4,4:1 (4,6:1 en 2022).

Flux de trésorerie

En 2023, aucun actif du fonds de réserve n'a été utilisé, pas plus que la marge de crédit renouvelable. C'était également le cas en 2022, tant pour les fonds de réserve que pour la marge de crédit. Les flux de trésorerie découlant des activités

de fonctionnement ont entraîné des rentrées de fonds de 12,7 millions de dollars (26,4 millions de dollars en 2022). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement se sont élevés à 8,6 millions de dollars (7,9 millions de dollars en

2022). Les flux de trésorerie utilisés pour les activités de financement se sont élevés à 2,6 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2022).

Instruments financiers

La CVMO utilise sa trésorerie et l'actif du fonds de réserve pour gérer ses activités. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Se reporter à la note 3a) des états financiers pour les politiques de comptabilité de la CVMO applicables à ses instruments financiers.

La CVMO agit comme dépositaire des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction ainsi que des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Les deux sont constatés à leur juste valeur. Les fonds affectés à l'exploitation et au

réaménagement des systèmes des ACVM comprennent des liquidités et des investissements de 112,0 millions de dollars (142,0 millions de dollars en 2022).

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important découlant de ces investissements parce qu'ils sont rachetables et d'une courte durée et parce que tous les soldes sont exprimés en dollars canadiens. Une analyse complète des risques encourus associés à ces instruments financiers est présentée à la note 4 des états financiers.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont constatés au coût amorti, ce qui correspond approximativement à leur juste valeur étant donné leurs échéances à court terme. De plus amples renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs sont présentés à la note 5 des états financiers. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs (y compris les charges à payer) sont présentés à la note 11 des états financiers.

La CVMO n'est exposée à aucun risque de taux d'intérêt, de change ou d'illiquidité important.

Situation financière

(En milliers de dollars)	Chiffres réels de 2023	Chiffres réels de 2022	Écart	
			\$	%
ACTIF				
À COURT TERME				
Trésorerie	119 451 \$	117 947 \$	1 504 \$	1,3 %
Comptes clients et autres débiteurs	5 912	5 753	159	2,8 %
Charges payées d'avance	7 302	4 085	3 217	78,8 %
À LONG TERME				
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction*	123 667 \$	119 296 \$	4 371 \$	3,7 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	112 027	141 961	(29 934)	-21,1 %
Fonds de réserve	20 000	20 000	-	0,0 %
Créance locative	2 947	3 117	(170)	-5,5 %
Actifs au titre du droit d'utilisation	38 895	45 547	(6 652)	-14,6 %
Immobilisations corporelles	7 132	7 815	(683)	-8,7 %
Immobilisations incorporelles	18 718	11 170	7 548	67,6 %
PASSIF				
À COURT TERME				
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	27 320 \$	25 238 \$	2 082 \$	8,2 %
Obligations locatives	2 887	2 525	362	14,3 %
À LONG TERME				
Obligations locatives	42 651 \$	49 375 \$	(6 724) \$	-13,6 %
Passif au titre des régimes de retraite	4 411	4 915	(504)	-10,3 %
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction*	123 667	119 296	4 371	3,7 %
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM**	112 027	141 961	(29 934)	-21,1 %

* Représente les fonds comptabilisés au titre de règlements et d'ordonnances de sanction dont l'utilisation est limitée conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), remplacé par l'article 19 de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*.

** Représente les fonds recueillis et gérés par les ACVM pour exploiter et réaménager les systèmes nationaux.

Le texte ci-après traite des changements les plus importants dans la situation financière de la CVMO.

Trésorerie

2023	119,5 M\$
2022	117,9 M\$

La trésorerie a augmenté de 1,5 million de dollars (1,3 %) en 2023, en raison principalement de l'excédent des produits sur les charges, compensé par des charges sur les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles.

Charges payées d'avance

2023	7,3 M\$
2022	4,1 M\$

Les charges payées d'avance ont augmenté de 3,2 millions de dollars (78,8 %), en raison principalement d'investissements dans des logiciels hébergés sur le nuage pour les nouvelles plateformes technologiques.

Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction

2023	123,7 M\$
2022	119,3 M\$

i) Contexte des sanctions pécuniaires

Si un particulier ou un organisme contrevient au droit ontarien des valeurs mobilières ou des contrats à terme sur marchandises, la CVMO peut introduire une instance d'application de la loi contre lui. Les instances sont entendues par le Tribunal des marchés financiers, une division indépendante de la CVMO créée par la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. Certains de ces cas sont entendus par un comité d'arbitres indépendants qui ont le pouvoir d'imposer des sanctions pécuniaires. Le Tribunal des marchés financiers peut également approuver des paiements volontaires à la CVMO en vertu de règlements à l'amiable. Les sanctions pécuniaires reflètent ce que le comité d'audience croit approprié dans les circonstances, quelle que soit la capacité d'un intimé à payer. Les sanctions pécuniaires visent également à dissuader les autres de contrevir aux lois sur les valeurs mobilières. Les sanctions pécuniaires évaluées sont par nature incertaines et ne sont pas susceptibles de suivre une tendance.

ii) Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction

L'utilisation par la Commission des fonds qui lui sont versés en vertu de ces sanctions et règlements est restreinte par la loi. La Commission peut uniquement affecter ces fonds à des tiers ou à leur profit ou les utiliser dans le but d'éduquer les investisseurs ou de promouvoir ou d'améliorer par ailleurs les connaissances et l'information mises à la disposition du public concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et financiers et pour les fins autorisées définies au paragraphe 19 (2) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. Les tiers bénéficiaires de ces fonds comprennent les investisseurs lésés, les dénonciateurs et les organismes qui se consacrent à faire progresser les intérêts des investisseurs.

(En milliers de dollars)	2023	2022
Sanctions pécuniaires totales imposées au cours de l'exercice	23 610 \$	17 889 \$
Montant total payé ou à payer aux investisseurs	143	728
Montant total recouvré par la CVMO pour les activités d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	4 638	2 859
Montant total payé aux dénonciateurs	481	240

Le total des montants payés ou payables par la CVMO aux investisseurs lésés s'est élevé à 0,1 million de dollars (0,7 million de dollars en 2022). En 2023, les montants au titre du recouvrement par la CVMO des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs approuvés par le conseil d'administration ont totalisé 4,6 millions de dollars (2,9 millions de dollars en 2022). En 2023, la CVMO a versé 0,5 million de dollars aux dénonciateurs (0,2 million de dollars en 2022).

En date du 31 mars 2023, le solde accumulé des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction était de 123,7 millions de dollars (119,3 millions de dollars en 2022). De cette somme, 122,9 millions de dollars étaient détenus en espèces (119,2 millions de dollars en 2022) et 0,8 million de dollars en créances (0,1 million de dollars en 2022). En tenant compte des fonds mis de côté pour une attribution éventuelle aux investisseurs lésés, la Commission dispose de 120,6 millions de dollars (116,6 millions de dollars en 2022) qu'elle peut utiliser conformément aux fins autorisées définies au paragraphe 19 (2) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. L'augmentation des fonds en 2023 est principalement attribuable aux recouvrements des ordonnances rendues au cours de l'exercice et au taux d'intérêt plus élevé perçu sur les soldes détenus dans les comptes bancaires. Des 120,6 millions de dollars, un total de 119,1 millions de dollars a été réservé aux fins autorisées définies au paragraphe 19 (2) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* (43,4 millions de dollars en 2022 pour les fins autorisées en vertu du paragraphe 3.4 [2] de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario).

De plus amples renseignements sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction sont présentés à la note 6 des états financiers.

Recouvrement des sanctions pécuniaires

Bien que la CVMO cherche activement à recouvrer les montants des sanctions impayés, d'importantes différences persistent entre les évaluations des sanctions et les recouvrements depuis l'imposition de telles sanctions pécuniaires. Historiquement, les taux de recouvrement auprès des participants au marché sont beaucoup plus élevés que les taux de recouvrement auprès des intimés auxquels la CVMO a imposé des sanctions découlant de questions de fraude – dans ces cas, l'actif est habituellement non-existant ou inaccessible. Le taux de recouvrement est passé de 35,6 % en 2022 à 30,3 % en 2023 en raison des évaluations plus élevées découlant des audiences contestées comparativement aux règlements réels. Le taux de recouvrement varie d'une année à l'autre en fonction de la nature des dossiers présentés par la Direction de l'application de la loi.

Une liste des intimés qui n'ont pas payé les sanctions pécuniaires imposées par la CVMO est affichée sur le site Web de la CVMO à l'adresse www.osc.ca.

Le tableau ci-dessous montre les taux de recouvrement des montants des sanctions pour les deux dernières années.

(En milliers de dollars) 2023	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	8 392 \$	7 142 \$	85,1 %
Audiences contestées	15 218	17	0,1 %
Total	23 610 \$	7 159 \$	30,3 %
2022	Imposés*	Recouvrés**	Recouvrés en %
Règlements	6 408 \$	6 360 \$	99,3 %
Audiences contestées	11 482	3	0,0 %
Total	17 889 \$	6 363 \$	35,6 %

* Ne tient pas compte des montants payés directement par les intimés aux investisseurs.

** Les montants de l'exercice précédent recueillis au cours de l'exercice en cours sont reflétés dans l'exercice au cours duquel la sanction a été imposée.

Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

2023	112,0 M\$
2022	142,0 M\$

Les systèmes nationaux de base des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI), du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI) et du système de surveillance et d'analyse du marché.

La CVMO a été nommée le principal administrateur désigné – Fonctionnement afin de recevoir, détenir et gérer les fonds excédentaires provenant des droits que versent les participants au marché qui utilisent les systèmes des ACVM. Il s'agit essentiellement d'un rôle de dépositaire. Les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM comprennent l'excédent accumulé du fonctionnement des systèmes des ACVM reçu, détenu et géré par le principal administrateur désigné au nom des principaux administrateurs. L'utilisation de cet excédent est restreinte par les diverses ententes entre les principaux administrateurs.

Les ACVM poursuivent leurs activités de mise en œuvre d'un système intégré pour remplacer leurs systèmes nationaux de base. La société CGI Information Systems and Management Consultants Inc. a été embauchée pour concevoir, créer et mettre en œuvre la solution intégrée. De plus amples renseignements sur les ententes contractuelles des systèmes nationaux des ACVM et les résultats financiers sont présentés aux notes 7 et 18 des états financiers.

De plus amples renseignements sur le jugement requis pour déterminer le traitement comptable approprié pour cet excédent sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Actifs au titre du droit d'utilisation

2023	38,9 M\$
2022	45,5 M\$

Les actifs au titre du droit d'utilisation ont diminué de 6,7 millions de dollars (14,6 %) en raison de l'amortissement du bail des locaux et des imprimantes et de l'aliénation d'un étage. De plus amples renseignements sur les actifs au titre du droit d'utilisation sont présentés à la note 12 des états financiers.

Immobilisations incorporelles

2023	18,7 M\$
2022	11,2 M\$

Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 7,5 millions de dollars (67,6 %) en 2023 en raison principalement des dépenses engagées au titre de la création de l'initiative du système intégré SEDAR+ et de la création d'une plateforme intégrée de gestion des causes réglementaires et de flux de travail. De plus amples renseignements sur les immobilisations incorporelles sont présentés à la note 10 des états financiers.

Comptes fournisseurs et autres créditeurs

2023	27,3 M\$
2022	25,2 M\$

Les comptes fournisseurs et autres créditeurs ont augmenté de 2,1 millions de dollars (8,2 %) en raison principalement du moment où les charges à payer au titre de la rémunération des fournisseurs et des employés ont été accumulées. De plus amples renseignements sur les comptes fournisseurs et autres créditeurs sont présentés à la note 11 des états financiers.

Obligations locatives à long terme

2023	42,7 M\$
2022	49,4 M\$

Les obligations locatives à long terme ont diminué de 6,7 millions de dollars (13,6 %) en raison des paiements effectués sur les contrats de location et de l'aliénation d'un étage. De plus amples renseignements sur les obligations locatives sont présentés à la note 12 des états financiers.

Stratégie de 2024

Plans et perspectives pour l'exercice se terminant en 2024

Chaque année, la CVMO publie un *Énoncé des priorités* décrivant ses domaines d'intervention particuliers. Nous publions une ébauche de l'*Énoncé des priorités* afin de donner aux intervenants l'occasion de commenter l'ébauche de document avant d'y mettre la touche finale et de l'incorporer à notre plan d'affaires. À l'automne 2022, nous avons reçu des commentaires sur l'ébauche de l'*Énoncé des priorités* pour l'exercice se terminant en 2024.

.....

Les dernières années ont amené un lot de changements sans précédent, notamment l'influence durable de la COVID-19 sur les marchés financiers, la mise en œuvre d'une nouvelle structure réglementaire et de gouvernance, l'élargissement du mandat, l'évolution rapide des marchés financiers et la mise en œuvre de diverses recommandations du Groupe de travail sur la modernisation et

l'optimisation des ressources. Le plan d'affaires de la dernière année a conduit à une transformation et a jeté les bases permettant de répondre à ces changements en renforçant notre capacité et en modernisant nos programmes réglementaires et nos activités commerciales.

En vue de l'exercice 2023-2024, la CVMO concentrera la plupart de ses ressources sur le maintien de ses activités de réglementation de

base, tout en continuant d'investir dans des initiatives clés en matière de politiques et en faisant progresser des programmes pluriannuels établis depuis l'exercice précédent.

L'*Énoncé des priorités* le plus récent est inclus dans le plan d'affaires de la CVMO, qui se trouve sur son site Web. Voici un aperçu de nos priorités pour le prochain exercice.

Énoncé des priorités

OBJECTIF 1 : Renforcer la confiance et l'équité à l'égard des marchés financiers de l'Ontario

Favoriser la confiance et l'équité auprès des investisseurs et des participants à l'égard des marchés financiers de l'Ontario.

- Faire progresser le travail sur la divulgation d'information relative aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance pour les émetteurs assujettis
- Améliorer la transparence des frais au moyen de rapports sur les coûts totaux
- Envisager une plus grande diversité au sein des conseils d'administration et aux postes de direction des émetteurs assujettis*
- Favoriser la coopération avec les peuples autochtones et tenir compte de leurs points de vue et de leurs intérêts
- Terminer l'élaboration du cadre de réglementation des produits dérivés de gré à gré
- Mettre en œuvre le nouvel organisme d'autorégulation amélioré unique et le Fonds canadien de protection des épargnants
- Améliorer l'échange d'information avec le Conseil canadien sur la responsabilité publique

* Uniquement dans le cas des émetteurs du monde des affaires et du financement d'entreprises

OBJECTIF 2 : Renforcement des mesures de protection des investisseurs

Intensifier les efforts pour renforcer la protection des investisseurs en tenant compte de l'évolution des attitudes et des besoins des investisseurs.

- Accroître l'accent mis sur les investisseurs particuliers au moyen d'activités d'éducation, de politiques, de recherche et de sciences du comportement
- Renforcer le recours des investisseurs et l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement
- Surveiller les répercussions de l'interdiction des frais de vente différés et de l'interdiction des ordres d'exécution seulement et y réagir

OBJECTIF 3 : Adapter la réglementation en fonction de l'innovation et de l'évolution des marchés

Adapter et faire évoluer le cadre réglementaire en fonction de l'évolution des marchés financiers de l'Ontario.

- Renforcer la surveillance et l'application de la loi dans le secteur des cryptoactifs
- Simplifier les exigences en matière de divulgation périodique pour les émetteurs assujettis de financement des grandes entreprises et de fonds d'investissement
- Moderniser les options de livraison des documents réglementaires et des documents d'information continue pour les émetteurs
- Effectuer la transition vers SEDAR+
- Faciliter l'innovation financière
- Autres initiatives qui favorisent la formation de capital et la concurrence

OBJECTIF 4 : Permettre à l'organisation de mettre en œuvre une réglementation efficace

Faire progresser l'efficacité opérationnelle et améliorer la capacité du personnel, ce qui permettra à l'organisation de remplir son mandat de réglementation.

- Attirer, perfectionner et retenir les talents
- Mettre en œuvre la stratégie d'inclusion et de diversité de la CVMO
- Intégrer les données et les processus pour appuyer la prise de décisions efficace et la surveillance des risques

Perspectives financières de l'exercice 2024

La CVMO prévoit un excédent des produits par rapport aux charges de 7,2 millions de dollars pour l'exercice 2024. L'excédent provient principalement d'une hausse des produits attribuable aux nouveaux droits pour les entités qui négocient des produits dérivés de gré à gré et, dans une moindre mesure, à la croissance du marché. Les budgets de fonctionnement et d'immobilisations de la CVMO accordent la priorité aux activités de base, tout en réalisant des programmes pluriannuels de réglementation et de technologie.

Les produits de 168,5 millions de dollars prévus au budget pour l'exercice 2024 sont supérieurs de 10,3 millions de dollars (6,5 %) aux résultats réels de l'exercice 2023, en raison principalement des modifications de la règle relative aux droits, y compris des droits de participation de 13,5 millions de dollars pour les entités qui font des opérations sur les produits dérivés de gré à gré, partiellement compensés par une réduction des droits de 6,1 millions de dollars pour la plupart des participants au marché.

Les charges de 161,3 millions de dollars prévues au budget pour l'exercice 2024 sont de 12,2 millions de dollars (8,2 %) supérieures aux résultats réels de l'exercice 2023. La hausse est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- l'augmentation des ressources humaines pour soutenir les activités de réglementation de base, notamment l'ajout de ressources humaines pour renforcer la surveillance réglementaire des produits dérivés de gré à gré;
- les coûts de mise en œuvre de nouvelles plateformes de système dans le cadre du programme de transformation numérique;
- l'intégration des systèmes locaux de la CVMO dans SEDAR+;
- les ajustements inflationnistes des fournisseurs.

Les augmentations budgétisées sont partiellement compensées par le recouvrement prévu au budget des coûts du Bureau de la croissance économique et de l'innovation provenant des fonds affectés en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction, sous réserve de l'approbation par le gouvernement d'un nouveau règlement pris en vertu de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*.

Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2024, qui s'élèvent à 11,0 millions de dollars, se composent principalement des coûts suivants :

- nouvelles plateformes et nouveaux outils de réglementation;
- dépenses de modernisation du lieu de travail afin de transformer les bureaux de manière à favoriser un environnement de travail hybride;
- ressources permettant d'intégrer le nouveau système SEDAR+ aux systèmes locaux de la CVMO;
- projets de modernisation de l'infrastructure courante, notamment le remplacement de certains meubles de bureau anciens.

Estimations comptables cruciales

Jugements, prévisions et hypothèses en lien avec la préparation des états financiers conforme aux IFRS

La préparation des états financiers en conformité avec les Normes internationales d'information financière (IFRS) exige que la direction de la CVMO formule des jugements, des prévisions et des hypothèses ayant des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour les périodes.

Ces jugements, estimations et hypothèses sont considérés comme « essentiels » si l'une des conditions suivantes est remplie :

- ils exigent des hypothèses concernant des questions très incertaines au moment où ils sont effectués;
- si d'autres jugements, prévisions et hypothèses avaient raisonnablement pu être utilisés pour la même période;
- il est probable que des modifications soient apportées entre les périodes, qui auraient une incidence importante sur la situation financière ou les résultats d'exploitation de la CVMO.

On a fait appel au jugement pour déterminer le traitement comptable approprié des locations, des produits, du recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs, et des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

Il existe également des sources d'incertitude relatives aux estimations comptables. Pour la CVMO, ces dernières étaient principalement constituées de locations, d'obligations au titre des prestations des régimes de retraite complémentaires, de fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction, de recouvrements des coûts d'application de la loi et de la provision pour créances irrécouvrables.

De plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui ont une incidence sur la CVMO sont présentés à la note 2 d) des états financiers.

Prises de position comptables

Se reporter à la note 21 des états financiers vérifiés pour connaître les nouvelles prises de position ou les prises de position qui ont été révisées, mais qui ne sont pas encore en vigueur.

Principaux risques et stratégies d'atténuation

La façon dont nous gérons les risques menace notre capacité d'atteindre nos objectifs stratégiques

Principaux éléments du cadre de gestion des risques de la CVMO

La CVMO a mis en œuvre un cadre de gestion des risques afin de favoriser l'acceptation et l'intégration à l'échelle de l'entreprise de la gestion des risques. Les principaux composants comprennent :

- une politique de gestion des risques qui soutient la réalisation de nos objectifs, définit les rôles et responsabilités de la gestion des risques au sein de l'organisme et favorise une solide culture de compréhension et d'atténuation des risques;
- un processus de gestion des risques pour déterminer, évaluer, gérer, surveiller et signaler les risques;
- des outils communs pour permettre la prise de décisions éclairées en matière de risque, comme les « registres de risques » à l'échelle de l'entreprise et de la direction.

La CVMO utilise un modèle de trois lignes de défense comprenant les éléments suivants :

- des processus de gestion des risques propres aux directions qui utilisent un processus ascendant pour déterminer, évaluer et gérer les risques propres aux directions;
- la fonction centralisée de gestion des risques pour faciliter les activités liées aux risques de l'entreprise et la tenue d'un inventaire des risques de l'entreprise. Cette fonction comprend une vue descendante et ascendante des risques et des contrôles en place au sein de la CVMO;
- l'audit interne aide la CVMO à élaborer, à évaluer et à améliorer des pratiques de gestion des risques, des contrôles internes fondés sur les risques, de bonnes pratiques de gouvernance et des pratiques commerciales saines. Les audits internes à la CVMO sont régis par une Charte et un plan d'audit interne annuel approuvé par le conseil d'administration de la CVMO.

Le Comité de gestion des risques, composé de cadres et de dirigeants supérieurs de la CVMO, examine le profil de risque chaque trimestre en portant une attention particulière aux risques principaux, nouveaux ou émergents. Ces renseignements sont communiqués au Comité de gestion des risques du conseil et transmis au conseil d'administration, au besoin.

Principaux risques

Le tableau ci-dessous présente les divers risques clés auxquels la CVMO est exposée ainsi que les mesures d'atténuation. La CVMO continue de surveiller l'environnement de risque et de réagir de façon appropriée pour s'assurer que les risques sont traités adéquatement.

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Transformation numérique	La technologie, les données et les processus désuets alourdissent le fardeau réglementaire pour les participants au marché et nuisent à l'efficacité.	<ul style="list-style-type: none"> La Direction des solutions numériques a établi une stratégie pluriannuelle, a énoncé les besoins en matière de données et de capacités numériques à l'échelle de la CVMO et a mené à terme la première feuille de route exécutable. Une mise en œuvre souple et un modèle d'appui/pod spécialisé ont été établis pour soutenir diverses initiatives.
Fardeau réglementaire	La réglementation, les processus et les systèmes opérationnels de la CVMO entravent le fonctionnement de marchés justes et efficaces et empêchent la formation de capital.	<ul style="list-style-type: none"> Des initiatives de réduction du fardeau ont été présentées dans le rapport intitulé <i>Reducing Regulatory Burden in Ontario's Capital Markets</i> et font partie des plans d'affaires de chaque direction pertinente. Des analyses de l'incidence de la réglementation, y compris des analyses coûts-avantages, sont effectuées pour les nouveaux projets de politique. Le Bureau de la croissance économique et de l'innovation se développe et mettra en œuvre un cadre amélioré à l'échelle de l'organisme qui assurera une approche systématique et simplifiée à l'égard des projets visant à moderniser notre environnement réglementaire.
Efficacité de l'application de la loi	La CVMO omet d'enquêter et d'intenter des poursuites en cas d'inconduite administrative, quasi criminelle ou criminelle impliquant des infractions au droit des valeurs mobilières qui pourraient causer un préjudice important aux investisseurs ou à l'intégrité des marchés, ou même de repérer de tels cas.	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser un processus d'admission centralisé pour cerner les questions qui tiennent compte des priorités stratégiques d'application de la loi de la CVMO et des facteurs liés au préjudice du public. Normaliser et rendre visible notre processus de planification et de production de rapports (de l'enquête au contentieux) afin de repérer les violations clés et d'utiliser les outils appropriés d'application de la loi. Collaborer avec d'autres organismes de réglementation et encourager la défense active des intérêts des comités de l'OICV, des ACVM et de la North American Securities Administrators Association afin de surveiller et de repérer les problèmes transfrontaliers.

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Risque systémique sur les marchés financiers	La CVMO ne parvient pas à déceler rapidement une augmentation du risque systémique lié à l'activité sur les marchés financiers.	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter la surveillance de l'infrastructure de marché importante sur le plan systémique. Surveiller la conformité aux règles visant à réduire au minimum les risques systémiques. Les groupes de travail et les comités, y compris le groupe de travail sur le risque systémique de la CVMO, les groupes de travail des ACVM et de l'OICV, augmentent les efforts de collaboration.
Poursuite des activités	Une perturbation importante des activités commerciales se produit.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour le plan de continuité des activités (PCA) officiel et le plan en cas de pandémie, y compris un plan annuel de reprise des systèmes dans le cadre du PCA, des essais de scénarios et des tests de communication avec le personnel d'urgence. Établir des ententes de réciprocité avec d'autres organismes de réglementation des valeurs mobilières afin de favoriser la poursuite des services réglementaires (p. ex. examen des prospectus et des demandes).
Technologie de l'information	Risque qu'une perturbation importante des systèmes et (ou) des services de technologie de l'information de la CVMO se produise ou que des modifications et une mise en œuvre des systèmes informatiques critiques ne permettent pas d'atteindre les résultats d'affaires souhaités	<ul style="list-style-type: none"> Examiner régulièrement les politiques, les procédures et les contrôles informatiques établis. Procéder à des vérifications annuelles qui comprennent la mise à l'essai des principaux contrôles des TI. Surveiller en continu les systèmes de la CVMO et établir des ententes de soutien et des ententes de niveau de service avec les principaux fournisseurs. Créer des plans de secours et des sauvegardes du système, au besoin.
Sécurité de l'information	Risques découlant de violations ou d'attaques de systèmes d'information de la CVMO qui entraînent la perte d'information ou la compromission de renseignements confidentiels qui auraient une incidence sur la réputation et (ou) les activités de la CVMO	<ul style="list-style-type: none"> Une feuille de route des activités pluriannuelles de sécurité de l'information a été préparée, conformément au cadre de cybersécurité du National Institute of Standards and Technology (NIST). Des contrôles clés du programme de sécurité de l'information sont déjà en place, y compris un processus officiel d'évaluation des risques de sécurité, un contrôle de l'accès, la protection des données, des analyses régulières de vulnérabilité et la gestion des correctifs, des plans d'intervention en cas d'incidents et des simulations à cet égard, des mesures de sensibilisation à la sécurité et des essais de sécurité, et une cyberassurance.

Risque	Description du risque	Mesures d'atténuation
Gestion du personnel	Décalage et écarts entre la main-d'œuvre actuelle de la CVMO et la main-d'œuvre requise pour atteindre ses objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ■ Élaborer un plan stratégique en matière d'effectif détaillant les mesures à prendre pour conserver, perfectionner, motiver et déployer les ressources humaines, notamment des modalités de travail flexibles, des occasions de formation et de perfectionnement ainsi que des communications continues sur les programmes d'orientation et de mieux-être en milieu de travail afin de mobiliser le personnel. ■ Rétablir la priorité de divers projets, échéances et résultats attendus afin d'équilibrer les demandes de travail à l'échelle de l'organisme, au besoin. ■ Administrer la rémunération et les avantages sociaux pour demeurer un employeur attrayant et concurrentiel.
Livraison du projet	La CVMO ne réussit pas à réaliser les principaux projets concernant les objectifs, la portée, le budget et le calendrier.	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mettre en place des processus et des méthodes de gestion de projet rigoureux, y compris des rapports d'état réguliers, comme l'examen de l'état du portefeuille de projets, et le recensement, la communication, l'atténuation et la transmission à une instance supérieure en temps opportun des problèmes et des tendances qui pourraient avoir une incidence sur la portée, le calendrier, le budget et (ou) la gestion du changement. ■ Le cadre d'habilitation technologique de la CVMO est en place pour régir le lancement d'initiatives technologiques menées par la CVMO, l'établissement de leur priorité et leur exécution.
Confiance dans la capacité de la CVMO à exécuter son mandat	Perte de confiance des intervenants dans la capacité de la CVMO à exécuter son mandat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Transmettre les messages de la direction et faire des apparitions publiques régulières qui communiquent clairement le mandat et le pouvoir de la CVMO. ■ Consulter les intervenants sur divers sujets de politique pour obtenir de la rétroaction. ■ Faire des publications sur les règles et les instruments nationaux pour obtenir des commentaires. ■ L'incidence sur la réputation est intégrée au processus de gestion des risques pour tous les principaux risques à l'échelle de la direction et de l'entreprise.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF)

Résumé des résultats du programme CIIF

Au cours de l'exercice, les processus de CIIF de la CVMO ont été examinés et la documentation mise à jour au besoin. Leur conception et leur efficacité opérationnelle ont été mises à l'épreuve au moyen du cadre et des critères établis dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework » (version de 2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Sous la supervision de la direction et

avec sa participation, le personnel a procédé à une évaluation de l'efficacité des processus de contrôle interne de l'information financière de la CVMO au 31 mars 2023. En se fondant sur cette évaluation, la CVMO a conclu que les processus de CIIF ont été conçus et qu'ils fonctionnent efficacement, afin de réduire le risque de déclaration erronée à un niveau acceptable, et qu'ils ne présentent pas de faiblesse importante.

États financiers

Pour l'exercice clos le
31 mars 2023



Responsabilité et Attestation de la Direction

La direction répond de l'intégrité, de la cohérence et de la fiabilité des états financiers et des autres informations contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le présent rapport annuel. À notre connaissance, ils ne contiennent aucune fausse déclaration au sujet d'un fait important ni n'omettent de déclarer un fait important qui nécessite de l'être ou qui s'avère nécessaire pour faire en sorte qu'une déclaration ne soit pas trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, en ce qui concerne la période couverte par les états financiers et le rapport annuel.

À notre connaissance, les états financiers ainsi que les autres renseignements financiers inclus dans le présent rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats de fonctionnement et des flux de trésorerie de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») aux dates et pour les périodes données. La préparation des états financiers comprend des opérations ayant une incidence sur la période courante, mais qui ne peuvent être achevées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les prévisions et les hypothèses se fondent sur des conditions antérieures et actuelles et sont jugées comme étant raisonnables.

Nous sommes responsables de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne de l'information financière pour la CVMO. Nous avons conçu ce contrôle interne de l'information financière ou avons été les instigateurs de sa conception effectuée sous notre surveillance, afin d'offrir une assurance raisonnable en ce qui concerne la fiabilité de l'information financière ainsi que la préparation des états financiers à des fins externes, en conformité avec les principes comptables canadiens généralement reconnus.

Nous avons évalué ou fait évaluer sous notre supervision l'efficacité du contrôle interne de l'information financière de la CVMO à la fin de l'exercice. Dans son rapport de gestion annuel, la CVMO a fait état de nos conclusions concernant l'efficacité du contrôle interne de l'information financière à la fin de l'exercice en se fondant sur cette évaluation.

Nous avons également fait état dans le rapport de gestion de tout changement qui est survenu dans notre contrôle interne de l'information financière au cours de l'exercice et qui a sensiblement touché ou aurait raisonnablement et sensiblement pu toucher notre contrôle interne de l'information financière.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôles internes. Le Comité de la vérification et des finances a examiné les états financiers et le conseil d'administration les a approuvés. Le Rapport de la vérificatrice générale qui suit présente la portée de l'examen et l'opinion de la vérificatrice sur les états financiers.

Grant Vingoe

Président et chef de la direction

Mary Campione

Chef des services financiers et directrice,
gestion financière et établissement de rapports

23 juin 2023



Rapport de l'auditeur indépendant

À la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états du résultat global, des variations de l'excédent et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la CVMO au 31 mars 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la CVMO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la CVMO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la CVMO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la CVMO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra

Box 105, 15th floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
MSG 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416 327-2381
télécopieur 416 326-3812

www.auditor.on.ca

toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la CVMO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la CVMO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la CVMO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Box 105, 15th floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
MSG 2C2

416-327-2381
fax 416-327-9862

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
MSG 2C2
416 327-2381
télécopieur 416 326-3812

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 23 juin 2023



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

État de la situation financière

(en dollars canadiens)

Au 31 mars 2023	Note(s)	2023	2022
ACTIF			
À court terme			
Trésorerie		119 450 786 \$	117 946 691 \$
Comptes clients et autres débiteurs	4, 5	5 912 178	5 752 708
Charges payées d'avance		7 302 472	4 084 678
Total à court terme		132 665 436 \$	127 784 077 \$
À long terme			
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction	3 e), 6	123 666 708 \$	119 295 539 \$
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	2, 7, 18	112 027 307	141 960 636
Fonds de réserve	8	20 000 000	20 000 000
Créance locative	12	2 946 766	3 116 596
Actifs au titre du droit d'utilisation	12	38 895 290	45 546 808
Immobilisations corporelles	9	7 131 989	7 815 101
Immobilisations incorporelles	10	18 717 973	11 170 385
Total à long terme		323 386 033 \$	348 905 065 \$
Actif total		456 051 469 \$	476 689 142 \$
PASSIF			
À court terme			
Comptes fournisseurs et autres créditeurs	11	27 319 652 \$	25 237 772 \$
Obligations locatives	12	2 886 746	2 524 821
Total à court terme		30 206 398 \$	27 762 593 \$
À long terme			
Obligations locatives	12	42 651 397 \$	49 375 458 \$
Passif au titre des régimes de retraite	13 b)	4 411 012	4 915 315
Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction	3 e), 6	123 666 708	119 295 539
Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM	2, 7, 18	112 027 307	141 960 636
Total à long terme		282 756 424 \$	315 546 948 \$
Passif total		312 962 822 \$	343 309 541 \$
EXCÉDENT			
Fonds d'administration générale		123 088 647 \$	113 379 601 \$
Réserve	8, 14	20 000 000	20 000 000
Excédent de fonctionnement		143 088 647 \$	133 379 601 \$
Total du passif et de l'excédent		456 051 469 \$	476 689 142 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.
Au nom du conseil d'administration de la commission.

Kevan Cowan
Président

Frances Kordyback
Présidente du Comité des finances et de la vérification

État du résultat global

(en dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023	Note(s)	2023	2022
PRODUITS			
Droits	3d), 15	154 075 169 \$	159 352 952 \$
Divers		637 994	662 360
Produit d'intérêts		3 484 272	636 980
		158 197 435 \$	160 652 292 \$
CHARGES			
Salaires et avantages sociaux	16	111 768 402 \$	103 682 457 \$
Charges administratives	17	15 444 332	11 644 550
Charges locatives		4 924 401	3 978 351
Services professionnels		13 858 824	11 824 522
Dépréciation	9, 12	5 446 211	5 277 097
Amortissement	10	1 217 944	1 985 051
Autres		373 872	27 610
		153 033 986 \$	138 419 638 \$
Frais financiers	12	1 672 420	1 826 712
Recouvrement des coûts d'application de la loi	3 h)	(451 358)	(341 365)
Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	3 h), 20	(5 149 407)	(3 348 372)
		149 105 641 \$	136 556 613 \$
Excédent des produits sur les charges		9 091 794 \$	24 095 679 \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL			
Réévaluation des régimes de retraite à prestations déterminées	13 b)	617 252 \$	302 115 \$
Autre gain global		617 252 \$	302 115 \$
Résultat global total		9 709 046 \$	24 397 794 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des variations de l'excédent

(en dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023	Note(s)	2023	2022
Excédent de fonctionnement, au début de l'exercice		133 379 601 \$	108 981 807 \$
Résultat global total		9 709 046	24 397 794
Excédent de fonctionnement, à la fin de l'exercice		143 088 647 \$	133 379 601 \$
Répartition :			
Fonds d'administration générale		123 088 647 \$	113 379 601 \$
Réserve	8, 14	20 000 000	20 000 000
		143 088 647 \$	133 379 601 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

(en dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023	Note(s)	2023	2022
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges		9 091 794 \$	24 095 679 \$
Régularisation pour :			
Intérêts reçus		3 013 484	594 739
Produit d'intérêts		(3 484 272)	(636 980)
Passif au titre des régimes de retraite		112 949	105 740
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	9	128 805	3 324
Dépréciation – actif au titre du droit d'utilisation	12	2 890 483	3 036 744
Dépréciation	9	2 555 728	2 240 353
Amortissement	10	1 217 944	1 985 051
		15 526 915 \$	31 424 650 \$
Évolution du fonds de roulement hors trésorerie			
Comptes clients et autres débiteurs		327 624 \$	(2 276 336) \$
Charges payées d'avance		(3 217 794)	(1 591 928)
Comptes fournisseurs et autres créditeurs		97 173	(1 162 614)
		(2 792 997) \$	(5 030 878) \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement		12 733 918 \$	26 393 772 \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Paiements en capital sur créance locative	12	153 524 \$	133 799 \$
Achat d'immobilisations incorporelles	10	(6 758 756)	(4 044 276)
Achat d'immobilisations corporelles	9	(2 023 490)	(4 007 865)
Flux de trésorerie net engagé dans les activités d'investissement		(8 628 722) \$	(7 918 342) \$
FLUX DE TRÉSORERIE ENGAGÉS DANS DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Paiements en capital sur obligations locatives	12	(2 601 101) \$	(2 211 636) \$
Flux de trésorerie nets engagés dans les activités de financement		(2 601 101) \$	(2 211 636) \$
Augmentation nette de la situation de trésorerie		1 504 095 \$	16 263 794 \$
Trésorerie, au début de l'exercice		117 946 691	101 682 897
Trésorerie, à la fin de l'exercice		119 450 786 \$	117 946 691 \$
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE			
Frais de financement payés		1 672 420 \$	1 826 712 \$
Produits financiers reçus		110 512	115 333
Immobilisations corporelles et incorporelles financées par les comptes fournisseurs et autres créditeurs		2 042 291	1 936 531

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

1. Entité présentant l'information financière

La Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») est une société établie en Ontario. L'adresse du bureau inscrit de la CVMO est le 20, rue Queen Ouest, Toronto (Ontario) M5H 3S8. La CVMO est une personne morale sans capital-actions constituée en application de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.O. 1990, chap. S.5. La CVMO est l'organisme de réglementation responsable de la réglementation des marchés financiers de la province.

À titre de société d'État, la CVMO ne paie aucun impôt sur le revenu.

Le 29 avril 2022, à la suite de la promulgation de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, la CVMO continue d'être une personne morale sans capital-actions.

2. Base de présentation

(a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Les présents états financiers, qui se rapportent à l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023, comprennent des données comparatives. Leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 23 juin 2023.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers ont été préparés en se fondant sur la méthode du coût historique, à l'exception d'un certain passif au titre des prestations de retraite qui est évalué sans tenir compte des gains et des pertes actuariels, comme cela est expliqué à la note 3 f). Le coût historique se fonde généralement sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la CVMO. Les montants ont été arrondis au dollar le plus proche.

(d) Exercice du jugement et sources d'incertitude relatives aux estimations

(i) Jugement

La préparation des états financiers en conformité avec les IFRS exige que la direction formule des jugements au moment d'appliquer les méthodes comptables pouvant avoir des répercussions sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers ainsi que sur les produits et les charges déclarés pour la période.

Voici les jugements formulés au moment d'appliquer les méthodes comptables à part celles qui ont trait aux estimations ayant la plus grande incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Comptabilisation des contrats de location

Pour déterminer les obligations locatives et les actifs correspondants au titre du droit d'utilisation, il faut faire preuve de beaucoup de jugement pour établir la durée des contrats de location.

La durée est définie comme étant la période non résiliable du contrat de location, à laquelle s'ajoutent les périodes couvertes par une option de prolongation si le locataire

est raisonnablement certain d'exercer cette option et les périodes couvertes par une option de résiliation si le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer cette option.

La CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer la durée des contrats de location, notamment celui des locaux qu'elle occupe, en tenant compte de tous les faits et de toutes les circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans d'importantes propriétés à bail, les pratiques antérieures et la durée restante avant l'exercice de l'option.

Comptabilisation des produits

La CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement pour déterminer si les droits de participation et certains autres frais sont compris dans la portée de l'IFRS 15. Puisque ces frais ne découlent pas de contrats conclus avec des clients comme le prévoit l'IFRS 15, la CVMO a fait preuve de jugement au moment de décider d'appliquer l'IFRS 15, par analogie, à ces frais.

Il a fallu faire preuve de beaucoup de jugement pour déterminer la nature et la portée des obligations de rendement de la CVMO découlant des droits de participation ainsi que le moment du transfert de contrôle – à un seul moment ou au fil du temps. La CVMO comptabilise les produits lorsque l'organisme respecte une obligation de rendement en transférant le service promis au participant au marché. Ce transfert se produit lorsque le participant au marché obtient le contrôle du service.

Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

À compter du 1^{er} avril 2015, la CVMO a commencé à recouvrer les coûts conformément au sous-alinéa 3.4 (2) b) (ii) de la *Loi sur les valeurs mobilières* (Ontario), qui a été modifiée le 20 juin 2012 dans le but d'élargir les fins auxquelles des sommes d'argent peuvent être désignées afin d'y inclure ce qui suit : « en vue de leur utilisation par la Commission [pour] instruire les investisseurs ou améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des personnes sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et des capitaux » (coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs). La CVMO a préparé des lignes directrices qui permettent de déterminer les coûts qui seraient conformes à l'alinéa 3.4 (2) b) (ii). À la suite de

la promulgation de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, qui est entrée en vigueur le 29 avril 2022, l'article 3.4 de la *Loi sur les valeurs mobilières* a été abrogé et remplacé par l'alinéa 19 (2) b) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, qui continue de permettre à la Commission de financer l'éducation des investisseurs et de promouvoir l'amélioration des connaissances et de l'information des gens concernant le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et financiers. La CVMO a fait preuve de jugement pour évaluer les types de frais engagés qui se conformeraient à ces lignes directrices. Consulter la note 20 pour obtenir un résumé des coûts recouverts.

Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) (fonds affectés aux systèmes des ACVM)

La CVMO a été nommée principal administrateur désigné – Fonctionnement pour administrer les processus de gestion financière de l'actif net des systèmes des ACVM et agir à titre de dépositaire des fonds excédentaires. L'utilisation des fonds excédentaires des systèmes des ACVM est régie par les quatre principaux administrateurs, chacun ayant un vote sur les questions relatives aux systèmes des ACVM. La CVMO, la British Columbia Securities Commission (BCSC), l'Alberta Securities Commission (ASC) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont les principaux administrateurs.

Selon une évaluation des conditions du contrat lié à l'entente, la direction de la CVMO a fait preuve de beaucoup de jugement et déterminé que les participants aux marchés financiers, et non la CVMO (ou d'autres membres des ACVM), tirent parti des fonds affectés ou de tout développement ultérieur des systèmes des ACVM. La CVMO n'exerce aucun contrôle ni aucune influence importante sur la manière dont les fonds affectés sont gérés dans l'accomplissement de son rôle de dépositaire pour les systèmes des ACVM.

Voir la note 7 pour obtenir de plus amples renseignements, notamment un résumé des renseignements financiers relatifs à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM.

(ii) Sources d'incertitude relative aux estimations

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction pose des hypothèses sur l'avenir et d'autres sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur la valeur comptable de l'actif et du passif au cours du prochain exercice.

Pour déterminer la valeur comptable de certains actifs et passifs, la direction doit estimer les effets d'événements futurs incertains sur ces actifs et passifs à la fin de la période de préparation du rapport. Il est possible que les montants réels soient différents de ces estimations, car les événements futurs peuvent grandement différer des estimations de la direction. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font l'objet d'examen réguliers. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans la période durant laquelle les estimations sont révisées et dans toute période future touchée.

Voici les principales hypothèses et autres grandes sources d'incertitude relative aux estimations qui sont susceptibles de causer un rajustement majeur au cours du prochain exercice financier.

Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives, la CVMO est tenue d'estimer le taux d'emprunt différentiel propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé. La CVMO détermine le taux d'emprunt différentiel à l'aide d'un taux préférentiel rajusté en fonction notamment de la cote de crédit de la CVMO, de la durée du contrat de location, de la valeur de l'actif loué sous-jacent et de l'environnement économique de l'Ontario.

Régime de retraite complémentaire

Le passif au titre du régime de retraite complémentaire représente la valeur actuelle estimée de l'obligation de la CVMO d'effectuer les paiements prévus à la fin de l'exercice. La CVMO a recours à un expert actuariel indépendant pour déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées du régime de retraite complémentaire et les répercussions sur l'état du résultat global et les autres éléments du résultat global.

Dans certains cas, cette détermination comprendra les meilleures estimations de la direction et des

renseignements provenant d'autres sources autorisées. Tout changement à l'une ou l'autre de ces hypothèses pourrait entraîner des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO.

Les importantes hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les valeurs actuelles des obligations au titre des prestations déterminées et l'analyse de la sensibilité aux changements dans les hypothèses actuarielles utilisées sont indiquées à la note 13 b).

Règlements et ordonnances de sanction et recouvrement des coûts d'application de la loi

Les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction ainsi que les recouvrements des coûts d'application de la loi sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final et à l'ordonnance, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. Une estimation est exigée pour déterminer le montant recouvrable des sanctions pécuniaires ainsi que le recouvrement des coûts d'application de la loi.

La direction prend en compte la capacité de l'intimé de payer la sanction pécuniaire, la capacité de retrouver l'intimé et les actifs que l'intimé possède, le cas échéant. Tout changement à l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des répercussions importantes sur les états financiers de la CVMO. L'actif et le passif changeront selon les montants estimés des règlements et des ordonnances de sanction jugés recouvrables. Les charges peuvent changer selon le recouvrement des coûts d'application de la loi. De plus amples renseignements sur les règlements et les ordonnances de sanction sont présentés à la note 6.

Provision pour les créances irrécouvrables

La détermination des créances irrécouvrables prévues par la CVMO dépend de plusieurs variables étroitement reliées et est assujettie à l'incertitude de l'estimation. Pour déterminer les créances irrécouvrables prévues, la CVMO tient compte des données sur le rendement passé, des conditions actuelles du marché et de l'information prospective afin d'établir, entre autres, les taux de perte prévus. La CVMO doit se baser sur le budget des dépenses et faire preuve de jugement en ce qui a trait aux circonstances qui pourraient faire en sorte que les futures

évaluations de créances irrécouvrables prévues soient considérablement différentes des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour créances irrécouvrables.

Les comptes clients et autres débiteurs ainsi que les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction peuvent faire l'objet d'une incertitude de mesure en raison du risque de crédit des débiteurs. Se reporter aux notes 5 et 6 pour obtenir plus de renseignements sur les comptes clients et autres débiteurs et sur les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées uniformément à toutes les périodes visées par les présents états financiers. Se reporter à la note 21 pour lire la discussion sur les normes comptables, les interprétations et les modifications entrées en vigueur au cours de l'exercice.

(a) Instruments financiers

Les comptes clients et les emprunts émis sont d'abord comptabilisés lorsqu'ils sont produits. Tous les autres actifs et passifs financiers sont d'abord comptabilisés lorsque la CVMO devient une partie visée par les dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs et passifs financiers sont d'abord évalués à leur juste valeur, plus ou moins les coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur acquisition. L'évaluation des instruments financiers durant les périodes suivantes et la comptabilisation des écarts de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés. Les actifs et passifs financiers sont classés et ensuite évalués au coût amorti.

Le classement des actifs financiers dépend du modèle d'affaires pour la gestion de l'actif financier et des caractéristiques des actifs financiers en ce qui a trait au flux de trésorerie assujetti à des dispositions contractuelles. Un actif financier est par la suite évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées.

- a) L'actif financier est détenu selon un modèle d'affaires ayant pour objectif de détenir des actifs financiers afin de recouvrer des flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles.
- b) Les modalités contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui sont seulement des paiements du capital et des intérêts sur le montant principal en souffrance.

Actuellement, les actifs financiers de la CVMO respectent les conditions d'évaluation subséquente au coût amorti. Les gains ou les pertes sur cession et les réductions de valeur sont constatés dans l'état du résultat global. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de l'instrument en fonction d'un taux de rendement réel à titre de régularisation des produits d'intérêts. Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie découlant de cet actif arrivent à échéance ou que les droits contractuels permettant de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire quand l'obligation contractuelle est acquittée, annulée ou arrivée à échéance.

La CVMO comptabilise une provision pour créances irrécouvrables prévues pour tous les actifs financiers non détenus à leur juste valeur par le biais du résultat net. Les créances irrécouvrables prévues sont fondées sur la différence entre les flux de trésorerie assujettis à des dispositions contractuelles exigibles et tous les flux de trésorerie que la CVMO s'attend à recevoir, actualisés en fonction d'une estimation du taux d'intérêt initial en vigueur.

En ce qui a trait aux comptes clients, la CVMO évalue les comptes clients irrécouvrables en établissant une provision selon un ordre chronologique à la fin de l'exercice au moyen d'une matrice des provisions. La matrice des provisions est fondée sur les taux de non-remboursement observés dans le passé par rapport à la durée de vie prévue des comptes clients, rajustés pour établir des estimations prospectives.

La valeur comptable des comptes clients est réduite grâce à l'utilisation d'un compte de provision, et les créances irrécouvrables prévues sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

La valeur comptable brute d'un compte client est radiée, dans la mesure où il n'y a aucun espoir raisonnable de recouvrement. Les éléments indiquant qu'il n'existe aucune attente raisonnable de recouvrement comprennent, entre autres, l'insolvabilité du débiteur et l'épuisement des moyens de recouvrement raisonnables.

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins les amortissements et les réductions de valeur cumulés. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des immobilisations corporelles, moins toute valeur résiduelle, est amorti et comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des éléments d'actif, comme suit :

Matériel informatique et applications connexes	3 ans
Serveurs et câblage du réseau	5 ans
Ameublement et matériel de bureau	5 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du contrat de location et durée d'utilisation des actifs

Les durées d'utilisation prévues, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont examinées à la fin de chaque exercice. Toute modification des prévisions est constatée de façon prospective.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée en cas de cession ou quand on prévoit que la poursuite de l'utilisation de l'actif n'entraînera aucun avantage économique futur. Tout gain ou toute perte découlant de la cession ou du retrait d'une immobilisation corporelle est déterminé en calculant la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé dans l'excédent des produits sur les charges.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen à chaque date de clôture. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'actif est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond

à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'actif.

(c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non pécuniaires qui peuvent être identifiés et qui sont acquis séparément ou générés à l'interne. Les immobilisations incorporelles de la CVMO consistent principalement en l'amélioration et le développement de logiciels et les logiciels achetés.

Les coûts de développement directement attribuables aux logiciels développés à l'interne sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsque les critères suivants sont respectés :

- il est techniquement possible d'achever le développement du logiciel, le rendant ainsi disponible pour utilisation;
- la direction a l'intention de terminer le développement du logiciel et de l'utiliser;
- il est possible d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer les retombées économiques futures que générera probablement le logiciel;
- il existe des ressources techniques, financières et d'autres natures pour achever le développement du logiciel et l'utiliser;
- les dépenses engagées pour le logiciel pendant son développement peuvent être évaluées de manière fiable.

Pour les immobilisations incorporelles produites à l'interne, le coût comprend tous les coûts directement attribuables qui sont nécessaires pour créer, produire et préparer l'actif pour qu'il puisse fonctionner de la manière prévue par la direction. Les dépenses ultérieures pour une immobilisation incorporelle particulière ne sont comptabilisées que lorsqu'elles augmentent les retombées économiques futures incluses dans l'actif précis auquel elles se rapportent. Toutes les autres dépenses, y compris la maintenance, sont comptabilisées dans l'état des résultats à mesure qu'elles sont engagées. Les dépenses pour la recherche et certaines dépenses associées au développement qui ne respectent pas les critères de capitalisation ci-dessus sont comptabilisées comme des charges à mesure qu'elles sont engagées.

Pour les logiciels achetés, le coût des immobilisations incorporelles acquises séparément comprend son prix d'achat et les coûts directement attribuables à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

En ce qui concerne l'amélioration et le développement de logiciels, l'amortissement d'une immobilisation incorporelle commence lorsque le développement est terminé, et que l'actif peut être utilisé. Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle est comptabilisée à son coût moins l'amortissement cumulé et les réductions de valeur cumulées. Les charges d'amortissement sont incluses dans l'état du résultat global. Les immobilisations incorporelles sont amorties au moyen de la méthode linéaire pendant les périodes suivantes :

Amélioration et développement de logiciels	1 à 10 ans
Logiciels achetés	3 ans

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilisation et les valeurs résiduelles sont examinées à la fin de chaque exercice et rajustées, le cas échéant, de sorte que toute modification dans l'estimation est prise en compte de façon prospective. On évalue la réduction de valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie limitée chaque fois qu'il existe un signe que l'immobilisation incorporelle peut perdre de la valeur. Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles aux fins d'utilisation sont mises à l'essai pour en déterminer la réduction de valeur chaque année lorsqu'il existe un signe qu'elle peut en perdre. Si une réduction de valeur est indiquée, la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle est évaluée. Cette valeur correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur d'une immobilisation incorporelle moins les coûts de vente et sa valeur d'utilité. La réduction de valeur comptabilisée correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable de l'immobilisation incorporelle. Une réduction de valeur est comptabilisée dans l'état du résultat global pour la période pendant laquelle on a cerné la réduction de valeur.

Les réductions de valeur comptabilisées précédemment sont évaluées et reprises si les circonstances menant à la réduction n'existent plus. La reprise de toute réduction

de valeur n'excédera pas la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été déterminée si aucune réduction de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours des exercices précédents.

(d) Comptabilisation des produits

L'IFRS 15 énonce les principes à appliquer lorsque les produits doivent être comptabilisés et la manière dont ils doivent être évalués, conjointement avec l'information qui s'y rapporte.

Droits de participation

Les droits de participation sont comptabilisés lorsque la CVMO permet (ou ne restreint pas) l'accès du participant aux marchés financiers en Ontario. En règle générale, la comptabilisation se produit au moment où l'accès est accordé (ou n'est pas restreint) et les droits associés sont reçus.

Ces droits représentent le paiement du droit de participer aux marchés financiers de l'Ontario. La CVMO n'a aucune obligation précise au cours de l'exercice envers un participant au marché en particulier. Ainsi, le rendement de la CVMO ne consiste qu'en un seul acte, soit l'offre d'un accès. Une fois que l'accès est fourni (ou n'est pas restreint), la CVMO a droit aux droits de participation stipulés, il n'y a aucune obligation de rembourser les droits, le participant au marché a le droit légal d'accéder et de participer au marché financier, y compris aux risques et aux bénéfices liés à une telle participation, et il n'existe aucune condition non remplie au nom de la CVMO envers le participant.

Droits d'activité

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés. Les droits d'activité sont comptabilisés au moment de leur réception puisque les activités entreprises sont généralement achevées dans un délai assez court.

Droits de dépôt tardif (frais de retard)

Des frais de retard peuvent s'appliquer si certains documents qui doivent être déposés en vertu du droit ontarien des valeurs mobilières ne sont pas déposés à temps. Des droits supplémentaires peuvent être imputés pour les paiements effectués après la date d'échéance exigée. Les produits des frais de retard sont comptabilisés

lorsque le document correspondant est déposé ou que les droits en souffrance correspondants sont acquittés. En outre, le prix de la transaction correspond au montant des droits.

(e) Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction

Les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction sont comptabilisés lorsque les règlements sont approuvés ou que les ordonnances sont rendues par la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant. En raison de l'utilisation restreinte des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction, un passif à long terme correspondant, qui équivaut à l'actif à long terme auquel il est lié, se retrouve dans l'état de la situation financière de la CVMO.

(f) Avantages sociaux des employés

Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

La CVMO offre des prestations de retraite à ses employés à plein temps en participant au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La province de l'Ontario est l'unique promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario. La CVMO le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées, car on ne lui fournit pas suffisamment d'information pour lui appliquer les règles de comptabilisation relatives aux régimes à prestations déterminées et elle ne dispose pas de suffisamment de tels renseignements.

Il incombe au promoteur de s'assurer que les caisses de retraite sont viables sur le plan financier. Tout excédent ou toute dette non provisionnée découlant d'évaluations actuarielles obligatoires ne constituent ni un actif ni un passif de la CVMO. La CVMO n'est exposée à aucun passif du régime pour les obligations d'autres entités en vertu des conditions du régime.

Qui plus est, il n'y a pas d'entente d'attribution d'un déficit ou d'un excédent sur la dissolution ou le retrait de la CVMO du régime. Les paiements effectués au titre du régime sont comptabilisés comme des charges lorsque les employés ont rendu des services leur donnant droit à la prestation. De plus amples renseignements sur le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario sont présentés à la note 13 a).

Régime de retraite complémentaire

La CVMO maintient également des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation pour les personnes nommées à temps plein, soit son chef de la direction et son directeur de l'arbitrage actuels ainsi que ses anciens présidents et ses vice-présidents, comme l'indique la note 13 (b). Ces régimes sont des régimes de retraite fin de carrière, qui offrent à leurs membres des prestations sous forme de niveau garanti de retraite payable à vie. Le niveau des prestations cibles offert dépend des années de service des membres et de leur salaire au cours des dernières années précédant leur retraite. Dans certains régimes, les prestations cibles sont indexées en fonction de l'inflation. Les prestations cibles sont ensuite compensées par les prestations payables par le Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (régimes enregistré et supplémentaire) qui sont liées à l'inflation.

Le passif au titre des prestations déterminées comptabilisé dans l'état de la situation financière relativement aux régimes de retraite complémentaires correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées à la date de clôture.

Les gains et les pertes actuariels obtenus à la suite de la réévaluation du passif de l'obligation découlant des régimes de retraite supplémentaires sont comptabilisés immédiatement dans l'état de la situation financière par un débit ou un crédit dans les autres éléments du résultat global pour la période pendant laquelle les réévaluations du passif sont effectuées. Elles ne sont pas reclassées comme excédent des produits sur les charges pendant les périodes suivantes.

Autres obligations postérieures à l'emploi

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global, conformément à la note 19 b).

Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont généralement payables lorsque l'emploi prend fin avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un employé accepte volontairement de quitter son emploi en contrepartie de ces prestations. La CVMO comptabilise un passif et une charge pour les prestations de cessation d'emploi à la date où elle s'est manifestement engagée soit à mettre fin à l'emploi de personnes en poste conformément à un plan officiel détaillé sans qu'il n'y ait de possibilité réelle

de retour en arrière, soit au moment où elle a reconnu des coûts pour verser des prestations de cessation d'emploi à la suite d'une restructuration entraînant une réorganisation fondamentale qui a une incidence importante sur la nature et la mission des activités de la CVMO, selon la première éventualité.

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du personnel, tels que les salaires, les cotisations aux régimes de retraite, les congés annuels payés et les primes, sont évalués de façon non actualisée et versés au moment de la prestation des services à la CVMO.

(g) Contrats de location

Un contrat est dit de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif donné pendant une période déterminée en échange d'une contrepartie. Lorsque la CVMO loue des biens auprès d'autres parties, elle en est la locataire. Lorsque la CVMO loue ou sous-loue des biens à d'autres parties, elle en est la locatrice.

Comptabilité du locataire

À la date d'entrée en vigueur du contrat de location, une obligation locative et un actif au titre du droit d'utilisation sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à l'égard du bien loué. Ces deux montants sont déterminés comme suit :

- a) Obligation locative – valeur actuelle des paiements fixes à compter de la date d'entrée en vigueur, paiements variables en fonction d'un indice ou d'un taux, prix d'exercice d'une option d'achat (si le locataire est raisonnablement certain d'exercer cette option d'achat), paiements des pénalités pour résiliation du contrat de location (si les conditions du contrat prévoient l'exercice par le preneur d'une option de résiliation) et montants que le locataire doit payer en vertu des garanties de valeur résiduelle.
- b) Actif au titre du droit d'utilisation – somme de l'obligation locative initiale, des coûts indirects initiaux et des coûts de restauration prévus, et paiements de location effectués avant l'entrée en vigueur du contrat où à la date de celle-ci, moins les incitatifs à la location reçus.

Pour déterminer la valeur comptable des obligations locatives et des actifs au titre du droit d'utilisation, le locataire est tenu d'estimer le taux d'emprunt

différentiel propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut être facilement déterminé.

La plupart des contrats de location de la CVMO portent sur la location de locaux, pour lesquels des paiements fixes couvrant les éléments de location sont inclus dans la valeur des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives. Au fur et à mesure du versement des paiements de location et de l'écoulement des contrats, les obligations locatives sont réduites du montant des paiements en capital, les frais financiers sont comptabilisés pour la portion intérêts des paiements et les actifs au titre du droit d'utilisation sont amortis. Les amortissements et les frais financiers sont comptabilisés dans l'état du résultat global.

Dans le cas des paiements relatifs aux éléments autres que ceux de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes), les montants sont comptabilisés dans les charges locatives dans l'état du résultat global et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Les paiements en vertu des contrats de location à court terme (ceux de 12 mois ou moins qui ne comportent pas d'option d'achat) et des contrats de faible valeur sont comptabilisés de façon linéaire dans les charges locatives dans l'état des résultats globaux et ne sont pas comptabilisés dans l'état de la situation financière.

Comptabilité du locateur

La CVMO conclut des accords de sous-location de locaux loués selon un système de récupération totale des coûts. Lorsque la CVMO met l'actif loué sous-jacent à la disposition du locataire, elle classe chaque bail comme étant un contrat de location-exploitation ou de location-financement. Il s'agit d'un contrat de location-financement s'il transfère pratiquement tous les risques et avantages de l'actif sous-jacent au locataire; sinon, il s'agit d'un contrat de location-exploitation.

Dans le cas des contrats de location-financement, les actifs sous-jacents sont décomptabilisés, les créances locatives sont constatées dans l'état de la situation financière et les produits financiers sont comptabilisés.

La CVMO évalue la classification des contrats de sous-location en fonction des actifs au titre du droit d'utilisation. Entre autres choses, la CVMO tient notamment compte de la question de savoir si la durée de la sous-location couvre une partie importante de la durée du contrat principal de location. Dans le cas des sous-locations classées dans la catégorie de location-financement, une créance locative est comptabilisée dans les comptes clients et autres débiteurs, avec une réduction compensatoire des actifs au titre du droit d'utilisation dans l'état de la situation financière, et les produits financiers sont comptabilisés. Dans le cas de ceux qui sont classés dans la catégorie de location-exploitation, il n'y a aucune incidence sur les actifs au titre du droit d'utilisation et les produits locatifs sont comptabilisés. Consulter la note 12 pour obtenir des renseignements détaillés sur les activités de sous-location.

(h) Recouvrements

Recouvrement des coûts d'application de la loi

Les coûts d'application de la loi recouverts sont comptabilisés en compensation des charges totales à la date d'approbation du règlement ou à celle de l'ordonnance de la CVMO, sauf si la direction détermine qu'il existe un doute important quant au recouvrement final, auquel cas le recouvrement est comptabilisé à la réception du montant.

Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

Les coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs recouverts sont comptabilisés trimestriellement en compensation des charges totales en fonction des charges admissibles comptabilisées durant le trimestre.

(i) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'une obligation juridique ou implicite actuelle découle d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour s'acquitter de l'obligation et qu'il est possible d'effectuer une estimation fiable du montant de l'obligation.

4. Risques afférents aux instruments financiers

La CVMO est exposée à divers risques relativement aux instruments financiers. L'objectif de la CVMO est de gérer les risques à des niveaux acceptablement bas. La note 3 a) présente un résumé de l'actif et du passif financiers de la CVMO, par catégorie. Les principaux types de risques liés aux instruments financiers de la CVMO sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. Cette note fournit des renseignements sur l'exposition de la CVMO à ces risques ainsi que les objectifs, les politiques et les processus de la CVMO permettant d'évaluer et de gérer ces risques.

Risque de change

L'exposition de la CVMO au risque de change est minime en raison du petit nombre d'opérations exprimées en devises autres que le dollar canadien.

Risque de taux d'intérêt

L'actif et le passif financiers de la CVMO ne sont pas exposés à un risque de taux d'intérêt important en raison de leur courte durée. L'encaisse de la CVMO, les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction, les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et les fonds de réserve sont détenus auprès d'institutions financières de l'annexe I. Les soldes bancaires portent intérêt à un taux de 1,85 % sous le taux préférentiel. Le taux moyen des intérêts gagnés sur les soldes bancaires pour l'exercice s'est établi à 3,33 % (0,65 % en 2022).

Une variation de 25 points de base du taux d'intérêt aurait les répercussions suivantes sur l'excédent de fonctionnement de la CVMO :

	Incidence sur l'excédent de fonctionnement	
	Hausse des taux de 25 points de base	Baisse des taux de 25 points de base
Fonds de réserve	50 197 \$	(50 197) \$
Solde de trésorerie	216 348	(216 348)
	266 545 \$	(266 545) \$

Risque de crédit

La CVMO est exposée à un risque de crédit en ce qui a trait à l'encaisse, aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction, aux fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM, au fonds de réserve ainsi qu'aux comptes clients et autres débiteurs.

Les institutions financières de l'annexe I détiennent environ 94,3 % de l'actif financier de la CVMO, notamment les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM et 5,7 % de cet actif est détenu par une caisse d'épargne en Colombie-Britannique (liquidités des fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM exclusivement). La Credit Union Deposit Insurance Corporation (CUDIC), une société constituée en vertu d'une loi, garantit les dépôts de la caisse d'épargne de la Colombie-Britannique, conformément à ce qui est énoncé dans la *Financial Institutions Act* de la Colombie-Britannique. Les dépôts sont garantis à un maximum de 0,1 million de dollars par la Société d'assurance-dépôts du Canada. Le solde restant de l'actif financier est constitué des créances. Compte tenu de la nature de ces contreparties, la direction est d'avis que l'exposition au risque de crédit due à la concentration est faible.

Les soldes des comptes clients consistent en un grand nombre de débiteurs ayant chacun des soldes négligeables.

Les autres débiteurs regroupés sont importants, la plupart des débiteurs devant des sommes individuelles et regroupées négligeables, ainsi qu'un petit nombre de débiteurs devant des sommes plus importantes, qui sont importantes une fois regroupées ou lorsqu'on les considère individuellement, et sont à recouvrer :

- à même les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM afin de recouvrer les coûts du personnel et les frais d'occupation et autres charges engagés,
- à même les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction afin de recouvrer les coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs,

- auprès du gouvernement du Canada au titre de la récupération de la taxe de vente harmonisée versée au cours de l'exercice,
- auprès du gouvernement du Canada afin de recouvrer les coûts de sous-location de la CVMO.

Par conséquent, l'exposition de la CVMO au risque de crédit est considérée comme étant faible.

La CVMO a établi une provision pour créances irrécouvrables. Par conséquent, la valeur comptable des créances clients et autres débiteurs représente

généralement le risque de crédit maximal. La perte de crédit prévue ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les comptes clients et autres débiteurs et les créances locatives en tant qu'élément important de ces soldes dus par le gouvernement du Canada, les ACVM et les règlements et les ordonnances de sanction. Les efforts de recouvrement des soldes des comptes clients et autres débiteurs se poursuivent, y compris ceux qui sont inclus dans la provision pour créances irrécouvrables.

La balance chronologique des créances clients et autres débiteurs s'établit comme suit :

2023	Note	À court terme	Échu 31 à 60 jours	Échu 61 à 90 jours	Échu plus de 90 jours	Total
Comptes clients et autres débiteurs		5 305 591 \$	204 776 \$	78 803 \$	736 922 \$	6 326 092 \$
Provision pour les créances irrécouvrables		(8 288)	(3 806)	(3 578)	(398 242)	(413 914)
Total des comptes clients et autres débiteurs	5	5 297 303 \$	200 970 \$	75 225 \$	338 680 \$	5 912 178 \$

2022	Note	À court terme	Échu 31 à 60 jours	Échu 61 à 90 jours	Échu plus de 90 jours	Total
Comptes clients et autres débiteurs		4 342 193 \$	184 578 \$	761 701 \$	1 372 303 \$	6 660 775 \$
Provision pour les créances irrécouvrables		(26 118)	(11 983)	(8 352)	(861 614)	(908 067)
Total des comptes clients et autres débiteurs	5	4 316 075 \$	172 595 \$	753 349 \$	510 689 \$	5 752 708 \$

Le rapprochement de la provision pour créances irrécouvrables s'établit comme suit :

	Note	31 mars 2023	31 mars 2022
Solde à l'ouverture		908 067 \$	528 561 \$
Provision pour l'exercice en cours		(235 613)	596 406
Radiations en cours d'exercice		(258 540)	(216 900)
Solde à la fermeture	5	413 914 \$	908 067 \$

En 2023, après avoir examiné la possibilité de recouvrement des comptes clients et autres débiteurs, on a déterminé que des soldes totalisant une somme de 0,3 million de dollars étaient non recouvrables et ont été radiés, ce qui s'est traduit par une réduction de la provision pour créances irrécouvrables et par une réduction correspondante des comptes clients et autres débiteurs pour le même montant. La somme radiée a été imputée aux créances douteuses au cours des exercices précédents. Les pertes de crédit sont calculées en fonction d'un montant égal aux pertes de crédit prévues à vie. Grâce aux efforts de recouvrement supplémentaires déployés au cours de l'exercice, des créances précédemment provisionnées ont été recouvrées, ce qui a entraîné un redressement des provisions des années précédentes ainsi qu'un gain de 0,2 million de dollars au titre des créances irrécouvrables de l'exercice 2023.

Risque de liquidité

L'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible, car elle dispose d'une encaisse et de fonds de réserve suffisants et elle a accès à des facilités de crédit pour régler toutes ses obligations à court terme. Au 31 mars 2023, la CVMO disposait d'une encaisse de

119,5 millions de dollars et d'un fonds de réserve de 20,0 millions de dollars pour régler un passif à court terme de 30,2 millions de dollars.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52,0 millions de dollars pour combler les insuffisances d'encaisse à court terme. Le taux d'intérêt de la facilité de crédit est de 0,5 % inférieur au taux préférentiel. Au cours de l'exercice, la CVMO n'a pas utilisé les facilités de crédit (0 \$ en 2022).

L'évaluation globale de l'exposition de la CVMO au risque de liquidité est faible et demeure inchangée par rapport à 2022.

Risques associés au régime de retraite complémentaire

L'exposition globale de la CVMO aux risques associés au régime de retraite complémentaire est faible en raison du caractère complémentaire du régime et du nombre limité de participants au régime ayant droit aux prestations. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 13 b).

5. Comptes clients et autres débiteurs

	Note(s)	31 mars 2023	31 mars 2022
Comptes clients		625 452 \$	1 352 028 \$
Autres débiteurs		2 502 238	2 745 204
Provision pour les créances irrécouvrables	4	(413 914)	(908 067)
		2 713 776 \$	3 189 165 \$
Intérêts à percevoir		574 952	104 164
Montant recouvrable à partir des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	20	1 789 339	1 277 961
Taxes de vente recouvrables		664 281	1 027 894
Créance locative	12	169 830	153 524
Total des comptes clients et autres débiteurs	4	5 912 178 \$	5 752 708 \$

La créance locative représente la portion à court terme de la créance due par le gouvernement du Canada dans le cadre de l'accord de sous-location. La CVMO agit à titre de locatrice intermédiaire en ce qui concerne la

sous-location de bureaux au gouvernement du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 12.

6. Fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction

La CVMO compte un certain nombre de règlements à l'amiable et d'ordonnances de sanction résultant de procédures d'application de la loi; les fonds provenant de ces règlements ou de ces ordonnances de sanction doivent être mis de côté pour être attribués aux tiers que pourrait désigner le conseil d'administration de la Commission conformément à l'alinéa 3.4 (2) b) de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario, qui a été abrogé et remplacé par l'alinéa 19 (2) b) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* entrée en vigueur le 29 avril 2022. Ces fonds peuvent être utilisés par la CVMO en vue d'instruire les investisseurs ou d'améliorer de quelque façon que ce soit les connaissances et l'information des gens sur le fonctionnement des marchés des valeurs mobilières et financiers, et aux fins autorisées décrites au paragraphe 19 (2) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, y compris les coûts internes désignés approuvés par le conseil.

Le 14 juillet 2016, la CVMO a mis sur pied le Programme de dénonciation (le « programme »). En vertu du programme, les dénonciateurs peuvent être admissibles à des

récompenses allant de 5 % à 15 % des sanctions pécuniaires totales imposées et (ou) des paiements volontaires effectués, si les renseignements soumis permettent d'introduire une instance administrative où ces montants s'élèvent à 1,0 million de dollars ou plus. Le montant maximal de la récompense a été fixé à 1,5 million de dollars dans les cas où les sanctions pécuniaires et (ou) les paiements volontaires ne sont pas recouverts et à 5,0 millions de dollars lorsque ces montants ont été recouverts. Les dénonciateurs seront payés grâce aux fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction.

Les fonds ainsi cumulés sont détenus dans un compte bancaire distinct et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,90 %. Les fonds sont, dans la mesure du possible, versés aux investisseurs lésés. Les fonds restants sont affectés de la manière déterminée par le conseil, conformément aux fins autorisées énoncées à l'alinéa 19 (2) b) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*.

Au 31 mars 2023, le solde cumulatif s'établissait comme suit :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Solde à l'ouverture	119 295 539 \$	117 001 434 \$
Imposés en cours d'exercice	23 609 717 \$	17 889 330 \$
Moins : Ordonnances jugées non recouvrables	(16 250 501)	(11 481 738)
Montant constaté à la suite des sommes imposées en cours d'exercice	7 359 216 \$	6 407 592 \$
Plus : Montants reçus d'ordonnances antérieurement considérées comme irrécouvrables	339 992	633 332
Montants perçus avant une audience d'application de la loi	(400 000)	400 000
Intérêts	4 022 255	752 303
Moins : Versements à :		
Dénonciateurs	(481 092)	(240 000)
La CVMO pour le recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs	(4 638 029)	(2 858 748)
Agences de recouvrement externes	(25 690)	(324 732)
Investisseurs lésés	(142 796)	(728 069)
Organismes d'éducation et de défense des droits des investisseurs	(1 662 687)	(1 747 573)
Solde à la fermeture	123 666 708 \$	119 295 539 \$
Répartition :		
Trésorerie	122 899 206 \$	119 166 859 \$
Créance	767 502	128 680
	123 666 708 \$	119 295 539 \$

Au cours de l'exercice, 23,6 millions de dollars (17,9 millions de dollars en 2022) en règlements et en ordonnances de sanction ont été imposés, dont 7,4 millions de dollars (6,4 millions de dollars en 2022) ont été recouverts ou jugés recouvrables et 16,3 millions (11,5 millions de dollars en 2022) ont été jugés irrécouvrables. Le taux moyen de recouvrement de règlements et d'ordonnances de sanction imposés par la CVMO au cours de l'exercice était de 30,3 % (35,6 % en 2022).

Le solde accumulé des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction de 123,7 millions de dollars (119,3 millions de dollars en 2022) se compose de 122,9 millions de dollars en espèces (119,2 millions de dollars en 2022) et de 0,8 million de dollars en créances (0,1 million de dollars en 2022). En tenant compte des fonds mis de côté pour une distribution possible aux investisseurs lésés, une

somme de 120,6 millions de dollars (116,6 millions de dollars en 2022) a été allouée et peut être utilisée par la Commission conformément aux fins autorisées définies au paragraphe 19 (2) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*. Des 120,6 millions de dollars, un total de 119,1 millions de dollars a été réservé aux fins autorisées définies au paragraphe 19 (2) de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières* (43,4 millions de dollars en 2022 pour les fins autorisées en vertu du paragraphe 3.4 [2] de la *Loi sur les valeurs mobilières*).

Au cours de l'exercice, le conseil a autorisé des paiements de 7,0 millions de dollars provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction, conformément au paragraphe 19 (2) (5,9 millions de dollars en 2022). Des renseignements sur les destinataires de ces paiements sont inclus dans le tableau ci-dessus.

7. Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des autorités canadiennes en valeurs mobilières (fonds affectés aux systèmes des ACVM)

Les principaux systèmes des ACVM sont composés du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), de la Base de données nationale d'inscription (BDNI) et du Système électronique de déclaration des initiés (SEDI).

La CVMO, dans son rôle de principal administrateur désigné – Fonctionnement recouvre, détient et administre les fonds excédentaires des systèmes des ACVM. Des droits d'utilisation sont facturés pour recouvrer les coûts de l'exploitation et du réaménagement des systèmes qui sont utilisés seulement au profit des utilisateurs des systèmes des ACVM. Un comité de gouvernance des systèmes (CGS) des ACVM, composé de membres des quatre principaux administrateurs, a été établi dans le cadre d'une entente qui prévoit un cadre de gouvernance pour la gestion et la supervision des systèmes des ACVM et du fournisseur de services externe qui héberge et entretient les systèmes des ACVM.

L'utilisation des fonds excédentaires selon les modalités des diverses ententes nécessite l'approbation des membres du CGS. L'autorisation de la majorité des membres est requise pour toutes les utilisations permises des fonds excédentaires comme l'énoncent les diverses ententes, sauf dans les cas suivants, pour lesquels il

faut obtenir l'approbation unanime des principaux administrateurs :

- tout engagement financier d'une somme n'excédant pas la moindre des deux sommes suivantes :
 - i) 5,0 millions de dollars ou ii) 15 % de l'excédent accumulé à cette date;
- d'importants changements dans la conception des systèmes;
- tout changement aux droits d'utilisation des systèmes.

Les ACVM développent à nouveau les systèmes des ACVM dans le cadre d'une démarche échelonnée sur plusieurs années. Ce programme est financé à même les fonds excédentaires accumulés des ACVM.

Les résultats financiers de 2023 relatifs à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM sont présentés ci-dessous. L'actif comprend des liquidités et de placements de 112,0 millions de dollars (142,0 millions de dollars en 2022) figurant dans l'état de la situation financière de la CVMO. L'actif comprend également des immobilisations incorporelles de 105,2 millions de dollars (61,7 millions de dollars en 2022) principalement composées des coûts relatifs au réaménagement des systèmes des ACVM.

Résumé de l'état de la situation financière

Au 31 mars	2023	2022
Actif	225 492 716 \$	212 087 633 \$
Passif	22 582 551 \$	12 622 394 \$
Excédent	202 910 165	199 465 239
Passif et excédent	225 492 716 \$	212 087 633 \$

Résumé de l'état du résultat global

Pour l'exercice clos le 31 mars	2023	2022
Produits	31 403 125 \$	30 913 552 \$
Charges	27 958 199	24 135 751
Excédent des produits sur les charges	3 444 926 \$	6 777 801 \$

Résumé de l'état des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars	2023	2022
Flux de trésorerie nets provenant des activités de fonctionnement/ (engagés dans ces activités)	(1 766 056) \$	6 115 024 \$
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement/ (engagés dans ces activités)	11 989 309	(17 869 074)
Augmentation (baisse) nette de la trésorerie	10 223 253	(11 754 050)
Trésorerie, au début de l'exercice	11 483 570	23 237 620
Trésorerie, à la fin de l'exercice	21 706 823 \$	11 483 570 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'actif net détenu pour l'exploitation et le réaménagement des systèmes des ACVM, consulter la note 2 d) et la note 18.

8. Fonds de réserve

Dans le cadre de l'approbation de sa qualité d'organisme autofinancé, la CVMO a obtenu la permission de constituer une réserve pour éventualités de 20,0 millions de dollars pour parer aux manques à gagner et aux dépenses imprévues ou à un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges. Les principaux critères de placement des fonds de réserve

sont la protection du capital et le maintien de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins de trésorerie. L'intérêt sur les placements est affecté au fonctionnement de la CVMO. Les fonds de réserve sont détenus dans des comptes bancaires distincts et portent intérêt au taux préférentiel moyen mensuel moins 1,90 %.

9. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente l'historique des immobilisations corporelles.

2023	Ameublement de bureau	Matériel de bureau	Matériel informatique et applications connexes	Réseaux et serveurs	Améliorations locatives	Total
COÛT						
Solde au 1 ^{er} avril 2022	5 759 902 \$	226 301 \$	8 988 193 \$	3 640 736 \$	12 747 517 \$	31 362 649 \$
Ajouts	930 327	118 761	765 392	244 525	—	2 059 005
Cessions	(100 099)	(47 957)	(2 208 075)	(129 116)	—	(2 485 247)
Rajustements	—	—	—	—	(57 584)	(57 584)
Solde au 31 mars 2023	6 590 130 \$	297 105 \$	7 545 510 \$	3 756 145 \$	12 689 933 \$	30 878 823 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS						
Solde au 1 ^{er} avril 2022	(4 973 323)\$	(106 532) \$	(5 210 604) \$	(2 558 891) \$	(10 698 198) \$	(23 547 548) \$
Amortissement pour l'exercice	(107 071)	(32 260)	(1 095 948)	(403 287)	(917 162)	(2 555 728)
Cessions	100 099	32 547	2 186 256	37 540	-	2 356 442
Solde au 31 mars 2023	(4 980 295) \$	(106 245) \$	(4 120 296) \$	(2 924 638) \$	(11 615 360) \$	(23 746 834) \$
Valeur comptable au 31 mars 2023	1 609 835 \$	190 860 \$	3 425 214 \$	831 507 \$	1 074 573 \$	7 131 989 \$
2022						
COÛT						
Solde au 1 ^{er} avril 2021	5 206 801 \$	178 801 \$	6 661 379 \$	3 183 679 \$	11 531 761 \$	26 762 421 \$
Ajouts	553 101	47 500	2 498 169	520 297	1 215 756	4 834 823
Cessions	—	—	(171 355)	(63 240)	—	(234 595)
Solde au 31 mars 2022	5 759 902 \$	226 301 \$	8 988 193 \$	3 640 736 \$	12 747 517 \$	31 362 649 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS						
Solde au 1 ^{er} avril 2021	(4 918 073) \$	(74 132) \$	(4 996 872) \$	(2 142 325) \$	(9 407 064) \$	(21 538 466) \$
Amortissement pour l'exercice	(55 250)	(32 400)	(383 040)	(478 529)	(1 291 134)	(2 240 353)
Cessions	—	—	169 308	61 963	—	231 271
Solde au 31 mars 2022	(4 973 323) \$	(106 532) \$	(5 210 604) \$	(2 558 891) \$	(10 698 198) \$	(23 547 548) \$
Valeur comptable au 31 mars 2022	786 579 \$	119 769 \$	3 777 589 \$	1 081 845 \$	2 049 319 \$	7 815 101 \$

Les travaux en cours au 31 mars 2023 totalisaient zéro dollar (zéro dollar en 2022).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la CVMO s'est défait d'immobilisations corporelles d'une valeur de 2,5 millions de dollars (0,2 million de dollars en 2022) et a réalisé une perte sur cession d'immobilisation de 0,1 million de dollars (3 324 \$ en 2022).

10. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées des actifs à durée de vie limitée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie limitée comprennent des actifs comme des logiciels achetés et l'amélioration et

le développement de logiciels. L'amortissement des immobilisations incorporelles ne commence qu'une fois que le logiciel est prêt à être utilisé.

2023	Logiciel acheté	Amélioration et développement de logiciel	Total
COÛT			
Solde au 1 ^{er} avril 2022	6 022 820 \$	12 430 346 \$	18 453 166 \$
Ajouts	176 844	8 588 688	8 765 532
Cessions	(2 040 311)	—	(2 040 311)
Solde au 31 mars 2023	4 159 353 \$	21 019 034 \$	25 178 387 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Solde au 1 ^{er} avril 2022	(5 907 803) \$	(1 374 978) \$	(7 282 781) \$
Charges d'amortissement	(237 075)	(980 869)	(1 217 944)
Cessions	2 040 311	—	2 040 311
Solde au 31 mars 2023	(4 104 567) \$	(2 355 847) \$	(6 460 414) \$
Valeur comptable au 31 mars 2023	54 786 \$	18 663 187 \$	18 717 973 \$

2022	Logiciel acheté	Amélioration et développement de logiciel	Total
COÛT			
Solde au 1 ^{er} avril 2021	5 995 760 \$	7 669 121 \$	13 664 881 \$
Ajouts	73 994	5 079 855	5 153 849
Cessions	(46 934)	(318 630)	(365 564)
Solde au 31 mars 2022	6 022 820 \$	12 430,346 \$	18 453 166 \$
AMORTISSEMENT CUMULÉ			
Solde au 1 ^{er} avril 2021	(5 283 764) \$	(379 530) \$	(5 663 294) \$
Charges d'amortissement	(670 973)	(1 314 078)	(1 985 051)
Cessions	46 934	318 630	365 564
Solde au 31 mars 2022	(5 907 803) \$	(1 374 978) \$	(7 282 781) \$
Valeur comptable au 31 mars 2022	115 017 \$	11 055 368 \$	11 170 385 \$

Les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore disponibles à des fins utiles ont totalisé 16,0 millions de dollars (9,7 millions de dollars en 2022). Aucun amortissement n'a été déduit sur ces immobilisations.

Il n'y a eu aucune réduction de valeur au titre de l'amélioration et du développement de logiciels (0,3 million de dollars en 2022).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, la CVMO s'est défait de 2,0 millions de dollars de logiciels achetés totalement amortis qui ne sont plus utilisés (0,3 million de dollars en 2022).

11. Comptes fournisseurs et autres créditeurs

	31 mars 2023	31 mars 2022
Charges au titre de la masse salariale	19 358 174 \$	18 432 109 \$
Autres charges constatées	7 400 982	6 405 255
Charges au titre de la masse salariale	270 432	400 408
Provision relative à la mise hors service	163 264	—
Produits reportés	126 800	—
Total des comptes fournisseurs et autres créditeurs	27 319 652 \$	25 237 772 \$

12. Contrats de location

Comptabilité du locataire – Obligations locatives et actifs au titre du droit d'utilisation

Les activités de location de la CVMO, à titre de locataire, portent sur la location de locaux et d'équipement de bureau.

La CVMO a conclu un nouveau contrat de location de locaux qui a commencé le 1^{er} septembre 2017 pour une période de dix ans, expirant le 31 août 2027. Le contrat contient deux options consécutives lui permettant de prolonger la durée au-delà du 31 août 2027, chaque fois pour une période de cinq ans. Le contrat de location a été approuvé par le ministre des Finances en vertu de l'article 28 de la *Loi sur l'administration financière* qui nécessitait l'examen des passifs éventuels inhérent à la

location. Au 30 août 2022, la CVMO a exercé son droit actuel en vertu du bail d'aliéner un étage. La CVMO compte aliéner l'étage le 29 février 2024. Les conditions du bail en vigueur demeurent inchangées et, par conséquent, l'obligation locative pour cet étage a été de nouveau évaluée.

De plus, la CVMO a conclu un contrat de location d'équipement de bureau (imprimantes) le 20 mars 2020 pour une période de cinq ans se terminant le 19 mars 2025. Les tableaux ci-dessous présentent les rapprochements des actifs au titre du droit d'utilisation et des obligations locatives pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

Actifs au titre du droit d'utilisation en 2023	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
COÛT			
Solde au 1 ^{er} avril 2022	57 712 103 \$	511 279 \$	58 223 382 \$
Ajouts – nouveaux contrats	—	—	—
Réévaluation du bail	(3 761 035)	—	(3 761 035)
Sous-location au gouvernement du Canada	(3 668 596)	—	(3 668 596)
Solde au 31 mars 2023	50 282 472 \$	511 279 \$	50 793 751 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS			
Solde au 1 ^{er} avril 2022	(8 803 466) \$	(204 512) \$	(9 007 978) \$
Amortissement	(2 788 227)	(102 256)	(2 890 483)
Solde au 31 mars 2023	(11 591 693) \$	(306 768) \$	(11 898 461) \$
Valeur comptable au 31 mars 2023	38 690 779 \$	204 511 \$	38 895 290 \$
Actifs au titre du droit d'utilisation en 2022			
COÛT			
Solde au 1 ^{er} avril 2021	57 712 103 \$	511 279 \$	58 223 382 \$
Ajouts – nouveaux contrats	—	—	—
Sous-location au gouvernement du Canada	(3 668 596)	—	(3 668 596)
Solde au 31 mars 2022	54 043 507 \$	511 279 \$	54 554 786 \$
AMORTISSEMENTS CUMULÉS			
Solde au 1 ^{er} avril 2021	(5 868 978) \$	(102 256) \$	(5 971 234) \$
Amortissement	(2 934 488)	(102 256)	(3 036 744)
Solde au 31 mars 2022	(8 803 466) \$	(204 512) \$	(9 007 978) \$
Valeur comptable au 31 mars 2022	45 240 041 \$	306 767 \$	45 546 808 \$

Obligations locatives en 2023	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2022	51 595 511 \$	304 768 \$	51 900 279 \$
Ajouts – nouveaux contrats	—	—	—
Réévaluation du bail	(3 761 035)	—	(3 761 035)
Solde au 31 mars 2023	47 834 476 \$	304 768 \$	48 139 244 \$
Augmentation(s) - frais financiers	1 667 391 \$	5 029 \$	1 672 420 \$
Diminution(s) - paiements de location	(4 165 945)	(107 576)	(4 273 521)
Solde des obligations locatives au 31 mars 2023	45 335 922 \$	202 221 \$	45 538 143 \$
Portion à long terme des obligations locatives	42 553 740 \$	97 657 \$	42 651 397 \$
Portion à court terme des obligations locatives	2 782 182	104 564	2 886 746
Solde des obligations locatives au 31 mars 2023	45 335 922 \$	202 221 \$	45 538 143 \$

Obligations locatives en 2022	Location(s) de locaux	Location(s) d'équipement de bureau	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2021	53 706 579 \$	405 336 \$	54 111 915 \$
Ajouts – nouveaux contrats	—	—	—
Solde au 31 mars 2022	53 706 579 \$	405 336 \$	54 111 915
Augmentation(s) - frais financiers	1 819 703 \$	7 009 \$	1 826 712 \$
Diminution(s) - paiements de location	(3 930 771)	(107 577)	(4 038 348)
Solde des obligations locatives au 31 mars 2022	51 595 511 \$	304 768 \$	51 900 279 \$
Portion à long terme des obligations locatives	49 173 236 \$	202 222 \$	49 375 458 \$
Portion à court terme des obligations locatives	2 422 275	102 546	2 524 821
Solde des obligations locatives au 31 mars 2022	51 595 511 \$	304 768 \$	51 900 279 \$

Comptabilité du locataire – Amortissement, frais financiers et paiements

L'amortissement du droit d'utilisation et les frais d'intérêt connexes sont constatés dans l'état du résultat global, sous les rubriques amortissement et frais financiers respectivement. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, l'amortissement et les frais financiers se sont élevés respectivement à 2,9 millions de dollars (3,0 millions de dollars en 2022) et à 1,7 million de dollars (1,8 million de dollars en 2022).

L'obligation locative concernant l'étage aliéné a été de nouveau évaluée à l'aide d'un taux d'actualisation révisé de 4,2 %, ce qui a entraîné une diminution de 3,8 millions de dollars de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation associé sans incidence ponctuelle sur l'excédent des produits sur les charges.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, les paiements en capital et intérêts sur les contrats de location comptabilisés à titre d'obligations locatives se sont élevés à 4,3 millions de dollars (4,0 millions de dollars en 2022). Le tableau suivant présente les futurs paiements globaux de location non actualisés de la CVMO sur la durée du bail :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Moins de un an	8 876 260 \$	8 936 157 \$
De 1 à 5 ans	32 356 170	36 149 853
Plus de 5 ans	75 939 668	93 603 293
	117 172 098 \$	138 689 303 \$

Comptabilité du locateur

La comptabilité du locateur s'applique aux accords de sous-location de bureaux en vertu desquels la CVMO est le locateur. Les deux accords de sous-location, conclus avec le Bureau du projet de systèmes informatiques des ACVM et le gouvernement du Canada, sont fondés sur le principe de recouvrement des coûts.

La CVMO a classé le contrat de sous-location avec les ACVM dans la catégorie de location-exploitation puisque l'accord ne transfère pratiquement aucun risque et avantage accessoire à la propriété de l'actif sous-jacent. Par conséquent, la CVMO comptabilise les produits financiers de cette sous-location dans

La CVMO n'avait pas d'équipement de bureau loué en vertu de contrats de location à court terme en 2023 (zéro dollar en 2022). La CVMO comptabiliserait les paiements associés à ces contrats de location d'équipement de bureau à titre de charge selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

La CVMO a conclu des contrats de location qui répondent à la définition de contrat de faible valeur. La CVMO a comptabilisé les paiements symboliques associés à ces contrats de location à titre de charge selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

La CVMO effectue des paiements autres que de location (c.-à-d. l'entretien des parties communes, les impôts fonciers et les assurances) relativement aux biens loués. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, 4,3 millions de dollars (3,7 millions de dollars en 2022) ont été comptabilisés au titre des charges locatives dans l'état des résultats globaux. En date du 31 mars 2023, la CVMO n'avait pas conclu de contrats de location comportant des sorties de fonds futures excédant celles qui ont été comptabilisées et présentées ci-dessus.

les produits divers dans l'état du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, des paiements de sous-location totalisant 0,2 million de dollars (0,2 million de dollars en 2022) ont été comptabilisés au titre de ce contrat de location-exploitation.

La CVMO a classé le contrat de sous-location avec le gouvernement du Canada dans la catégorie de location-financement puisque tous les risques et avantages accessoires à la propriété de l'actif sous-jacent ont été essentiellement transférés au locataire. Par conséquent, la CVMO comptabilise une créance locative, avec une réduction compensatoire de l'actif au titre du droit d'utilisation, dans l'état de la situation

financière et un produit financier dans l'état du résultat global. Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, des paiements de sous-location totalisant 0,3 million de dollars (0,2 million de dollars en 2022) ont été constatés

au titre de ce contrat de location-financement. Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des créances locatives et des produits financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023 :

Créance locative	Note(s)	31 mars 2023	31 mars 2022
Solde à l'ouverture		3 270 120 \$	3 403 919 \$
Paiements de sous-location		(264 036)	(249 132)
Produits financiers		110 512	115 333
Solde à la fermeture		3 116 596 \$	3 270 120 \$
Portion à court terme de la créance locative	5	169 830 \$	153 524 \$
Portion à long terme de la créance locative		2 946 766	3 116 596
Créance locative totale		3 116 596 \$	3 270 120 \$

La portion à court terme de la créance locative est présentée dans les comptes clients et autres débiteurs dans l'état de la situation financière. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 5.

La portion à long terme de la créance locative est présentée à titre d'actif distinct à long terme dans l'état de la situation financière.

Le tableau ci-dessous présente les paiements globaux de sous-location non actualisés prévus par la CVMO au titre des contrats de location-exploitation et de location-financement :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Moins de un an	493 390 \$	476 760 \$
De 1 à 5 ans	1 098 736	1 098 736
Plus de 5 ans	2 586 608	2 861 292
	4 178 734 \$	4 436 788 \$

13. Régimes de retraite

(a) Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Tous les employés admissibles de la CVMO doivent adhérer au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et les membres peuvent le faire s'ils le désirent. La CVMO a versé des cotisations de 7,3 millions de dollars (7,0 millions de dollars en 2022) au Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Ce montant est inclus dans les salaires et avantages sociaux à l'état du résultat global. Les cotisations prévues pour 2024 sont de 8,0 millions de dollars.

(b) Régimes de retraite complémentaires

La CVMO a également des régimes complémentaires de retraite à prestations déterminées sans capitalisation

pour les présidents, les vice-présidents, le chef de la direction et le directeur de l'arbitrage nommés, actuels et anciens. Ces régimes complémentaires ne contiennent aucun actif. La valeur des obligations actuarielles et le coût des services rendus au cours de l'exercice sont déterminés par des actuaires indépendants au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les meilleures estimations de la direction. Les régimes de retraite à prestations déterminées complémentaires sont des régimes non enregistrés. La CVMO verse les paiements de prestations lorsqu'ils viennent à échéance.

La CVMO est responsable de la bonne gouvernance de ces régimes. Le Comité des finances et de la vérification de la CVMO aide à la gestion des régimes. La CVMO fait

appel à des actuaires externes chevronnés afin de fournir une évaluation des obligations au titre des régimes de retraite complémentaires conformément aux normes d'exercice établies par l'Institut canadien des actuaires.

En vertu de la méthode de répartition des prestations, le passif au titre des régimes de retraite est la valeur actuelle des prestations pour services accumulées avant la date d'évaluation, d'après la moyenne des derniers salaires prévue. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice sont dus à l'augmentation de la valeur actuelle des obligations au titre des prestations déterminées découlant du service des employés pendant la période en cours. Les coûts des services rendus au cours de l'exercice, exprimés en pourcentage des gains ouvrant droit à pension, seront stables au fil du temps si les caractéristiques démographiques du membrariat actif demeurent stables d'une évaluation à une autre. Toutefois, toutes choses étant égales par ailleurs, les coûts des services rendus au cours de l'exercice augmenteront si l'âge moyen du membrariat actif augmente entre les évaluations actuarielles.

Les régimes de retraite complémentaires exposent la CVMO aux risques ci-après.

- Changements dans le rendement des obligations – une baisse du rendement des obligations des sociétés augmente le passif du régime.
- Risque lié à l'inflation – dans les régimes qui n'indexent pas l'objectif de la prestation, étant donné que les sommes de compensation de retraite sont liées à l'inflation, une inflation élevée entraîne une baisse du passif. Inversement, dans les régimes dont l'objectif de la prestation est lié à l'inflation, le passif de la CVMO augmente avec la hausse de l'inflation.
- Espérance de vie – la majorité des obligations ont pour but de fournir des prestations viagères aux membres. Par conséquent, l'augmentation de l'espérance de vie entraîne une augmentation du passif du régime.

Il n'y a eu aucune modification au régime, aucune compression et aucun règlement au cours de l'exercice. La durée combinée de tous les régimes de retraite complémentaires est d'environ 10 ans (11 ans en 2022).

	31 mars 2023	31 mars 2022
Obligation au titre des prestations déterminées, au début de l'exercice	4 915 315 \$	5 111 690 \$
Coût de service à court terme	203 819	230 952
Frais d'intérêt	188 634	156 581
Paiement de prestations	(279 504)	(281 793)
Perte/(gain) actuariel(le) sur l'obligation	(617 252)	(302 115)
Obligation au titre des prestations déterminées, à la fin de l'exercice	4 411 012 \$	4 915 315 \$

Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles formulées afin de déterminer la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées sont les suivantes :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Taux d'actualisation	4,85 %	3,95 %
Inflation	2,00 %	2,00 %
Taux prévu(s) des augmentations de salaire	0 %	0 %
Hausse du MGAP au titre du RPC	2,50 %	2,50 %
Hausse de la limite de l'Agence du revenu du Canada	3 506,67 \$	3 420,00 \$

Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont fondées sur la table de mortalité 2014 pour le secteur public (CPM2014Publ), avec les améliorations pleinement générationnelles à l'aide de l'échelle d'amélioration CPM-B avec un ajustement selon la taille pour un revenu mensuel de 6 000 \$ ou plus au 31 mars 2023.

Analyse de sensibilité

Les changements dans les hypothèses actuarielles formulées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des prestations déterminées. Ce qui suit est une estimation de la sensibilité de l'obligation au titre des prestations déterminées à un changement dans les principales hypothèses actuarielles (la sensibilité présume que toutes les autres hypothèses restent constantes) :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Augmentation du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation diminuera de)	4,9 %	5,3 %
Diminution du taux d'actualisation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	5,4 %	5,9 %
Augmentation de l'espérance de vie de un an (l'obligation augmentera de)	2,4 %	2,5 %
Diminution de l'espérance de vie de un an (l'obligation diminuera de)	2,5 %	2,6 %
Augmentation du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation diminuera/augmentera de)	(0,5 %)	0,4 %
Diminution du taux d'inflation de 0,5 % (l'obligation augmentera de)	0,0 %	0,9 %

Les charges de la CVMO liées aux régimes de retraite complémentaires s'établissaient à 0,4 million de dollars (0,4 million de dollars en 2022) pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Pendant le prochain exercice,

la CVMO prévoit d'engager 0,3 million de dollars en paiements de prestations au titre du régime de retraite complémentaire.

14. Gestion des immobilisations

Depuis 2001, la CVMO détient un fonds de réserve de 20 millions de dollars décrit à la note 8, qu'elle considère comme étant du capital. Le principal objectif du maintien de ce capital consiste à assurer le financement des activités de la CVMO en cas de manque à gagner et de dépenses imprévues ou d'un décalage entre la réception des produits et le paiement des charges.

La CVMO mène une politique de placement en vertu de laquelle le placement des fonds de réserve se limite aux obligations directes et garanties du gouvernement du Canada et de ses provinces et aux instruments émis par

les institutions financières canadiennes de l'annexe I afin de protéger le capital.

La CVMO dispose de facilités de crédit de 52,0 millions de dollars auprès d'une institution financière de l'annexe I à titre de soutien en cas d'insuffisances d'encaisse à court terme. Le ministre des Finances a approuvé le renouvellement de la facilité de crédit le 1^{er} juillet 2022 pour deux ans se terminant le 30 juin 2024.

La CVMO n'est assujettie à aucune exigence externe en matière de capital.

15. Droits

La structure tarifaire de la CVMO est conçue de manière que les droits permettent de récupérer le coût de la prestation des services qu'elle offre aux participants au marché. Le barème de droits repose sur le concept de « droits de participation », de « droits d'activité » et de « droits de dépôt tardif (frais de retard) ».

Les droits de participation sont calculés d'après le coût d'un vaste éventail de services de réglementation qu'il est difficile ou peu pratique d'attribuer à des activités ou à des entités particulières; ils correspondent approximativement au niveau d'utilisation des marchés financiers de l'Ontario par les participants.

Les droits d'activité représentent le coût direct des ressources en personnel de la CVMO engagé dans l'exécution de certaines activités demandées par les participants aux marchés.

Les frais de retard représentent les frais imposés aux participants au marché pour le dépôt tardif de documents requis et (ou) le paiement tardif de leurs droits de participation et de leurs droits d'activités.

Les droits reçus sont les suivants :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Droits de participation	132 802 077 \$	133 953 161 \$
Droits d'activité	17 149 188	21 205 152
Droits de dépôt tardif (frais de retard)	4 123 904	4 194 639
	154 075 169 \$	159 352 952 \$

16. Salaires et avantages sociaux

	31 mars 2023	31 mars 2022
Salaires	91 115 675 \$	85 724 326 \$
Avantages sociaux	11 895 870	10 404 635
Charge de retraite	7 728 914	7 384 079
Indemnités de départ/de cessation d'emploi	1 027 943	169 417
	111 768 402 \$	103 682 457 \$

17. Charges administratives

	31 mars 2023	31 mars 2022
Charges du Tribunal des marchés financiers	724 287 \$	—
Charges de réglementation et de gouvernance du conseil d'administration	569 144	—
Charges de la Commission	63 032	1 087 105
	1 356 463 \$	1 087 105 \$
Maintenance et soutien de la technologie	9 623 068 \$	6 508 254 \$
Communications et publications	2 648 360	1 887 489
Charges diverses	1 102 665	807 227
Formation	858 436	686 229
Fournitures	92 352	71 840
Créances irrécouvrables	(237 012)	596 406
	15 444 332 \$	11 644 550 \$

Les charges de la Commission comprennent les coûts de réglementation et de gouvernance de l'arbitre et du conseil engagés par les commissaires à temps partiel jusqu'au 29 avril 2022. Au 29 avril 2022, à la suite de la promulgation de la *Loi de 2021 sur la Commission des valeurs mobilières*, le gouvernement de l'Ontario a nommé les membres du conseil d'administration de la CVMO et des arbitres distincts au nouveau Tribunal des marchés financiers, un tribunal indépendant au sein de la CVMO.

18. Passifs éventuels et engagements contractuels

La CVMO s'est engagée à entièrement rembourser tout passif éventuel découlant de l'exploitation des systèmes des ACVM et de la garde des fonds excédentaires associés qui surviennent en raison d'une négligence volontaire ou d'une inconduite volontaire au nom de la CVMO.

En vertu des ententes décrites dans la note 7, la CVMO, l'ASC, la BCSC et l'AMF, à titre de principaux administrateurs, se sont engagées à payer une part égale de toute réclamation ou charge découlant de l'exploitation et du réaménagement des systèmes des ACVM qui dépasse les fonds excédentaires détenus.

En 2022 et en 2023, il n'y a eu aucune réclamation ou charge de cette nature. Comme l'indique la note 7, la

CVMO, à titre de principal administrateur désigné, détient des fonds dans des comptes bancaires et des comptes de placement distincts qui peuvent servir à régler les réclamations et les charges découlant de l'exploitation et du réaménagement des systèmes des ACVM.

Occasionnellement, la CVMO est engagée dans des poursuites découlant de la conduite normale de ses affaires. Les règlements de ces poursuites sont constatés au moment de leur exécution. À l'heure actuelle, la Commission n'est pas en mesure de déterminer l'issue et le règlement définitif de ces poursuites. Toutefois, la direction ne prévoit pas que le règlement de ces poursuites, à titre individuel ou collectif, entraînera d'importantes modifications de la situation financière de la CVMO.

19. Opérations entre apparentés

(a) Fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO assume les opérations pour les systèmes des ACVM avec les fonds affectés à l'exploitation et au réaménagement des systèmes des ACVM. Au cours de l'exercice, le total des charges liées aux apparentés engagés qui doivent être remboursées était de 6,7 millions de dollars (6,1 millions de dollars en 2022). Au 31 mars 2023, 0,8 million de dollars (0,6 million de dollars en 2022) étaient toujours dus à la CVMO. Pour obtenir de plus amples renseignements, se reporter à la note 7.

(b) Province de l'Ontario

Dans le cours normal de ses activités, la CVMO a conclu les transactions ci-dessous avec la province de l'Ontario.

La *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario précise qu'à la demande du ministre responsable, la CVMO doit remettre à la province de l'Ontario tous les fonds

excédentaires que fixe le ministre. Compte tenu du modèle tarifaire décrit à la note 15 et de la pratique de la CVMO d'établir les droits de façon périodique, la CVMO n'est pas tenue de verser ses fonds excédentaires au Trésor. Les surplus que la CVMO conserve font l'objet de conditions qui doivent être convenues avec le ministre.

Les charges complémentaires non liées à la retraite des retraités admissibles sont payées par le gouvernement de l'Ontario et ne figurent pas dans l'état du résultat global.

Certains paiements aux investisseurs lésés provenant des fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction sont effectués par le ministère du Procureur général (MPG) par l'intermédiaire du Bureau des avocats de la Couronne – Droit civil (BAC – Droit civil) et de la Division des services aux victimes et aux personnes vulnérables (DSVPV). Les paiements sont versés au MPG par la CVMO conformément aux ordonnances de confiscation obtenues par le BAC en vertu de la *Loi de 2001 sur les recours civils*.

(c) Rémunération des principaux membres de la direction

Les membres du personnel de gestion clé de la CVMO comprennent les membres du conseil d'administration et du Tribunal des marchés financiers, le chef de la direction,

le directeur de l'arbitrage, le chef de l'administration et les directeurs généraux. La rémunération des principaux membres de la direction comprend les charges suivantes :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Avantages à court terme du personnel	3 969 813 \$	3 653 600 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	541 269	523 255
	4 511 082 \$	4 176 855 \$

20. Recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

Au cours de l'exercice, conformément à la note 3 h), la CVMO a constaté le recouvrement des coûts d'éducation et d'amélioration des connaissances des investisseurs

à même les fonds détenus en vertu de règlements et d'ordonnances de sanction, comme suit :

	31 mars 2023	31 mars 2022
Salaires et avantages sociaux	2 151 191 \$	1 890 555 \$
Services professionnels	1 360 985	754 052
Coûts des campagnes médiatiques	931 349	407 789
Coûts du site Web et autres frais de TI	567 728	165 576
Coûts du Groupe consultatif des investisseurs	138 154	130 399
	5 149 407 \$	3 348 371 \$

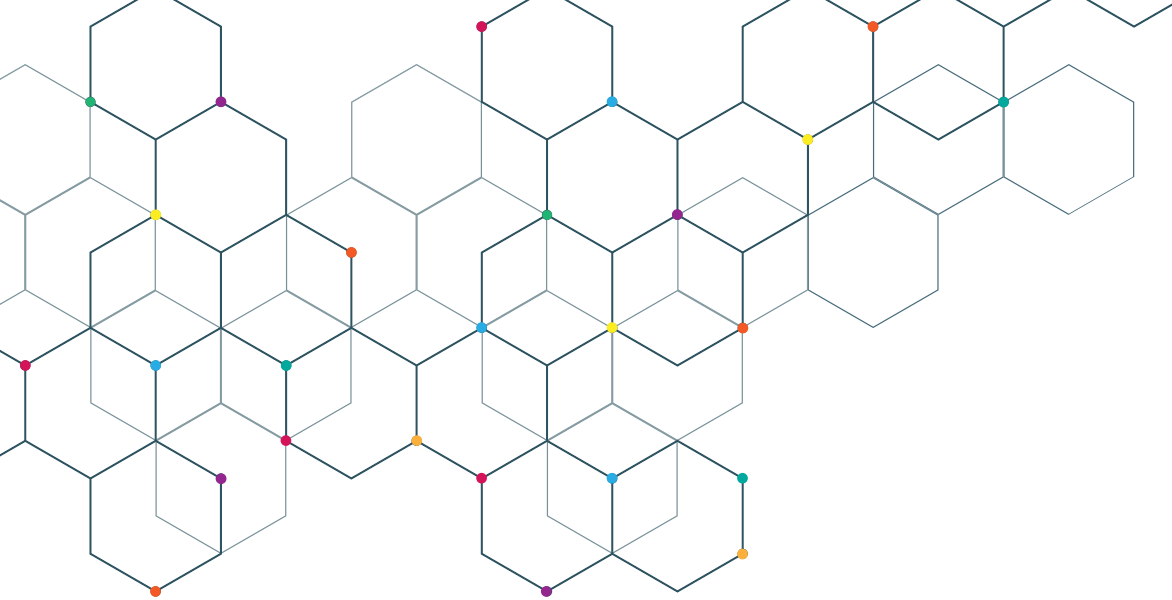
Le montant comptabilisé des charges de l'exercice était de 5,1 millions de dollars (3,3 millions de dollars en 2022). Sur le montant total recouvré, 1,8 million de dollars (1,3 million de dollars en 2022) étaient dus à la CVMO au 31 mars 2023.

21. Prises de position comptables

Changements apportés à la période en cours

La CVMO n'a pas adopté de nouvelles prises de position comptables ni de modifications dans la présente période. La CVMO évalue les répercussions potentielles des prises de position pour les exercices futurs. Le Conseil des normes comptables internationales a publié des modifications à la NCI 1 Présentation des états financiers

et à la NCI 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs afin de clarifier certains aspects des définitions et des concepts. Les modifications, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles commençant à compter du 1^{er} janvier 2023, s'appliqueront de façon prospective.



COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DE L'ONTARIO

Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

20, rue Queen Ouest
20^e étage
Toronto (Ontario) M5H 3S8

1 877 785-1555 (sans frais)
416 593-8314 (local)
1 866 827-1295 (ATS)
416 593-8122 (télécopieur)



Ontario

À titre d'organisme de réglementation responsable de la supervision des marchés financiers en Ontario, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario administre et applique la *Loi sur les valeurs mobilières* et la *Loi sur les contrats à terme sur marchandises* de la province et administre certaines dispositions de la Loi sur les sociétés par actions. La CVMO est une société d'État autofinancée responsable devant l'Assemblée législative de l'Ontario par l'intermédiaire du ministre des Finances.